



Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13478 - 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 29-LUNDI 30 MAI 1988

Alain Guillo libre

Avec la libération, le samedi 28 mai, d'Alain Guillo, le photographe détenu par Kaboul depuis septembre dernier, c'est l'un des derniers otages français qui recouvre la liberté. Alain Guillo se considérait en effet comme un « otage » d'un régime qu'il qualifiait d'ubuesque. Après l'élargissement au début du mois de Marcel Carton, Marcel Fontaine et Jean-Paul Kauffmann, il ne reste entre les mains de leurs geôliers que M^{lle} Jacqueline Valente et ses trois enfants, kidnappés par le groupe Abou Nidel.

Pour obtenir la libération d'Alain Guillo, Kaboul exigeait une demande de grâce en bonne et due forme du président Mitterrand. C'est ce que le chef de l'Etat français vient de faire, dans un message apporté à M. Najibullah par le secrétaire général du Quai d'Orsay. Cette mesure de clémence demandée pour des raisons humanitaires accordée donne satisfaction à un régime qui ne trouve dans un isolement diplomatique quasi total. Mais il ne signifie en rien que Paris ait modifié son attitude envers le régime pro-communiste.

Nul doute cependant que Kaboul se ravorochera au geste de M. Mitterrand comme à une bouée de sauvetage, y trouvant une reconnaissance de cette légitimité internationale qui lui fait défaut. Seuls l'Union soviétique et ses alliés, ainsi que l'Inde, considéraient que le gouvernement de M. Najibullah représente le peuple afghan. Dans ce contexte difficile, un geste de clémence envers Alain Guillo, suivi sans doute d'une mesure identique pour le journaliste italien Fausto Blotolero, ne pouvait que faire bon effet.

D'autant que Kaboul et Moscou s'efforcent de donner au régime une apparence plus respectable, comme en témoignent le remplacement d'un premier ministre communiste par un « sans parti » ou les tentatives d'ouverture vers le monde extérieur, symbolisées par la récente visite de « Najib » à New-Delhi, ou par celle qu'il doit effectuer prochainement aux Nations unies.

Avec le retrait en fanfare du corps expéditionnaire soviétique qui a commencé le 15 mai, le régime de Kaboul sait qu'il ne peut plus compter exclusivement sur la force pour se maintenir au pouvoir. En dépit de la formation accélérée de nouveaux soldats — dont la loyauté demeure problématique — et de la fourniture par l'URSS d'un important matériel, M. Najibullah doit faire feu de tout bois pour survivre. Le communisme longtemps affiché laisse la place à un nationalisme, à une ouverture, du moins de façade, susceptibles au mieux de semer le doute parmi certains résistants, au pire de faire illusion quelque temps. Ce qui laisserait un « intervalle décent » — selon les termes employés à l'époque par les Américains au Vietnam — avant l'effondrement probable du régime, qui risque de plonger le pays dans une nouvelle guerre civile.

Même si le régime afghan affirme, par la voix de M. Najibullah dans son message à M. Mitterrand, que « l'Afghanistan est un pays indépendant », force est enfin de constater qu'on y écoute avec attention les conseils venus du Kremlin.

(Lire nos informations page 4.)

M 0146 - 0530 0 - 6.00 F

3790146006000 05300

Après l'approbation par le Sénat américain du traité sur les euromissiles

Le désarmement et les droits de l'homme au centre des entretiens Reagan-Gorbatchev

Le président Reagan devait avoir, le dimanche 29 mai à Moscou, un premier entretien avec M. Mikhaïl Gorbatchev. L'approbation vendredi soir, par le Sénat américain, du traité sur l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire (FNI) permettra aux deux dirigeants d'échanger, comme prévu, les instruments de ratification de ce document.

Dans un discours prononcé vendredi à Helsinki — et qui semble avoir quelque peu agacé à Moscou, — M. Reagan a fortement mis l'accent sur les droits de l'homme et la liberté religieuse. Outre les conflits régionaux, une part essentielle dans les conversations reviendra au projet de traité sur une réduction des armements stratégiques (START).

L'enjeu des fusées stratégiques

Il est admis depuis plusieurs semaines que le traité START sur les armements stratégiques ne sera pas prêt pour être signé lors de ce sommet. Mais cela ne veut pas dire que l'on n'en parlera pas, ni que de nouveaux progrès sont exclus au cours des nombreuses rencontres qui vont avoir lieu à tous niveaux à Moscou. Non seulement le texte de ce traité est déjà rédigé « à 90 % », comme l'assurent les responsables des deux côtés — quand bien même ces évaluations chiffrées ne veulent pas dire grand-chose, — mais surtout les négociateurs ont sensiblement accéléré le rythme de leurs travaux depuis le début de cette année.

Parmi les points d'accord déjà acquis sur le dossier START figurent d'abord les grandes « péries » réalisées lors des précédents sommets. C'est celui de Genève, à l'automne 1985, que le principe d'une réduction de 50 % de toutes les armes nucléaires à longue portée trouve sa concrétisation chiffrée.

MICHEL TATU.
(Lire la suite page 3.)



Un sondage IPSOS - « le Monde »

Les Français et le goût de l'ouverture

M. Rocard a déclaré le vendredi 27 mai qu'il « se porte garant » de l'ouverture politique même si les socialistes obtiennent une majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Entre deux élections décisives dans le cours de la vie nationale, au cœur d'un débat politique qui se prolonge dans un paysage qui paraît changer mais qui reste flou, comment les Français vivent-ils la situation ambiguë de tout électeur, qui est d'être à la fois témoin et acteur ? Le sondage commandé par le Monde à IPSOS tente de répondre à cette question et à quelques autres. L'enquête a été réalisée par téléphone les 25 et 26 mai auprès de 1 332 personnes constituant un échantillon représentatif de l'électorat.

A travers les résultats, il apparaît que les Français ne vivent pas mal cette situation et cette période. 60 % des personnes interrogées déclarent s'intéresser beaucoup (16 %) ou assez (44 %) à la politique, contre 39 %, dont l'intérêt est moindre ou inexistant. Ce score de 60 % est à comparer aux 50 % d'un précédent sondage effectué par IPSOS pour le Monde, en février dernier.

ANDRÉ LAURENS.
(Lire la suite page 6.)

Les morts d'Ouvéa
La chancellerie décidera mardi s'il convient d'ouvrir une information judiciaire
PAGE 7

Grèce et Turquie : rapprochement à petits pas
Après la rencontre d'Athènes, nouveau rendez-vous diplomatique en juin
PAGE 4

Les poursuites contre M. Michel Droit
Le représentant de l'Académie française à la CNCL est inculpé de « corruption passive »
PAGE 18

Les petites entreprises et la création d'emplois
Une étude de l'INSEE révèle qu'elles créent moins de postes de salariés qu'on le croit
PAGE 18

L'excision aux assises du Val-d'Oise
La mort d'une petite fille ou le prix d'une coutume ancestrale
PAGE 9

La guérilla du catéchisme
Le tribunal administratif d'Angoulême donne raison à l'évêque
PAGE 8

RÉGIONS
Le tour de France de nos correspondants
PAGE 13

« Grand Jury RTL-le Monde »
M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, invité dimanche soir à 18 h 15

Le sommaire complet se trouve en page 18

Hausse de 5,3 % en une semaine à Paris

La Bourse confiante

Performance insolite, pour ne pas dire exceptionnelle, cette semaine à la Bourse de Paris, où les valeurs françaises ont monté de 5,3 % en moyenne.

Même timide, la baisse du taux d'intervention de la Banque de France, décidée par M. Pierre Bérégovoy, le ministre des finances, paraît prometteuse et explique pour partie cette hausse.

Relativement bon marché en regard des excellents résultats affichés par les entreprises industrielles, les actions françaises sont donc à nouveau recherchées par la clientèle nationale, mais aussi par les investisseurs étrangers, qui jugent les autres marchés trop dangereux et viennent chercher refuge à Paris.

(Lire page 16.)

Cartier

Les montres Cartier sont au premier chef les plus précieuses. Elles sont les plus précieuses. Elles sont les plus précieuses.

23 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, PARIS. 42.65.79.81

Une base scientifique pour une discipline contestée ?

Les « molécules fantômes » de l'homéopathie

Le docteur Jacques Benveniste, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Unité 200) et membre du comité scientifique de cet Institut, a rendu public, le vendredi 27 mai — au congrès national d'homéopathie, à Strasbourg — une série de résultats scientifiques spectaculaires, qui pourraient bouleverser beaucoup des données actuelles de la biologie, de la pharmacologie et de la physique. Ces résultats semblent apporter une base rationnelle à certains des principes fondamentaux de l'homéopathie.

STRASBOURG de notre envoyé spécial

Jamais un congrès d'homéopathes n'avait été le cadre d'une communication scientifique d'une telle portée. « Le problème est simple, explique le docteur Benveniste, soit nous nous sommes régulièrement trompés depuis trois ans et, avec nous, plusieurs laboratoires de grand renom, dont un français ; soit nous sommes en face d'une découverte tout à fait extraordinaire, dont on ne peut encore mesurer les conséquences et les bouleversements qu'elle entraînera. »

Etrange situation que celle qui voyait un chercheur de renommée internationale, spécialisé dans l'étude de l'immunité et de la pharmacologie de l'inflammation, venir expliquer à plusieurs cen-

taines d'homéopathes français que la communauté scientifique internationale était peut-être sur le point d'apporter une base rationnelle à un principe homéopathique tenu jusqu'ici pour une hérésie, sinon une imposture : l'effet biologique de préparations dans lesquelles les molécules supposées être actives ont été diluées à des niveaux tels qu'elles ne peuvent plus être physiquement présentes. « Je ne suis pas homéopathe et ne cherche nullement à défendre l'homéopathie. Mais il faut bien reconnaître que nous avons mis en évidence un phénomène qui pourrait confirmer que Samuel Hahnemann a eu, il y a deux siècles, une intuition de génie », a déclaré le docteur Benveniste.

JEAN-YVES NAU.
(Lire la suite page 8.)

Dates

Il y a vingt ans

La conférence de Grenelle



Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 850 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Wozniak
Rédacteur en chef : Daniel Verneil
Correspondant en chef : Claude Salaz.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montmorency, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composés 36-15 - TAPAGE LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	GRANDE BRITAGNE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	564 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : Par voie aérienne tarif sur demande. Pour vous abonner Renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 3615 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT DURÉE CHOISIE

3 mois 6 mois 9 mois 1 an

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Code postal : _____
Localité : _____

Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Ce jeudi 23 mai 1968, en France, la crise sociale bat son plein. C'est l'usine Sud-Aviation, à Châteaubleau, près de Nantes, qui le 14 mai avait donné le signal des grèves ouvrières. Dix jours après, dans un pays économiquement paralysé, on compte de neuf à dix millions de grévistes. Aux côtés parfois, à distance souvent, des étudiants, les syndicats appuient une révolte ouvrière qui ne manque pas de fondements. La croissance est encore au rendez-vous. La société de consommation est une belle vitrine. Mais trois millions de Français gagnent moins de 600 F par mois. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est à 2,22 F de l'heure, soit 424 F par mois...

Ce 23 mai, Jacques Chirac est nerveux. Jeune secrétaire d'Etat à l'emploi, il a rendez-vous rue Chaptal, près de la place Pigalle, avec Henri Krasucki, le numéro trois de la CGT. Ses biographes racontent que le premier ministre, Georges Pompidou, l'avait mis en garde, il a ce jour-là un revolver dans sa poche (1). Le 20 mai, le général de Gaulle l'avait interrogé : « Alors Chirac, que faut-il faire ? » « Négocier, mon général, s'entendre avec les syndicats. » Jacques Chirac devient alors l'homme des contacts. Pour se mettre en rapport avec Henri Krasucki, il utilise comme nom de code « Monsieur Walter ». De telles rencontres ont été démenties par la CGT. Georges Ségué les ayant qualifiées d'« histoires saugrenues et romanesques » (2). Mais d'autres syndicalistes se souviennent d'avoir été pareillement approchés. Le revolver en moins.

Roman-feuilleton ou non, le samedi 25 mai à 15 heures, s'ouvre au 127, rue de Grenelle, dans l'ancien hôtel du Châtelet, devenu le siège du ministère du travail, la rencontre qui est entrée dans l'histoire sous le nom de « conférence de Grenelle ». Du côté du gouvernement, Pompidou est le seul patron. Il racontera lui-même (3) que de Gaulle lui avait donné « un blanc-seing » : « Je voulais décider librement, complètement, sur-le-champ. » « Epargnez-moi Debré », alors ministre des finances, aurait-il lancé au général (4). A ses côtés, Edouard Balladur, son conseiller social, et Jacques Chirac président à mener ce ballet compliqué. Quant au ministre en charge des affaires sociales, Jean-Marcel Jeanneney, il est, d'après André Bergeron, secrétaire général de FO (5), « complètement dépassé par la situation ». Sur la touche.

« Ségué ignorait ce détail »

Autour de la grande table de Grenelle, il y a du monde. Georges Ségué et Henri Krasucki conduisent la délégation de la CGT aux côtés de Benoît Frachon. Le vieux lutteur de soixante-trois ans aperçoit dans la délégation du CNPF, dirigée par son président, Paul Huvelin, le baron Petiet. Il l'apostrophe : « J'ai connu votre père, il était déjà à Matignon [en 1936]. Un lutteur ! » Il y a aussi d'autres grandes figures du monde syndical, Eugène Descamps pour la CFDT, André Bergeron pour FO, André Maiterre pour la CGC, Joseph Saury pour la CFTC.

A Grenelle, ce 25 mai, les stratégies sont aussi diverses que le nombre de participants. « Il y a quelque chose de fatidique et de déprimant », raconte G. Ségué, dans le fait qu'il faille six porte-paroles syndicaux pour exprimer les intérêts des travailleurs face au bloc sans fissure que présentent le gouvernement et le patronat. « Pour la CGT, il s'agit de s'assurer le contrôle d'une situation que, depuis le départ, elle maîtrise mal. Elle cherche visiblement une issue honorable mais sait qu'une reprise du travail ne peut être justifiée que par d'importantes concessions. » « A chaque phase décisive de la négociation », écrit G. Ségué, « le débat essentiel se déroule entre le gouvernement, le CNPF et la CGT. (...) Ils cherchent une issue et ils sont bien obligés de tenir compte de notre rôle. » Evidences.

La CFDT n'a pas tout à fait la même optique, ni il est vrai les mêmes relations avec le mouvement étudiant. Comme l'explique un observateur (4) : « Elle a objectivement intérêt à faire capoter l'accord pour que Pompidou tombe et que le recours à Mendès France soit naturellement de l'impasse sociale. Mais elle ne peut pas non plus jouer les irresponsables. »

« La CFDT, assure E. Descamps (6) a certainement été pour le premier ministre, de même que pour M. Huvelin, l'organisation la plus accrocheuse, la plus tenace. » Mais sa marge de manœuvre est étroite face à un Pompidou qui veut rétablir au plus vite l'ordre économique et social. Ce dernier cherche le concours de la CGT et trouve parfois celui de FO : « La confédération », souligne A. Bergeron, « a largement contribué à empêcher la généralisation du chaos. »

Les négociations démarrent sur le SMIG. La CGT avance immédiatement sa revendication d'un SMIG horaire à 3 F. Mais sur cet épisode, deux versions contradictoires circulent. Selon la première, G. Ségué et J. Chirac s'étaient mis d'accord en coulisse sur un chiffre de 2,70 F. Mais le secrétaire général de la CGT à la stupéfaction, lorsqu'il reformule son exigence, d'entendre Paul Huvelin répondre aussitôt : « Nous sommes d'accord. »

L'autre version émane d'A. Bergeron : « Dans la soirée du 25 mai, alors que nous allions dîner, nous avons appris qu'un accord était intervenu entre Jacques Chirac et la CGT sur le salaire minimum, qui devait être porté, je crois, à 2,70 F. (...) Nous sommes revenus en séance. Sans attendre que l'on s'engage plus avant, nous avons demandé qu'il soit porté à 3 F. Cela fut fait. (...) Nous savions que le CNPF s'était fixé un maximum de 3 F pour le SMIG. Ségué ignorait ce détail. Pas nous ! ». SMIG, où est la victoire ?...

Les arrangements furent moins rapides sur l'augmentation générale des salaires. La CGT demandait 15 %. Le CNPF était prêt à accorder 5 %. Finalement, le « compromis » vint d'Eugène Descamps : les salaires seraient relevés immédiatement de 7 % puis une nouvelle fois de 3 % au 1^{er} octobre. Le dimanche 26 mai, ceux que l'on n'appelle pas encore couramment « les partenaires sociaux » se séparent à 3 h 40 du matin. Epuisés mais encore debout, avec toujours devant eux, de nombreux problèmes à résoudre. Avant de se retrouver en séance plénière à 17 heures, il est prévu que Georges Pompidou recevra en particulier chaque organisation. Là encore les souvenirs sont vifs...

Georges Ségué raconte que le premier ministre lui a tenu « en substance » les propos suivants : « L'orientation de la politique extérieure du général de Gaulle a beaucoup d'ennemis à l'extérieur et à l'intérieur, y compris parmi ceux que vous souhaitez avoir comme alliés contre nous. (...) Ils espèrent, à la faveur des événements dont la France est présente sur le théâtre, rétablir le cours de la politique atlantiste de la IV^e République. (...) Pour ma part, je puis vous assurer d'une chose. Je préfère être simple fonctionnaire d'un gouvernement communiste que premier ministre d'une France dominée par les Américains. » Le leader de la CGT commenta : « Nous sommes un peu interloqués par ces paroles. (...) G. Pompidou croirait-il donc à la vieille calomnie anticommuniste selon laquelle nous serions plus attachés aux intérêts d'Etat de l'URSS qu'aux revendications des travailleurs ? » Indigné, la CGT se refuse à un tel troc...

Avec la CFDT, Pompidou change de tactique et se livre, selon Eugène Descamps, à propos de sa revendication sur l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité sociale, à un « chantage anticommuniste » : « Vous savez, la CGT a déjà beaucoup de monde dans le personnel de la Sécurité sociale. En plus, avec les élections, ils auront plus d'administrateurs. » La CGT est elle aussi pour l'abrogation des ordonnances qui, en 1967, avaient décidé que les administrateurs des caisses de la Sécurité sociale ne seraient plus élus mais désignés. Quand la séance reprend, l'atmosphère est électrique. A 18 heures, G. Ségué va faire à la presse une déclaration qui est interprétée comme l'annonce d'une rupture en mettant comme préalables au succès des négociations le rétablissement de l'échelle mobile des salaires et des prix et l'abrogation des ordonnances. De son côté, E. Descamps affirme aux journalistes : « Les murs de ce ministère sont épais, les bruits de la rue pas plus que ceux des usines ne parviennent jusqu'ici. »

Les murs sont peut-être épais mais ils n'empêcheront pas la CGT d'être avertie le lundi 27 mai vers 2 heures du matin d'un événement extérieur qui va changer le cours de la négociation. La CFDT

s'apprête à tenir le lundi soir un meeting, que l'on annonce monstre, avec l'UNEF, le PSU et de nombreuses organisations « gauchistes », en présence de Pierre Mendès France. L'ombre du gauchisme, cachant à peine celle de PMF, plane sur Grenelle ! - Alors, raconte G. Ségué qui s'adressait à E. Descamps, j'apprends que tu as accepté de défilier avec ceux qui nous accusent de trahison parce que nous négocions des revendications des travailleurs. Tu sais bien, me répond Descamps fort embarrassé, que nous n'avons pas de mouvement étudiant la même appréciation que vous. - En fait, assure Descamps, rien n'était tranché. Mais pour la CGT, le signal est clair : il faut conclure. Vite.

Grenelle, qui avait éclaté en commissions de travail, se retrouve en séance plénière. « Bon, il faut en finir », aurait même dit H. Krasucki (4). Toujours est-il que G. Ségué et J. Chirac ont un nouveau tête-à-tête. Le secrétaire d'Etat jette les bases d'un compromis : indemnisation à 50 % des jours de grève, rendez-vous dans six mois pour un examen du rapport salaires-prix et réduction de 5 % du ticket modérateur applicable aux dépenses médicales. « On reste encore loin du compte », répond G. Ségué. Je doute fort que ces concessions très partielles qui laissent entier le problème crucial des ordonnances soient de nature à réaliser un accord. »

Que le secrétaire général de la CGT se soit davantage engagé ou non, le fait est là. C'est sur ces bases que sera établi le « protocole d'accord » de Grenelle. On trouve pile-mêle, dans le texte lu par Georges Pompidou aux délégations, à 7 h 40 du matin, une augmentation de 35,14 % du SMIG au 1^{er} juin (580 F par mois), une hausse des salaires réels (incluant les augmentations intervenues depuis le 1^{er} janvier), le libre exercice du droit syndical dans les entreprises, une légère réduction de la durée du travail, un « assouplissement » de l'âge de la retraite, un financement de la formation professionnelle par l'entreprise, avec le concours de l'Etat, un aménagement des allocations familiales, etc.

Huées à Billancourt

Mais Grenelle n'est pas un accord. Ce n'est qu'un constat. Aucun syndicat ne signe, chacun voulant consulter sa base. En partant la retrouver à Billancourt, G. Ségué indique à G. Pompidou qu'il fera « un compte rendu objectif » mais que les résultats sont « notoirement insuffisants ». Tel est aussi le sentiment de la forteresse ouvrière qui a « suivi » la conférence grâce aux transistors. Avant même l'arrivée de G. Ségué, la CGT de Renault a distribué un tract intitulé : « Poursuivons jusqu'à la victoire. » Aimé Halberer, le patron du syndicat, a chauffé la salle en rappelant les revendications. Quand André Jeanneney, après Frachon, parle pour la CFDT, résonnent les cris de « gouvernement populaire ! » Tout est déjà joué. Lorsque G. Ségué énumérera les résultats positifs, l'assistance oubliera de se réjouir. Mais elle fera entendre ses huées pour tous les refus patronaux. N'ayant pas appelé à la grève, la CGT n'appelle pas à la reprise. Aux travailleurs de décider démocratiquement de reprendre le travail s'ils le veulent. Ils ne le veulent pas.

Vingt ans après, G. Ségué explique toujours que ce n'est pas lui qui a été sifflé à Billancourt mais l'intransigeance patronale.

Grenelle n'était qu'une parenthèse. Le combat continue. La France connaîtra des grèves importantes jusqu'aux environs du 18 juin. Les salaires seront en fait augmentés de près de 14 %. Mais pendant ces vingt-cinq heures de discussions à l'ancien hôtel du Châtelet, une nouvelle idée de la négociation sociale était née. Non loin des barricades, à distance des usines.

- MICHEL NOBLECOURT.
- (1) Jacques Chirac, de Franz Olivier Giesbert, Seuil.
 - (2) Le Mat de la CGT, de Georges Ségué, Julliard.
 - (3) Interview de Georges Pompidou de l'Expansion en avril 1969.
 - (4) Mat 68, de Laurent Joffrin, Seuil.
 - (5) Ma route et mes combats, d'André Bergeron, J.-P. Ramsay.
 - (6) Militier, d'Eugène Descamps, Fayard.

«GRAND JURY» RTL - Le Monde

dimanche 18h15

JEAN POPEREN

animé par Jean-Pierre DEFRAIN

avec André PASSERON et Anne CHAUSSEBOURG (Le Monde) Dominique PENNEQUIN et Paul JOLY (RTL)

RTL

صك:امتن الأصل

صحة من الأصل

Etranger

Le Monde • Dimanche 29-Lundi 30 mai 1988 3

Le sommet Reagan-Gorbatchev à Moscou

« Sécurité et droits de l'homme doivent avancer de front » déclare M. Ronald Reagan à Helsinki

HELSINKI
de notre envoyée spéciale

La voix faible, le ton monocorde, sans élan, sans les accents vibrants qu'il avait parfois, le président américain est apparu fatigué, le vendredi 27 mai, au palais Finlandia, dans la salle même où furent signés en 1975 les accords d'Helsinki, pour la seule manifestation officielle de son escalade de repos de trois jours dans la capitale finlandaise.

Son discours de trente-cinq minutes aura en fait été essentiellement consacré à ces accords qui ont ouvert le processus de coopération et de sécurité en Europe (CSCE), dont M. Reagan se fait, aujourd'hui, l'avocat en affirmant qu'ils « font certains », contrairement à ce que certains prétendent. Reprenant tous les thèmes qui lui sont chers, les droits de l'homme, la liberté religieuse, la démocratie garante de la paix et la liberté, le président a dressé la liste des progrès accomplis depuis 1975.

La note décernée aux Soviétiques et à leurs alliés est « passable » : ils ne font pas aussi bien que les Occidentaux mais sont sur le bon chemin. Il a mentionné d'autres progrès mais d'« une nature différente », dans le domaine de l'économie. M. Reagan espère qu'en comprenant certaines « réalités désagréables » les pays de l'Est se donneront

des chances de développer leurs relations avec les pays à économie de marché. Des changements sont également survenus, a-t-il indiqué, dans le domaine des droits de l'homme, et l'on voit que, « malgré tous les vents blefarés qui ont balayé les plaines de la justice », les accords d'Helsinki ont, en treize ans, pris racine dans la conscience de l'humanité.

Dans le contexte des rapports Est-Ouest, « sécurité et droits de l'homme doivent avancer de front » pour que s'amorce un véritable rapprochement et une authentique coopération. Le président américain s'est félicité des progrès accomplis depuis que le secrétaire général du PC soviétique a lancé sa campagne de « glasnost » et de « perestroïka », mais là encore, et il le lui dira à Moscou, beaucoup, beaucoup reste à faire : trop de gens demeurent enfermés dans des camps, trop de demandes d'immigration sont bloquées, trop de familles vivent encore séparées, trop de libertés sont bafouées.

Les droits de l'homme, cela va aussi de pair avec la liberté religieuse. Là, le président rêve d'entendre « sonner de nouveaux les cloches des églises, pas seulement à Moscou mais à travers toute l'Union soviétique ».

Une chose en tout cas dont il se félicite particulièrement et dans laquelle il voit comme un espoir :

« La ligne de front dans la compétition des idées s'est déplacée vers l'Est ». Autrement dit, les démocraties qui doutaient de leur propre idée de la liberté, « se demandant si les systèmes utopiques ne valaient peut-être pas mieux. Aujourd'hui, c'est de l'autre côté que l'on doute ». Après avoir cité au passage Castro, Montecarlo, Kundera et le socialiste italien Pietro Nenni, M. Reagan conseille également au leader soviétique, qui parle de « l'archaïsme du rideau de fer », de commencer par démolir le mur de Berlin et toutes les barrières entre les deux Europes.

Un discours comme tout général, sans agressivité marquée à l'égard de l'URSS, mais sans indication précise non plus sur les propositions que fera M. Reagan à Moscou. Sans doute aura-t-il satisfait par la même occasion ses hôtes finlandais, en rappelant que, depuis trois cent cinquante ans, des Finlandais ont contribué à bâtir le Nouveau Monde, « pays de liberté pour une nation d'immigrants ».

FRANÇOISE NIETO.

Les Soviétiques estiment que le président américain manque de « tact politique »

MOSCOU
de notre envoyé spécial

Pourquoi ce pavé dans la mare ? Les officiels soviétiques n'ont guère apprécié le discours prononcé le vendredi 27 mai à Helsinki par M. Reagan et entièrement consacré aux droits de l'homme : ils seraient presque peints par ce qu'ils considèrent comme un manque de tact, sinon une franchise injuste. Ils s'attendaient certes à ce que le président américain revienne sur ce problème, mais pas à ce qu'il le mette en tête de liste des sujets à aborder. Pour le Kremlin, c'est la réduction des armements qui doit constituer l'essentiel des conversations américano-soviétiques, avec l'étude des conflits régionaux.

La « sortie » humanitaire de M. Reagan a dû d'autant plus agacer M. Gorbatchev qu'elle peut être utilisée par ses adversaires conservateurs. S'il ne reste plus en prison qu'environ trois cents détenus politiques ou de conscience (selon les Américains eux-mêmes), le sujet reste extrêmement sensible : chaque manifestation publique de liberté est mal vécue par les nostalgiques de la période de « stagnation », et si l'appareil de répression tourne à vide pour l'instant, il n'a pas été démantelé pour autant. Nombre de ses rouages n'ont bien évidemment pas désespéré de se remettre à broyer du dissident, n'en déplaise aux auteurs des « thèses »

proposées à la conférence du parti qui se réunira à la fin du mois de juin et pour lesquels il est temps que l'Union soviétique devienne « un Etat de droit ».

M. Reagan, au demeurant, n'a pas dit autre chose que le rédacteur de ce texte. D'où les commentaires embarrassés de l'agence Tass, qui reproche au président des Etats-Unis de « vouloir donner des leçons à l'URSS », d'où également l'article d'Alexandre Bovine dans les *Isvestia* de vendredi. Prenant en compte les grandeurs et les servitudes de la transparence, l'éditorialiste du quotidien du gouvernement reproche à M. Reagan de se comporter « comme un inspecteur en tournée », mais ajoute, magnanime : « Il va de soi que le président est libre non seulement de penser ce qu'il veut, mais aussi de le dire même à Moscou. Il n'y a pas de problème de liberté d'expression ici, mais il y a un problème de tact politique ».

refuzniki et de dissidents. Plusieurs de ses invités habitant la province — « nos représentants de la société soviétique », selon un porte-parole officiel — éprouveront les plus grandes difficultés à se rendre à Moscou pour l'occasion, et auront reçu la visite d'agents du KGB.

Il est peu probable, cependant, que toute cette affaire jette une ombre durable sur le sommet. M. Gorbatchev n'a aucun intérêt à aller au-delà d'une mise au point, et M. Reagan, ayant parlé clair et net à Helsinki, pourra évoquer d'autres sujets avec son nouvel « ami ». Leur premier entretien est prévu pour dimanche après-midi au Kremlin. Ce sera le seul événement de la journée après l'arrivée à l'aéroport de Vnoukovo, où le président doit être accueilli par M. André Gromyko, qui fait fonction de chef de l'Etat.

JACQUES AMALRIC.

Le traité sur les FNI a été ratifié à une large majorité par le Sénat américain

Le baroud d'honneur mené par le sénateur de Caroline du Nord, M. Jesse Helms, et la poignée d'états ultra-conservateurs qu'il avait entraînés à sa suite, n'aura finalement servi qu'à retarder d'une dizaine de jours la ratification du traité américano-soviétique sur l'élimination des missiles nucléaires intermédiaires (FNI) conclu en décembre 1987 à Washington : par 93 voix contre 5, le Sénat a donné, le vendredi 27 mai, son accord définitif.

Premier traité de désarmement effectif entre les deux superpuissances, l'accord FNI prévoit la destruction par l'URSS et les Etats-Unis de tous les missiles d'une portée de 500 à 5 000 kilomètres, le tout assorti de strictes mesures de vérifications. Ce sont d'ailleurs les sévères réserves émises par le Sénat sur l'interprétation de certaines clauses de vérification qui avaient, entre autres, conduit MM. Shultz et Chevardnadze, les deux ministres des affaires étrangères, à négocier deux accords supplémentaires le 12 mai à Genève, alors même que l'on croyait tout obstacle à la ratification écarté depuis longtemps.

Ce qui avait arraché au secrétaire d'Etat, déjà engagé dans la préparation du sommet de Moscou et les nouvelles négociations sur les START (armements stratégiques), un cri d'impatience : « J'espère bien, avait-il dit au cours d'une conférence de presse, que c'est la dernière fois que j'entends parler de missiles intermédiaires... ». C'était compter sans la susceptibilité de sénateurs qui n'aiment pas être mis devant le fait accompli et avaient déjà refusé en 1979 de ratifier l'accord Salt-II négocié à Vienne entre MM. Brejnev et Carter. Cette fois, les inquiètes calculs électoraux suscités par

la campagne présidentielle ont joué en faveur de l'accord. Et si les élus démocrates, qui dominaient le Congrès, se sont secrètement amusés en voyant une poignée d'ultras — en général républicains — faire lanterner le président au point de le laisser partir les mains encore vides pour Moscou, ils se sont vite ralliés à sa cause.

M. Reagan aura ainsi reçu in extremis son « cadeau de rupture » de la part d'un Congrès qui lui a mené, ces derniers temps, la vie dure. Ce qui a permis au président américain, légèrement embarrassé par le fiasco diplomatique de son marchandage avec le général panaméen Noriega, d'aborder le sommet en meilleure posture et de se dire publiquement « très satisfait ».

Il reste que, derrière la belle manifestation unanime dont vient de faire preuve le Sénat, les élus américains ont fait une nouvelle fois la démonstration que c'est au Congrès et non à la Maison Blanche que revient le dernier mot : ils ont en effet adopté plusieurs clauses, dont l'une qui limite strictement l'interprétation des traités par l'administration en place. Référence très claire à l'interprétation très contestée du traité ABM (anti-balistique) de 1972, qui, pris au pied de la lettre interdisait toute expérimentation dans l'espace libre à l'initiative de la défense stratégique (« guerre des étoiles ») si chère à M. Reagan, mais dont la Maison Blanche entend maintenir l'interprétation plus large — qui lui est nécessaire. Enfin, outre cette clause restrictive, autre coup dur pour le président : le nouveau budget de la défense adopté vendredi, rogne encore les crédits affectés à l'IDS.

M.-C. D.

(Suite de la première page.)

Le total des ogives embarquées à bord de tous vecteurs sera de six mille. Encore un an, et le second sommet de Reykjavik ajoute à cette limite un plafond au nombre des lanceurs : pas plus de mille six cents de part et d'autre.

Restait à s'entendre sur les « sous-limites » dont le principe avait été admis, mais sur lesquelles les intérêts divergent : Washington souhaite voir Moscou accepter des missiles basés à terre (ICBM), dans un point fort de l'arsenal soviétique ; Moscou préfère s'en prendre aux engins embarqués en mer et dans l'air, pour lesquels les Etats-Unis disposent d'une nette supériorité. Dès janvier 1986, M. Gorbatchev avait admis un plafond de trois mille six cents ogives à bord d'ICBM ; il consent en octobre 1987 à baisser ce chiffre à trois mille à condition qu'il s'inscrive dans une limite globale de quatre mille huit cents proposés par les Etats-Unis eux-mêmes pour l'ensemble des armes balistiques, y compris sur sous-marins.

De nouveaux problèmes

Finalement, les deux parties s'accordent sur le sommet de Washington sur le chiffre de quatre mille neuf cents armes balistiques, mais ce sont Moscou et les Etats-Unis qui ont accepté de réduire de moitié son parc d'ICBM lourds (les trois cent huit SS-18, sans équivalents du côté américain, seront ramenés à cent cinquante-six lanceurs), admet aussi une réduction de 50 % de la capacité d'emport globale de son arsenal, nettement supérieure. Il reste à consigner tout cela dans

L'enjeu des fusées stratégiques

un texte, qui devrait être plus détaillé que celui de Washington.

Mais de nouveaux problèmes sont apparus entre-temps. Et d'abord celui des missiles de croisière basés en mer (SLCM). Les Soviétiques ont proposé de ce vecteur (notamment avec le SS-N-21, installé depuis janvier dernier sur des sous-marins et portant à 3 000 kilomètres), mais le Pentagone plus encore, qui voudrait en déployer quatre mille à bord de ses navires, dont huit cents environ équipés d'ogives nucléaires. L'idée ne fait pas l'unanimité aux Etats-Unis : ces engins sont ceux-là mêmes que l'accord FNI interdit dans leur variante terrestre, et les Etats-Unis, dont les principaux centres industriels sont disposés près des côtes, ont plus à y perdre que l'URSS, bien à l'abri derrière sa masse continentale.

Enfin et surtout, il est très difficile de distinguer entre les SLCM nucléaires et les autres. Bien que le Kremlin ait fait savoir qu'il disposait d'un moyen permettant de contrôler à distance la présence d'armes nucléaires à bord de navires, les Américains sont très sceptiques et redoutent tout contrôle « agressif » de l'autre partie sur leur flotte.

On en est là, et l'on peut s'attendre à de vives discussions à Moscou sur ce problème, qui est déjà le motif d'une première entente au principe d'une réduction de moitié des arsenaux : certes, les deux parties sont d'accord pour limiter le nombre des SLCM, mais il a été entendu au sommet de Washington que ces armes ne seront pas comptées dans la limite des six mille charges autorisées.

Un autre problème est celui des missiles balistiques mobiles. Ici, la

critique ne porte pas sur la nature des armes, jugées au contraire mieux protégées, donc « stabilisantes » pour la dissuasion, mais sur les difficultés de contrôle. Compte tenu du fonctionnement des satellites, explique un expert américain, « vous ne pouvez jamais voir tous les missiles à la fois » ; or cet inconvénient, mineur quand il s'agit d'observer des silos fixes, devient rédhibitoire quand il s'agit de tenir une comptabilité de lanceurs mobiles et aisément camouflables.

Voilà pourquoi les Américains ont proposé d'interdire l'interdiction de tels engins, celle-ci étant beaucoup plus facile à vérifier qu'une simple limitation. Leur conversation récente aux missiles mobiles a permis un rapprochement des positions (le Monde du 21 mai), mais il reste à s'entendre sur le mécanisme concret de vérification. L'une des idées qui circulent est de limiter la mobilité des missiles à

l'intérieur de certaines « zones de garnison » bien délimitées, sans possibilité de transfert d'une région à une autre.

Si l'on ajoute à cela d'autres points d'apparence mineure ou ésothérique, tels que le mode de comptage des armes lancées d'avion (on est apparemment d'accord pour compter autant d'ogives que de missiles de croisière à longue portée, mais une seule pour les avions porteurs de bombes à gravitation ou de missiles à courte portée, faute de moyens de vérifier...), il reste encore beaucoup de pain sur la planche devant les négociateurs. Ce serait déjà un très beau résultat si la conclusion pouvait intervenir avant le départ de M. Reagan de la Maison Blanche. Mais la grande différence avec les négociations passées est que, cette fois, la bonne volonté ne manque pas.

MICHEL TATU.

Les Etats-Unis pressent leurs alliés européens d'accroître leur part dans les dépenses de l'OTAN

BRUXELLES
de notre correspondant

Les soixante-deux avions de combat F-16 de la 401^e escadre de chasse tactique des Etats-Unis, actuellement basés à Torrejon, près de Madrid, et qui, à la demande du gouvernement de M. Felipe Gonzalez, devront quitter l'Espagne, seront remplacés en Italie. Telle est la principale décision concrète annoncée par le comité des plans de défense de l'OTAN — qui rassemble les ministres de la défense des pays de l'alliance, à l'exception de la France, — au cours de sa réunion de printemps, le jeudi 26 et le vendredi 27 mai à Bruxelles.

Procédure inhabituelle, ce redéploiement sera financé non par le budget américain, mais par des crédits prélevés sur le fonds d'infrastructure commun de l'OTAN. Cette affaire illustre la double préoccupation qui a marqué les travaux du comité des plans de défense : maintenir intacte la crédibilité de la défense de l'alliance malgré les perspectives de démantèlement des

euromissiles, mais aussi mieux répartir le poids financier. Les ministres, M. Franck Carlucci, le secrétaire américain à la défense en tête, se sont félicités des progrès significatifs que permet le dialogue engagé entre les Etats-Unis et l'alliance. A la veille du sommet de Moscou, c'était là, il est vrai, un hommage sans surprise.

Les ministres ont « pris note des déclarations des dirigeants soviétiques qui laissent entrevoir un changement dans la manière dont ils envisagent la doctrine et les structures de leurs forces », lit-on dans le communiqué publié à l'issue de la réunion. Mais ils ont constaté que, dans la réalité, sur le terrain, rien n'a encore changé, ni au niveau des effectifs ni à celui des équipements. Les forces armées soviétiques « poursuivent leur modernisation à un rythme soutenu et impressionnant ».

C'est là, poursuit le communiqué, « un rappel éloquent de la nécessité d'une défense crédible ». Les ministres ont donc actualisé, dans cet esprit, « leurs objectifs de forces »

pour 1988, ainsi que le programme d'infrastructure de l'OTAN. Cependant, le principal problème que soulève cette modernisation des forces classiques est d'ordre financier. Faut-il modifier, en faisant supporter davantage aux alliés européens et moins aux Américains, la répartition de la charge des dépenses communes ?

Les Etats-Unis plaident avec une vigueur renouvelée pour un « partage du fardeau » qui leur soit plus favorable. Aucune décision n'a été prise vendredi, mais il est clairement ressorti de la réunion que M. Carlucci s'avait nullement l'intention de se contenter d'un débat académique. « Nous sommes tous résolus à participer à l'amélioration de notre défense collective et à veiller à ce que chacun d'entre nous y contribue de la manière la plus efficace et la plus équitable. Nous avons décidé de faire étudier le moyen de mieux orienter notre action en ce sens et de revenir sur cette question à notre prochaine réunion », indique le communiqué. La prochaine réunion du comité des plans de défense se tiendra en décembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

Malgré les violences en Colombie le président Barco maintient son voyage en Europe et aux Etats-Unis

La vague de violence qui a fait une quinzaine de morts en Colombie depuis le début de la semaine s'est poursuivie le vendredi 27 mai. Cinq personnes ont été tuées à Caldas, dans le nord-ouest du pays. Cependant, quarante personnes qui occupent l'ambassade du Mexique à Bogota pour demander le respect des droits de l'homme ont quitté pacifiquement les locaux après trente-trois heures de siège.

A son arrivée à Lisbonne, le président Virgilio Barco a tenu à affirmer

qu'il n'avait pas l'intention d'écourter sa tournée en Europe, comme l'opposition de son pays le lui avait demandé sous prétexte de la détérioration de la situation en Colombie. Faisant allusion à la tournée qui doit le conduire, après Lisbonne, en Espagne, en Italie et aux Etats-Unis, il a déclaré : « Il n'y a pas de raison d'annuler ce voyage. Cela fait trente ans que nous connaissons des situations de ce genre dans notre pays. » (AFP, Reuters.)

L'étoile de David habillée de branches de laurier fut ainsi accrochée, telle une épée de Damoclès, au-dessus de l'avant-scène, terrorisant les enfants et les spectateurs du premier rang qui la voyaient déjà tomber sur leurs têtes.

Anton Shammas

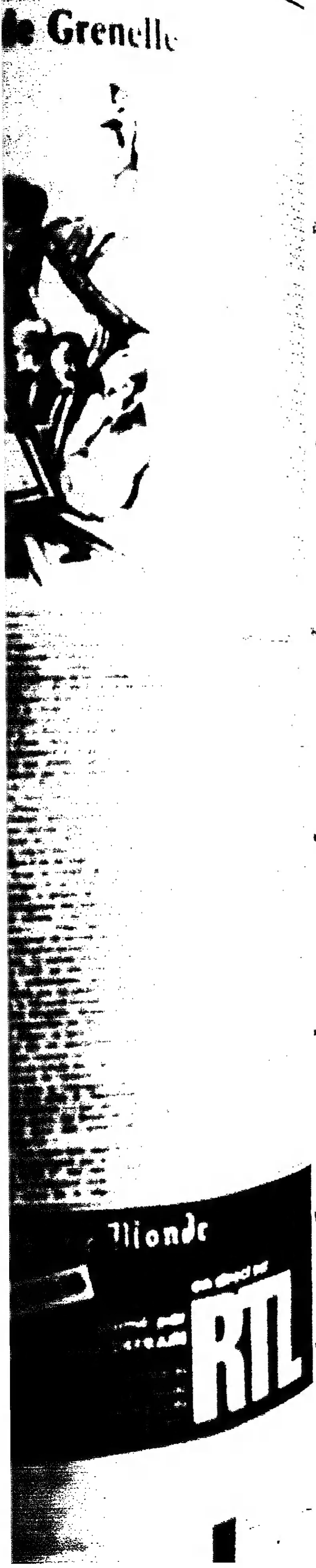
ARABESQUES

roman traduit de l'hébreu par Guy Sériak

UNE SAGA PALESTINIENNE ÉCRITE EN HÉBREU

ACTES ARABESQUES

DIFFUSION PUF



Diplomatie

En marge de la rencontre Reagan-Gorbatchev

Le sommet de l'OUA s'achève par un appel à la détente

Addis-Abeba. — L'Afrique a décidé de s'adresser implicitement aux Deux Grands réunis au sommet de Moscou. Un texte évoquant la détente et le lien entre le désarmement et le développement devait être adopté, le samedi 28 mai, lors de la séance plénière marquant la fin du sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le sommet a adopté vendredi l'ensemble des résolutions préparées par le conseil des ministres, qui vont de l'Afrique australe au Proche-Orient et à la Palestine, en passant par la situation économique du continent, y ajoutant un texte sur le différend libano-libyen, la dette et la commission des droits de l'homme et des peuples.

Un débat très animé a entouré l'adoption d'une résolution qui condamne les pays africains qui collaborent avec l'Afrique du Sud pour savoir si oui ou non le sommet allait les citer : les chefs de délégation ont décidé de s'abstenir.

Au cours de la discussion sur l'Afrique australe, le ministre angolais des affaires étrangères, M. Afonso Van Duzem M'Binda, a déploré le manque évident d'aide matérielle de l'Afrique au peuple angolais.

D'autre part, il a été décidé de reporter d'un an, c'est-à-dire d'ici à décembre 1989, la convocation d'une conférence internationale sur la dette africaine, estimée à 200 milliards de dollars. Cela parce que le groupe de contact chargé de sensibiliser les créanciers étrangers n'a pu achever la mission que lui avait confiée le sommet extraordinaire sur la dette organisé par l'OUA en décembre 1987.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé au comité ad hoc chargé du différend frontalier libano-libyen de poursuivre sa mission en vue de réconcilier les parties. Ils ont accueilli avec satisfaction les propositions du colonel Kadhaïf au président Hissène Habré. Toutefois, certains ne cachent pas en privé leurs doutes quant aux intentions réelles du colonel.

Le chef de l'Etat tchadien a officiellement exprimé des doutes en ces termes : « Je remarque que le colonel Kadhaïf a sans doute volontairement omis d'évoquer un problème de taille : l'affaire d'Aouzou, un des éléments essentiels du différend Tchad-Libye examiné par le comité ad hoc de l'OUA. L'histoire nous dira bientôt s'il s'agit de nobles intentions ou bien de manœuvres de circonstance et de diversion. » — (AFP.)

Pékin qualifie de « mensonge » l'annonce par Hanoï d'un retrait partiel de ses troupes du Cambodge

PÉKIN de notre correspondant

La Chine a indiqué, le samedi 28 mai, qu'elle serait disposée à participer à une « garantie internationale » au Cambodge dans le cas d'un règlement politique du conflit, à condition que le Vietnam s'engage en français avec le prince Sihanouk. Le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a fait connaître cette position après que Hanoï ait réitéré la participation de la Chine à la réunion informelle des parties au conflit cambodgien que l'Indonésie tente de mettre sur pied. Le geste chinois — au demeurant limité à une concession verbale que l'agence Chine nouvelle n'a pas reprise sur le moment — reste donc très symbolique pour l'instant.

D'autant que la Chine a également critiqué, le même jour, l'annonce vietnamienne d'un retrait de cinquante mille hommes du Cambodge d'ici à décembre, qualifiée d'« affirmation mensongère », et a

répété l'exigence habituelle d'un retrait « complet, le plus rapide possible ». Le Vietnam, a fait valoir Chine nouvelle en citant le ministère des affaires étrangères, a affirmé tous les ans avoir opéré des retraits militaires du Cambodge, sans que cela conduise à une « réduction des troupes d'agression vietnamiennes dans ce pays ».

La Chine refuse donc de prendre en compte, au moins dans sa propagande, les estimations des Occidentaux qui pensent que le corps expéditionnaire vietnamien au Cambodge est passé, en neuf ans, de près de deux cent mille hommes à cent vingt mille environ. La splendeur de forme adoptée par Pékin face à l'hypothèse d'un règlement politique du conflit paraît, dans ce contexte, destinée à donner le change à la dernière initiative vietnamienne, que la Chine considère comme une manœuvre diplomatique visant à influencer le déroulement du « sommet » de Moscou.

F. D.

Asie

AFGHANISTAN : gracié par M. Najibullah M. Alain Guillo était attendu dimanche à Paris

Le journaliste français Alain Guillo a été libéré samedi 28 mai à 11 heures locales à Kaboul, et « se trouve actuellement à l'ambassade de France », a confirmé le porte-parole du ministère français des affaires étrangères. « Son retour en France aura lieu dans les vingt-quatre heures ». « Cette libération marque l'heureux aboutissement des contacts pris avec les autorités afghanes pour obtenir la grâce du journaliste français. »

« A la demande du président de la République et du ministre des affaires étrangères, M. Gilbert Perol, secrétaire général du Quai d'Orsay, s'est rendu à Kaboul le jeudi 26 mai. Il était chargé de remettre à M. Najibullah un message du président de la République et d'assurer le rapatriement de M. Guillo en France. » « Le gouvernement français se réjouit qu'Alain Guillo puisse ainsi retrouver son pays et les siens », a ajouté le porte-parole.

Capturé en septembre dernier, Alain Guillo avait été condamné en janvier à dix ans de prison pour « espionnage » et entré illégalement en Afghanistan par un tribunal de Kaboul. Son compagnon de détention, le journaliste italien Fausto Biloslavo, devrait bénéficier d'une grâce identique dans plusieurs jours : une mission officielle italienne est en effet attendue dimanche à Kaboul.

Dans sa réponse remise à M. Perol, M. Najibullah félicite le président Mitterrand pour sa réaction, estime que la période actuelle « sera bénéfique pour l'Afghanistan ».

Ces accords et notre programme de réconciliation nationale ont créé une voie pour la paix. L'Afghanistan respectera les accords de Genève dans leur totalité et souhaite que les autres (pays) fassent de même. J'espère que la France aussi coopérera. L'Afghanistan est un pays indépendant. Il veut avoir des relations internationales. Je respecte votre lettre concernant le journaliste français Alain Guillo qui a commis des crimes contre l'Afghanistan et a été condamné à dix ans, a conclu M. Najibullah. Je le pardonne aujourd'hui. M. Guillo n'est pas le seul journaliste français à avoir séjourné dans les grottes de Kaboul. Jacques Abouchar, d'Antenne 2, avait été capturé et blessé en septembre 1983, condamné à dix-huit ans de prison et gracié en octobre. En mars 1981, un photographe amateur, Jean-Paul Silve, avait été capturé, condamné à cinq ans et libéré en décembre. En septembre 1980, le journaliste François Missen et le photographe Antoine Arnaud avaient été faits prisonniers, interrogés à Kaboul, puis libérés en novembre. Enfin, le docteur Philippe Augoyard, qui effectuait une mission humanitaire pour Aide médicale internationale, avait été capturé en janvier 1983, condamné à un an de prison, puis relâché, avant d'être autorisé à rentrer en France le 3 juin.

A l'annonce de la libération prochaine d'Alain Guillo, sa compagne, M^{me} Jeanne Lesieur, a déclaré : « Pour y croire vraiment, je veux le voir de mes propres yeux. Je m'en doute un petit peu. La smoute sus

Europe

Après trois jours d'entretiens à Athènes

Les tout petits pas du rapprochement gréco-turc

ATHÈNES de notre envoyée spéciale

Les ministres des affaires étrangères grec, M. Carolos Papoulias, et turc, M. Mesut Yilmaz, ont présenté, le vendredi 27 mai, à Athènes, les résultats des trois journées d'intenses discussions qu'ils venaient de mener dans le cadre des efforts de rapprochement engagés entre les deux pays. « Esprit de Davos, est-ce là ? », est-on tenté de se demander à l'issue de leur double conférence de presse. Les deux ministres s'étaient certes à la bouche que cette référence à la rencontre qui eut lieu en janvier à Davos (Suisse) entre leurs chefs de gouvernement respectifs. Première du genre depuis dix ans et qui se voulait le coup d'envoi d'un processus de normalisation.

L'optimisme, visiblement, est de règle. On a redoublé, de part et d'autre, de formules encourageantes et on a entendu M. Yilmaz remercier de l'« extraordinaire hospitalité » avec laquelle on l'avait accueilli, avant d'inviter son homologue grec à venir poursuivre à Ankara, en septembre, les travaux de la commission mixte commencés à Athènes.

Cependant, les maigres résultats de ces trois journées d'entretiens, de même que les brefs commentaires qu'ils ont inspirés vendredi aux deux chefs de délégation, incitent à penser que, si la volonté politique du rapprochement est proclamée de part et d'autre, sa mise en œuvre en revanche

est des plus difficiles, dès lors que l'on aborde la substance des querelles qui depuis tant d'années empoisonnent les relations gréco-turques.

Le communiqué conjoint, qui réaffirme la nécessité de « restaurer la confiance » entre les deux pays, est un catalogue d'intentions plutôt que de mesures concrètes. Sur la question très sensible des manœuvres militaires en mer Egée, source permanente d'incidents, les deux pays s'engagent à aviser l'autre partie avant tout exercice, ce qui ne se faisait plus. Ils énoncent une série de précautions à prendre afin d'éviter « autant que possible » que ces exercices militaires n'engendrent des tensions et affirment qu'ils doivent être conduits « conformément aux règlements internationaux ».

Cette dernière formule jette un voile pudique sur un différend persistant. La Grèce et la Turquie restent en effet en désaccord sur l'interprétation de ces règlements internationaux, en particulier sur la délimitation de leurs eaux territoriales et espaces aériens respectifs.

Les deux pays ont aussi levé le veto qu'ils opposaient chacun à deux projets d'infrastructures de l'OTAN : ceux de la construction d'une station d'écoute de sous-marins en Turquie et d'un aéroport militaire en Grèce. La Grèce, depuis plusieurs années, bloquait le second en affirmant que l'occupation par l'armée turque de la moitié nord de Chypre était en partie financée par des crédits de l'OTAN. La Turquie répondait en bloquant le premier.

Il est important de s'abstenir de déclarations provocatrices qui ne contribuent pas à la consolidation d'une atmosphère de bonne volonté et de coopération », souligne, d'autre part, le communiqué commun. Une tautologie que vraisemblablement la partie turque, qui s'est toujours exercée beaucoup moins combative dans la vindicte que M. Papandréou. Enfin, les deux pays abolissent les visas pour les diplomates et s'engagent à « faire des efforts en vue d'une meilleure coopération » dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues.

Chypre écartée de l'ordre du jour

Le bilan de cette première réunion de la commission mixte n'est donc apparemment pas révolutionnaire. Les questions les plus conflictuelles — celles de la délimitation du plateau continental et de l'exploitation des ressources pétrolières en mer Egée, et surtout celle de Chypre, principale pomme de discorde — avaient été écartées de l'ordre du jour après la partie turque s'étant refusée à les aborder.

M. Yilmaz, dans sa conférence de presse, a d'autre part réaffirmé son intention de se rendre à Chypre Nord, projet que la presse grecque dénonce comme une « provocation ». Le chef de la diplomatie turque a, toutefois,

déclaré qu'il effectuerait cette visite « dans l'esprit de Davos » — ce qui, pour l'instant, fait plutôt ricaner les Grecs — et précisé qu'aucune date n'est arrêtée pour ce projet. Cette réunion d'Athènes n'est toutefois qu'une étape sur une route dont on a abondamment rappelé vendredi qu'elle allait être longue. Elle n'hypothèque en rien la visite qui doit faire du 13 au 15 juin dans la capitale grecque le premier ministre turc, M. Ozal, et qui devrait être le second temps fort après Davos de la reprise du dialogue entre les deux pays. M. Ozal a d'ores et déjà fait savoir qu'il n'exclut pas a priori, comme l'a fait son ministre des affaires étrangères, d'aborder la question de Chypre. Les deux pays ont en fait de très bonnes raisons de s'entendre. Mais quand le conflit est si profondément enraciné dans l'histoire et dans les mentalités, la réconciliation peut-elle procéder autrement que par de tout petits pas ?

CLAIRE TRÉAN

Incident à Chypre. — Un soldat turc a tué un soldat chypriote grec et en a blessé un autre, le samedi 28 mai, dans la zone-tampon séparant les deux parties de l'île, annonce, à Nicosie, un communiqué de l'état-major de la garde nationale. L'armée et la police chypriotes grecques ont encerclé la maison où s'est réfugié le soldat turc, s'en ont indiqués de source proche de la sécurité. — (Reuter.)

ESPAGNE : l'agitation sociale

Les syndicats d'enseignants décident une grève illimitée

MADRID de notre correspondant

Nouvelle escalade dans l'interminable conflit des enseignants du secteur public en Espagne, qui s'était déjà traduit, depuis le début du mois de mars, par une vingtaine d'arrêtés de travail de vingt-quatre heures : les cinq syndicats du secteur ont annoncé, le vendredi 27 mai, après consultation de leurs « bases », le déclenchement d'une grève, qui sera cette fois illimitée, à partir du mardi 31. Il s'agit là d'une action sans précédent dans la fonction publique depuis le retour de la démocratie en Espagne.

Le conflit semble dans l'impasse la plus totale. Le 16 mai, les enseignants, consultés par référendum, avaient rejeté à une écrasante majorité un pré-accord conclu par le ministère de l'Éducation et quatre des syndicats représentatifs du secteur (le Monde du 18 mai). Depuis, une seule réunion a eu lieu, sans résultat, entre les parties. Le ministère de l'Éducation s'en tient à l'enveloppe d'augmentations salariales prévue dans le pré-accord, qui suppose une dépense globale de 36 milliards de pesetas (1,8 milliard de francs) à distribuer en un an et demi. Les syndicats, qui en réclament au départ trois fois plus, rétorquent qu'il leur est désormais impossible d'accepter une offre explicitement rejetée par leurs mandants.

THERRY MALINIAK

Assassinat du vice-président de la chambre de commerce de Galice

MADRID de notre correspondant

L'Etat espagnol devait déjà faire face aux attentats des indépendantistes basques de l'ETA militaire et de Catalogne de Terralibre. Un nouveau front semble désormais ouvert en Galice, la troisième « nationalité historique » du pays, après les deux attentats qui ont eu lieu, le vendredi 27 mai, dans cette région jusque-là relativement épargnée par la violence.

L'un d'eux a coûté la vie à un industriel en vue, M. Claudio San Martín, âgé de cinquante-quatre ans, sans affiliation politique connue. Deux jeunes filles ont sombré vers 15 heures à la porte de son appartement, situés en plein centre de La Corogne, en annonçant qu'elles apportaient des fleurs. Elles ont alors tiré à bout portant sur l'industriel, qui est mort sur le coup, et se sont ensuite enfuies dans une voiture volée. M. San Martín était le propriétaire d'une chaîne de supermarchés et était vice-président de la chambre de commerce locale. Il

l'annonce d'une grève illimitée a provoqué les protestations des associations de parents d'élèves, qui pressent les deux parties de reprendre les négociations, critiquant à la fois l'« inflexibilité » du ministère et l'« irresponsabilité » des syndicats. L'année scolaire semble en effet irrémédiablement perturbée. Certes, le ministère a rendu public un décret de service minimum qui oblige les enseignants à faire passer tous les examens des élèves. Mais, comme le soulignait un éditorial du quotidien *Diario 16*, « à quoi servent des examens si les matières n'ont même pas été enseignées ? ». Certains professeurs menacent d'ailleurs d'adopter systématiquement tous les étudiants.

La solution du conflit semble d'autant plus ardue que, d'un côté comme de l'autre, on peut désormais difficilement donner l'impression de trahir. Les responsables du ministère affirment qu'ils se peuvent pas céder sous le menace d'une grève illimitée, car ce serait là un précédent susceptible de déclencher demain une spirale de mouvements similaires dans d'autres secteurs de l'administration. Les syndicats de leur côté paraissent débordés par la pression de leurs « bases », de plus en plus radicales, qui considèrent que les enseignants sont aujourd'hui parmi les principaux laissés-pour-compte de la reprise économique.

YOUgoslavie : nouvelle dévaluation du dinar

Débat sur les réformes économiques et politiques à la conférence de la Ligue des communistes

Le gouvernement yougoslave a décidé le vendredi 27 mai de dévaluer le dinar de 29,3 %. Cette deuxième dévaluation en sept mois entre dans le cadre des mesures d'austérité annoncées par le premier ministre, M. Branko Mikulic. Celles-ci prévoient également une augmentation du prix de l'énergie (+ 32,2 %), des services postaux (+ 28 %), des tarifs ferroviaires (+ 38,5 %) et du charbon (+ 30,3 %). Le dinar avait déjà été déprécié de 24,6 % en novembre 1987 afin de stimuler les exportations.

BELGRADE de notre correspondant

Près de huit cents délégués participent du 29 au 31 mai à Belgrade à la conférence nationale de la Ligue des communistes. Les discussions porteront essentiellement sur la crise économique, politique et morale que traverse la Yougoslavie, pays divisé en huit républiques et régions autonomes différentes fonctionnant sans coordination digne de ce nom et entretenant de surcroît entre elles des rapports souvent conflictuels.

Trois cents des délégués ont annoncé leur intention de prendre la parole à la conférence, dont la convocation a été imposée par le mécontentement ouvertement exprimé des membres du parti et de la population en général. Cette colère, dont la presse se fait largement écho, vise en premier lieu les dirigeants, accusés d'« incompétence » et d'« irresponsabilité ».

L'agitation sociale s'est accrue ces derniers temps. Les grèves qui éclatent dans toutes les régions du pays, l'inflation galopante, la baisse du niveau de vie, le chômage qui touche plus d'un million de personnes, commencent à représenter une menace réelle pour le régime. Les gouvernants en sont conscients,

et pour en atténuer les effets les responsables de plusieurs unités fédérales se sont efforcés de conclure des accords minimum avec les grévistes.

Ils ont fini par admettre que la Yougoslavie doit se doter d'une économie de marché et se débarrasser au plus vite des ingérences de l'Etat. C'est là d'ailleurs un des objectifs du programme de redressement du gouvernement de M. Branko Mikulic (le Monde du 17 mai) qui est entré en vigueur le samedi 28 mai. Ce plan implique de fortes hausses de prix qui inquiètent les Yougoslaves. Tous les obstacles idéologiques à la réalisation du programme ne sont pas levés, mais il semble qu'on finira par accepter, par exemple, une modification du statut de la « propriété sociale ».

Spécifiquement autogestionnaire, celle-ci est, par définition, « à personne et pour tout le monde », et entraîne une plus large participation des investisseurs étrangers dans les entreprises nationales.

La réforme du système politique constituera le second grand thème de la conférence de la Ligue des communistes. Sur ce point, il serait bien étonnant que les travaux aboutissent à des résultats rapides pourtant bien nécessaires. Nombreux sont ceux qui pensent qu'une véritable réforme économique ne peut être mise en œuvre sans libéralisation politique. Celle-ci supposerait un réexamen du rôle du parti dans le système autogestionnaire (sujet sur lequel s'affrontent réformateurs, conservateurs et tenants du statu quo), l'établissement du scrutin direct et secret, la présentation de plusieurs candidats à toutes les fonctions, l'autonomie absolue des syndicats et des tribunaux, une vaste liberté de la presse, etc.

Bref, la fin du monopole d'un parti plus ou moins omnipotent. L'impasse menace si la conférence ne permet pas de faire des progrès concrets dans ce domaine.

PAUL YANKOVITCH

(Publicité)

POUR MIEUX COMPRENDRE NOTRE MONDE

L'INALCO (Institut national des langues orientales) propose en JUILLET et SEPTEMBRE :

DES SÉMINAIRES (2 jours, Prix : 1 200 F.)

- Aspects culturels et religieux du monde arabe et ses conflits internes (5 et 6 juillet, 9 h 30 à 12 h 30, 14 h à 17 h).
- La Chine à l'aube du 21^e siècle. Langue, vie quotidienne et civilisation (1 et 2 juillet, 9 h 30 à 12 h 30, 14 h 30 à 17 h 30).
- L'URSS de Gorbatchev (12 et 13 juillet, 9 h 30 à 12 h 30, 14 h 30 à 17 h 30).

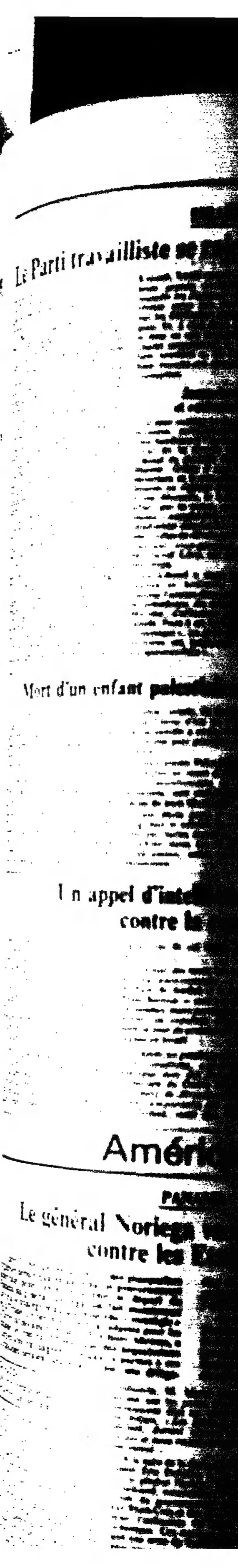
DES CONFÉRENCES (3 heures, Prix : 300 F.)

- Népal : Chemins et guerriers (6 juillet, 9 h 30 à 12 h 30).
- La vie politique au Népal d'aujourd'hui. (6 juillet, de 14 h 30 à 17 h 30).
- Vers un autre socialisme : La Pologne à la croisée des chemins (6 septembre, 14 h à 17 h).
- La divergence albanaise. (9 septembre, 14 h à 17 h).

DES STAGES (30 heures, Prix : 3 000 F.)

- Initiation aux techniques de la traduction (russe, polonais) (4 et 8 juillet, 9 h à 12 h, 14 h à 17 h).

(*) Pour tous renseignements, s'adresser à : INALCO, Esplanade de la Sorbonne, 2, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.



Europe
le rapprochement grec-turc

Proche-Orient

ISRAËL

Le Parti travailliste se rajeunit et se démocratise

JÉRUSALEM de notre correspondant

Une révolution! Pas vraiment, mais quel changement pour le vieil appareil du Parti travailliste israélien! Pour la première fois dans l'histoire de cette formation qui a dirigé Israël pendant près de trente ans, la plupart des candidats à la Knesset sont choisis démocratiquement.

C'est la fin d'une sorte de « dictature » du parti qui, jusqu'ici, était dans le plus grand secret — et dans un climat de suspicion et de tractations — les noms des heureux élus qui figureraient en bonne place sur la liste du parti. A présent, les militants travaillistes israéliens ont découvert les joies et les affres de la démocratie à l'américaine.

C'est en effet dans une atmosphère de kermesse — avec ballons, T-shirts, casquettes... — que les quelque 1250 membres du comité central travailliste ont élu, le jeudi 26 mai, non pas tous les candidats du parti aux prochaines élections mais vingt-neuf d'entre eux. Vingt-cinq ont été choisis également démocratiquement, par les différentes fédérations régionales, et les sept têtes de liste, dont MM. Shimon Pérès et Itzhak Rabin, ont été, en fait, cooptés.

Doté d'un système proportionnel pour désigner les 120 membres de la

Knesset, Israël constitue en fait une seule grande circonscription dans laquelle les électeurs sont appelés à choisir entre des listes présentées par les différentes formations politiques. Et, à cinq mois (à moins que la date ne soit avancée) de la prochaine consultation, le Parti travailliste israélien a, de l'avis général, bien franchi cet examen de démocratisation.

Jeunes turcs et « colombes »

Il peut estimer avoir, par la même occasion, partiellement comblé un vieux handicap à l'égard de son grand rival de la droite nationale, le Likoud du premier ministre Itzhak Shamir. Grâce à une plus grande ouverture et à une démocratisation interne en vigueur depuis déjà plus d'une décennie, le Likoud a su, en effet, par le passé, attirer des éléments « marginaux » de la société israélienne comme les « Orientaux » des « villes de développement », dont l'actuel vice-premier ministre, M. David Lévy, est sans doute le prototype.

Le Likoud a aussi permis à de jeunes et brillants politiciens, comme l'ancien directeur général de la présidence du conseil, M. Dan Meridor, d'effectuer une ascension rapide. Face à un Likoud « jeune et dynamique », les parlementaires travaillistes ont longtemps fait figure d'« apparatchiks ».

Une cure de jeunesse s'imposait donc. Et, effectivement, par le biais du choix du comité central, c'est une quinzaine de « jeunes turcs » d'une quarantaine d'années qui figureront à des postes éligibles sur la future liste travailliste des Orientaux comme le populaire maire d'Ashdod, M. Elie Dayan, et des personnalités dont personne ne conteste les qualités intellectuelles et la compétence comme M. Yossi Beilin, actuel directeur général du ministère des affaires étrangères (et bras droit de Shimon Pérès depuis dix ans). Le rajeunissement est évident.

Le « rajeunissement » et le glissement à gauche également. La plupart des candidats choisis par le comité central sont des « colombes » notoires. La démocratisation du système a même permis le retour au premier plan du vétéran du dialogue israélo-palestinien, M. Arieh (Lova) Eliav.

Les rangs exacts de ces candidats sur la liste du parti seront fixés le mois prochain également par le comité central. Mais, d'ores et déjà, on peut se demander si ce glissement à gauche sera un atout pour la formation de M. Pérès car, si l'on en croit les sondages, le soulèvement dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza a provoqué un durcissement nationaliste de l'opinion publique israélienne.

(Intérim.)

LIBAN

L'entrée en douceur de l'armée syrienne à Beyrouth-Sud

BEYROUTH de notre correspondant

L'armée syrienne s'est déployée dans la banlieue sud, le vendredi 27 mai, à partir de 11 heures en pénétrant par le mini-secteur tenu par Amal, c'est-à-dire en commençant par un territoire « ami ». Débarrassant les miliciens, toujours « amis », encore en position et les renvoyant vers l'arrière, elle a atteint la ligne de démarcation côté Hezbollah, et s'est interposée entre les belligérants, installant des postes fixes au fur et à mesure de sa progression.

Inévitablement, les soldats syriens étaient souvent à découvert, mais ils n'ont nulle part essayé de tirer. Un Hezbollah, qui s'avancait pour préparer le terrain, a cependant été tué et deux secouristes blessés juste avant le début des opérations dans des circonstances peu claires. Les

officiers syriens à la tête de leurs hommes étaient flanqués d'un délégué d'Amal et d'un autre du Hezbollah.

Pendant toute la durée de l'opération, les miliciens d'Amal paraissent soulagés et détendus, alors que les Hezbollah étaient crispés mais corrects. La cité interdite n'est devenue la banlieue sud, de tout temps grouillante de monde et de dangers, demeure aujourd'hui quasi déserte. La sécurité syrienne est, il est vrai, encore embryonnaire : quelques postes de contrôle, une force d'interposition comprenant quatre cents soldats syriens et une centaine de gendarmes libanais.

Une dizaine de journalistes étrangers, pour la plupart des Américains venus de Damas avec les troupes syriennes, avaient été autorisés à accompagner les forces du général Kanaan. Depuis bien longtemps, on n'avait pas vu ici une telle concentration d'étrangers dans la « trappe à otages » qu'était devenue la ban-

lieue chiite de Beyrouth. Leurs pensées allaient vers les otages qui sont supposés se trouver au face, c'est-à-dire de l'autre côté des lignes, là où les intégristes sont maîtres — en principe pour vingt-quatre heures encore seulement. Les quinze otages restants y seraient détenus en trois groupes, dans trois caches jouissant du droit d'extraterritorialité parce que ce sont des « sièges » politiques et d'informations que chacune des deux milices ennemies a le droit de conserver.

Les journalistes ont pu également voir les rares habitants du quartier qui n'avaient pas déserté leurs foyers, malgré l'appât des combats, et dont certains vivaient depuis trois semaines dans les caves. Des dizaines de femmes, les yeux embués de larmes, ont accueilli chaleureusement les soldats de Damas, qui leur ont répondu en faisant le « V » de la victoire.

LUCIEN GEORGE.

Mort d'un enfant palestinien de trois ans à Gaza

Jérusalem (AFP). — Une fillette palestinienne de trois ans est décédée vendredi à Gaza dans des circonstances non encore éclaircies, a annoncé un porte-parole militaire israélien.

Selon des sources palestiniennes, Dina Sawahiri, trois ans, est morte asphyxiée dans le quartier Zaytoon de la ville de Gaza, après que des militaires israéliens eurent lancé des grenades lacrymogènes dans la maison où elle se trouvait. Transportée à l'hôpital Soroka de Gaza, les médecins ont constaté son décès.

Selon l'armée, les causes du décès de la fillette n'ont pu être établies, car la famille a emporté le corps de la victime pour procéder à son enterrement.

Deux jeunes Palestiniens, blessés par balles au cours d'affrontements entre manifestants et militaires israéliens, sont morts vendredi des suites de leurs blessures.

Leur décès porte à cent quatre-vingt-huit le nombre de Palestiniens tués par balles depuis le début des troubles dans les territoires le 8 décembre, selon un décompte palestinien.

Par ailleurs, quatre Palestiniens du village d'Arara, à une trentaine de kilomètres au sud de Naplouse (nord de la Cisjordanie), ont affirmé avoir été brutalisés par des soldats israéliens, qui les ont ensuite recouverts de pierres jusqu'à la saignée, a affirmé vendredi l'hebdomadaire israélien *Kol Ha'iv* (« La voix de la ville »).

Un porte-parole militaire a démenti toute l'affaire. « Aucune plainte d'habitants du village d'Arara n'est parvenue jusqu'à présent aux autorités militaires », a-t-il indiqué.

Un appel d'intellectuels français contre la censure

Près de cent cinquante intellectuels français, dont Louis Terrenoire, Pierre Vidal-Naquet, le professeur Paul Milliez, Paul Kessler, Sonia Dayan, Herzbrun, Maurice Butin, Michèle Beauvillard et Claude Bourdet, ont rendu public à Paris un appel contre les récentes mesures de censure prises en Israël contre des journalistes palestiniens et israéliens.

« Telle la gangrène, l'occupation finit, après l'occupé, par toucher l'occupant. Aujourd'hui, la répression de la « révolution des pierres » atteint aussi les Israéliens jusque dans leurs libertés », écrivent les

signataires de cet appel, qui ajoutent : « Depuis des mois, les organes de presse palestiniens — comme Al Fajr, Al Awdeh et le Palestinian Press Service — sont persécutés ou suspendus, leurs journalistes emprisonnés ou expulsés. C'est maintenant le tour de certains de leurs collègues en Israël. »

« Après les procès contre les pacifistes israéliens, « coupables » de dialogue avec des Palestiniens, la fermeture du Centre d'information alternatif de Jérusalem, la suspension temporaire du quotidien Al Itihad, voici que l'hebdoma-

naire *Derech Hanitzotz* (en hébreu), Tariq A-Sharara (en arabe) est interdit. Traités d'« agents de l'OLP », ses cinq éditeurs sont emprisonnés, et qui plus est au secret. »

« Nous protestons contre ce nouvel acte de censure à l'égard des partisans de la paix israélo-palestinienne. Nous exigeons la libération des journalistes emprisonnés. Nous réclamons la levée de l'interdiction de *Derech Hanitzotz*, Tariq A-Sharara. Et nous appelons tous ceux qui préconisent l'avenir démocratique et pacifique d'Israël et de la région, notamment dans la communauté juive, à se joindre à cet appel. »

Amériques

PANAMA

Le général Noriega veut porter plainte contre les Etats-Unis

Après l'échec des pressions et des pourparlers organisés depuis quatre mois par le gouvernement américain pour tenter d'obtenir le départ du Panama du général Noriega, ce fait malaisant s'avère à Washington qu'une nouvelle « stratégie » est à l'étude. Le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires latino-américaines, M. Elliott Abrams, a indiqué, le vendredi 27 mai, que des négociations élargies sont envisagées. Les quatre parties à ces discussions seraient les Etats-Unis, une déléga-

tion représentant différentes démocraties latino-américaines, le général Noriega lui-même et l'opposition panaméenne.

D'autre part, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Martin Fitzwater, a déclaré qu'entre autres moyens une action militaire n'était toujours pas exclue. Mais l'« homme fort » du Panama n'aura pas tardé à mettre à profit les découvertes américaines.

« Derrière son chef », affirme-t-on de même source.

Les partisans du général dénoncent les méthodes utilisées par les Etats-Unis, qui ont laissé croire qu'un accord était imminent au début de la semaine et que le général Noriega avait reculé « à la dernière minute ». En fait, « il n'y a pas eu de négociations, mais de simples conversations, et il n'a jamais été question de départ du général. Les exigences de Washington sont totalement absurdes, et s'ils croient pouvoir nous faire plier avec le chantage à propos de la levée des poursuites judiciaires [l'inculpation du général pour trafic de drogue], ils se trompent lourdement. »

Le général Noriega a fait un pied de nez supplémentaire à ses anciens alliés en déclarant jeudi, devant l'Assemblée nationale, qu'« un capitaine n'abandonnait pas son navire en plein cœur de la tempête ».

BERTRAND DE LA GRANGE.

SAN-JOSÉ de notre correspondant en Amérique centrale

Pendant que les Etats-Unis continuent d'étudier « toutes les options », les autorités panaméennes ont décidé de contre-attaquer en annonçant vendredi leur intention de poursuivre le gouvernement américain devant la Cour internationale de La Haye.

Le ministre des affaires étrangères, M. Jorge Riner, a déclaré que son pays dénoncerait les levées de sanctions économiques prises par Washington contre Panama depuis le mois de mars, en violation de la charte des Nations unies, et exigerait des réparations pour couvrir les dommages subis par l'économie nationale.

« Nous évaluons actuellement l'ampleur des dégâts pour avoir un dossier solide », a ajouté M. Riner. Le ministre du commerce et de

l'industrie, M. Mario Rognoni, a estimé que les pertes économiques dépassaient déjà les 1500 millions de dollars. « Les Etats-Unis, a-t-il déclaré, doivent réparer les pots cassés et nous rendre ce qu'ils nous ont enlevé. »

A la suite de la destitution du président Eric Delvalle, le 26 février, par le général Noriega, Washington a ordonné notamment le gel des fonds du gouvernement panaméen aux Etats-Unis et des paiements dus pour l'utilisation du canal interocéanique. Ces mesures ont provoqué une crise de liquidités d'autant plus grave que le dollar est la seule monnaie utilisée au Panama.

Selon les témoignages recueillis dans l'entourage du général Noriega, celui-ci se sent plus fort et plus populaire que jamais. Il n'a donc pas l'intention d'abandonner le pouvoir et encore moins de quitter le pays comme l'exige Washington. « Contrairement à ce qu'affirment les Etats-Unis, l'armée reste unie

Après la défaite de Chalamcheh Le président iranien réaffirme la volonté de Téhéran de poursuivre la guerre contre l'Irak

Le président iranien, l'hojatoleslam Ali Khamenei, a réaffirmé, le vendredi 27 mai, la volonté de l'Iran de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire, tout en reconnaissant implicitement le revers subi par l'Iran à Chalamcheh.

M. Khamenei, qui s'exprimait lors de la prière du vendredi à l'université de Téhéran, a estimé que dans « tout conflit de longue durée il y a des succès et des revers partiels ». Mais, a-t-il dit, « l'élément déterminant » dans l'avenir de la guerre est « la résistance, le sacrifice, la foi en Dieu et la capacité de

porter des coups décisifs à l'ennemi ».

« Nous n'avons aucun doute que la victoire finale reviendra à l'Iran », a-t-il dit, en critiquant les « propagandes de l'oppression mondiale » qui « minimisent les victoires iraniennes » et, en revanche, « accordent une importance démesurée aux petites ou grandes victoires de l'Irak ».

De leur côté, les forces irakiennes s'emploient à consolider leurs positions à Chalamcheh, en prévision d'une éventuelle contre-attaque irakienne. Lors d'une tournée organisée

par le ministre irakien de l'information dans plusieurs secteurs libérés de Chalamcheh, d'une superficie totale de près de 120 kilomètres carrés, les correspondants de presse ont pu constater l'afflux des troupes irakiennes, accompagnées de leurs armements lourds, pour s'installer dans cette zone aride, distante de moins de 2 kilomètres de la frontière.

Les correspondants ont pu voir des dizaines de cadavres de soldats irakiens qui jonchent le champ de bataille, des chars d'assaut, des transports de troupes et des armés détruits et calcinés. — (AFP.)

Les Vacances à Cannes Quel Festival!

C'est été, pas de vague à l'âme, Cannes met le cap sur les vacances toniques.

La plage vous attire, la piscine vous tente, le soleil vous caresse, c'est Cannes, capitale des vacances.

Quelques sets de tennis, un parcours de golf, une régata en mer, c'est Cannes, le paradis des sportifs.

Un orchestre de chambre, un souper aux chandelles, un concert de jazz, un feu d'artifice, une soirée au casino, c'est Cannes, la reine de la nuit.

— Jumping international du 26 au 29 mai, Festival américain du 3 au 28 juillet, Nuits musicales du Suquet du 8 au 19 juillet et de nombreux événements de mai à septembre —

Des hôtels et restaurants offrent des conditions exceptionnelles à l'occasion des fêtes du centenaire de la Côte d'Azur. Exemple : une semaine en hôtel 5 étoiles à partir de 1600 F par personne avec matelas sur la plage de l'hôtel.

Les vacances à Cannes, quel festival!

Demande de documentation à adresser à :
 Direction Générale du Tourisme
 BP 262 - 06400 Cannes - Tél. 93.39.01.01
 M.
 M.

souhaite recevoir une documentation sur Cannes et les offres exceptionnelles de l'été.

CANNES
CÔTE D'AZUR

Direction Générale du Tourisme de Cannes - Tél. 93.39.24.53

Politique

Le début de la campagne de M. Rocard

Le premier ministre se porte garant de l'ouverture

M. Michel Rocard a effectué son premier déplacement de la campagne des élections législatives en allant soutenir, le vendredi 27 mai, les candidats socialistes de Charente-Maritime et de Gironde. M. Rocard a longuement plaidé pour l'ouverture — qui, selon lui, touche tous les aspects de la société française — et la prise en compte des problèmes du « monde du travail ». Il a affirmé qu'il se « porte garant » du fait que l'arrivée d'une majorité socialiste absolue à l'Assemblée « ne changera rien » à la volonté d'ouverture.

BORDEAUX -
de notre envoyé spécial

A chaque étape (deux à Angoulême, deux en Gironde) de sa visite en Aquitaine, M. Rocard s'est attaché à faire passer un même message, centré autour de la défense d'une « ouverture » multiforme, véritable perspective à la française (même si le premier ministre n'a pas lui-même exprimé l'analogie). Pour M. Rocard, « l'ouverture », en effet, ne doit pas se limiter à l'usage en politique du « vocabulaire [ouverture, fermeture] de la serrurerie » ni à « l'ouverture des portefeuilles » (ministériels).

Si M. Rocard plaide pour une « cohésion profonde politique et sociale du pays », ce n'est pas seulement, explique-t-il, pour que les hommes politiques aient des « sources plus larges ». C'est surtout parce que c'est la condition pour « que ce soit la France entière qui embraye sur le

motif de son avenir », la puissance publique se chargeant simplement du « pilotage ».

Le raisonnement que M. Rocard veut tenir au « monde du travail » (appellation qu'il préfère à celle de « monde du travail », parce qu'elle inclut, selon lui, les agriculteurs, les commerçants, les chefs d'entreprise, etc.) est le suivant : quels sont les maux, demande-t-il en substance, dont vous souffrez le plus ? Le chômage, la délinquance, la gêne matérielle, etc. Or une France marquée par l'ouverture — qui donne une meilleure cohésion — sera plus efficace, donc plus apte à faire reculer le chômage, et par là même la délinquance, la pauvreté, etc.

M. Rocard développe un second raisonnement, actualisé au premier. Selon lui, les lignes de clivage qui parviennent à la France, autour de l'Eglise et de l'argent, se sont déplacées, imposant une « nouvelle géographie de nos conflits ». La ligne de partage est maintenant l'attitude à l'égard de la « France à deux vitesses ». D'un côté, ceux qui la refusent et veulent une France « solidaire ». De l'autre, ceux qui pensent que c'est avec « les forts » que l'on fait avancer la France et que, « pour le reste, si ça tremble dans les rangs, la police et la justice sont là ».

Mais les anciennes frontières de la droite et de la gauche sont toujours présentes dans les esprits. C'est pourquoi, dit M. Rocard, l'ouverture est difficile. C'est pourquoi il faut « prendre son temps » et « ne mettre personne devant des ultimatum ou des outrecuides ». Mais l'engagement est net : M. Rocard se porte garant de ce qu'une majorité absolue socialiste à

l'Assemblée nationale « ne changera rien » à la volonté d'ouverture.

Cette ouverture est « politiquement claire ». Elle ne s'adresse pas à la droite qui montre une « communauté de valeurs avec l'extrême droite » et vit donc sur l'idée d'une France des « forts ». Pour M. Rocard, le vote des Français signifie précisément un double rejet : de « l'extrême droite » et des « conséquences du libéralisme sauvage » (la fameuse « France à deux vitesses »). Face à une « gauche qui a appris plus vite que ceux qu'elle combattait », le vote du 8 mai signifie aussi une double adhésion : « aux valeurs de la République et de la démocratie (...) à la volonté de rassemblement des Français ». Au passage, le premier ministre remarque que les sept axes prioritaires définis par le président dans sa Lettre à tous les Français constituent un « cadre » suffisant pour l'action gouvernementale et que l'idée d'ouverture est, par définition, « contradictoire » avec celle d'un programme détaillé établi à l'avance.

France

diverse

Enfin, M. Rocard montre une « relative indignation » face à ceux qui affirment que les socialistes n'ont pas réellement tenté l'ouverture. Le premier ministre observe que, dès les 10 et 11 mai, M^{me} Simone Veil, M^m Valéry Giscard d'Estaing et Barre s'étaient placés dans l'opposition, même « constructive ». Dès lors, demande-t-il, M. Rocard, « à quel cinéma complémentaire voulait-on que l'on s'amuse ? »

Pour le premier déplacement d'une campagne « de proximité » qui com-

ptera peu de grands meetings mais de multiples petites réunions comme celles de vendredi, M. Rocard a rencontré des échantillons des visages de la France : France des plus jeunes à Angoulême, avec les rapporteurs du « conseil municipal des enfants », exposant avec le plus grand sérieux le résultat des travaux de leurs commissions.

France de tradition radicale, à Angoulême encore. Le maire, M. Jean-Michel Boucheron, nouveau secrétaire d'Etat, met sur le compte de cette « teinte radicale » le fait que les élus de droite du conseil municipal aient répondu à son invitation à venir écouter le premier ministre socialiste. France des travailleurs en colère, avec

quelques frictions, près de l'aéroport d'Angoulême, entre les gardarmes et des salariés de Télécom qui ont tenté d'arrêter le cortège en se jetant devant les voitures pour distribuer des tracts expliquant leur refus de l'OPA de Schneider.

France du terroir en Gironde, avec une escapade dans la campagne du Médoc pour visiter les chais du Château Lascombe, en compagnie du vieil ami Pierre Braun, maire de la commune voisine d'Essy. France des richesses gastronomiques et de la douceur de vivre, avec les discours prononcés sur la pelouse du château, dans la fraîcheur du soir, et le PDG de Château Lascombe, M. René Maurel, offrant à M. Rocard un magnum du millésime de sa naissance (1930), en

affirmant malicieusement : « Malheureusement, ce n'est pas une très bonne année. Mais le dicton dit : Dieu n'a jamais créé la même année un grand vin et un grand homme... »

France socialiste enfin, avec les candidats de Gironde, présentés, dans un grand hôtel voisin de l'aéroport, par M. Gilbert Mitterrand. Là, c'est à M. Rocard de glisser avec malice, en voyant se lever, à l'appel de leur nom, ces visages connus ou inconnus et glabres : « La gauche se transforme rapidement, mais elle garde des traditions : il n'y a plus qu'un seul barbu. C'est une constatation statistique ! »

JEAN-LOUIS ANDRÉAN

PROPOS ET DÉBATS

M. Barre

L'exemple allemand

Dans un entretien publié le samedi 28 mai par Lyon-Figaro, M. Raymond Barre soutient que le paysage politique « se recompose en trois parties : une gauche et une droite classique et modérée, une force politique libérale sociale, structurée et autonome, un peu comme cela se passe aujourd'hui en République fédérale d'Allemagne ». M. Barre veut rassembler ses électeurs « dans une force qui serait capable de défendre avec efficacité et de façon autonome les idées libérales sociales et européennes ».

M. Marchais

Interlocuteur

M. Marchais est convaincu qu'il y aura des députés communistes à l'Assemblée nationale. Cela lui semble nécessaire car, a-t-il dit, le vendredi 27 mai à Arles, « il faut un interlocuteur à gauche », face à « des députés socialistes qui vont soutenir le gouvernement » et à « la droite qui soutient la politique du patron ». Le secrétaire général du PCF a indiqué que le gouvernement Rocard « n'avait rien proposé aux communistes », « même si on nous avait proposé quelque chose, nous n'aurions pas accepté », a-t-il ajouté.

M. Mermaz

Mûri

« On ne peut pas faire avancer les problèmes en mobilisant seulement 40 % des Français. Si nous avons une majorité de sièges à l'Assemblée, cela ne voudra pas dire que nous serons majoritaires dans le pays », a déclaré M. Louis Mermaz, le vendredi 27 mai, à Grenoble. « Nous sommes intéressés à voir apparaître à côté de la gauche socialiste une formation de centre gauche dans laquelle se retrouveront les radicaux de gauche, les différentes personnalités républicaines », a-t-il ajouté.

Un sondage IPSOS-le Monde

Les Français et le goût de l'ouverture

(Suite de la première page.)

C'est dire que trois mois d'une campagne électorale dont le contenu a souvent été décrié, loin de lasser les électeurs, ou de les rejeter, les ont, au contraire, davantage mobilisés. Le taux de participation au scrutin présidentiel traduisait déjà cet attrait pour la chose publique.

D'autres réponses, dans le sondage que le Monde produit, vont dans le même sens. Ainsi, pour 51 % des personnes interrogées le terme de « politique » évoque plutôt quelque chose de positif, tandis que pour 38 % il a une connotation plutôt négative.

S'il est vrai que le débat prélectoral n'a pas été d'une particulière richesse, qu'est-ce donc qui a pu intéresser les électeurs et leur redonner le goût de la politique ?

Pour le savoir, on leur a demandé de juger, en fonction de la qualité d'information qu'ils en avaient retirée, les principaux thèmes traités. Sur les sujets les plus concrets — la situation économique, la protection sociale, l'utilité informative du débat ne touche que de 20 % à 25 % des personnes interrogées ; l'éducation et la recherche, le problème de l'immigration, n'ont pas été beaucoup plus instructifs. C'est à propos de la construction européenne que le débat a été le plus

utile en enrichissant l'information personnelle de 42 % des personnes interrogées. On retrouve là une nouvelle trace du divorce bien connu entre la manière dont la classe politique traite les problèmes de l'actualité et la manière dont ils sont perçus dans l'opinion.

Au-delà de cette inadéquation, il faut chercher ailleurs l'élément attractif du débat politique. Manifestement, il est dans le thème de l'ouverture, cette éventualité intéressante 59 % des gens (18 % beaucoup, 41 % assez, 39 % n'y accordant que peu ou d'intérêt). Ce pourcentage élevé confirme une attente qu'il ne faudra pas décevoir et qui, en tout état de cause, ne durera pas, car, tôt ou tard, la réalité des problèmes de la vie quotidienne reprendra le dessus sur les potentialités de réorganisation de la société politique.

Les réponses aux questions sur l'avenir politique souhaitable illustrent sur quelles bases cette aspiration à l'ouverture s'appuie. Elle ne se limite pas aux partis classiques et fait la part belle aux écologistes ; elle encourage le centrisme, renforce Valéry Giscard d'Estaing, laisse toutes ses chances à Raymond Barre et peu à Jean-Marie Le Pen. Ce tableau doit être complété par une autre information : 55 % des personnes interrogées ont accueilli avec satisfaction la nomi-

nation de M. Michel Rocard comme premier ministre, 27 % l'ont reçue avec indifférence et 12 % avec mécontentement.

Il y a là tous les éléments de ce qu'il est convenu d'appeler une reconposition du paysage politique, d'autant plus que le jugement porté sur les principaux dirigeants n'est pas négatif. Si 55 % des personnes interrogées pensent qu'ils sont, en France, éloignés des préoccupations des gens et 51 % qu'ils ne sont pas sincères dans leur manière de proposer les choix aux électeurs, 59 % (contre 25 %) n'en conviennent pas moins qu'ils sont compétents pour résoudre les difficultés françaises.

C'est donc plus un problème de présentation et de langage que de capacité qui sépare la classe politique de l'opinion. Et la classe politique toutes tendances confondues, puisque 82 % des personnes interrogées estiment que les dirigeants disent de plus en plus de choses sensées, même s'ils appartiennent à des partis différents.

Dans l'ensemble, cette opinion a une perception déstabilisée de la confrontation politique et fait pression pour qu'il en soit ainsi. Seule-

ment 4 % des personnes interrogées se disent très politisées et 29 % assez politisées (43 % l'étant peu et 23 % pas du tout). L'appréciation de notions de droite et de gauche reste nuancée : 24 % estiment qu'elles ne sont plus d'actualité ; 29 % estiment qu'elles ne sont ni plus ni moins d'actualité qu'avant et 40 % qu'elles sont moins d'actualité.

La vraie disponibilité à l'ouverture se manifeste de la manière la plus simple qui soit : 76 % des personnes interrogées (contre 18 %) assurent que l'on peut faire partie de la majorité présidentielle sans être socialiste et, selon 68 % (contre 24 %), sans avoir même voté pour François Mitterrand ! En termes plus électoraux, cela se traduit par un auto-classement qui conduit 39 % des personnes interrogées à se situer plutôt à gauche, 28 % plutôt au centre, 26 % plutôt à droite.

Le paysage politique n'a pas encore vraiment changé, mais il y aurait donc dans l'air une plasticité potentielle qui ne demanderait qu'à s'exprimer.

ANDRÉ LAURENS.

Deux sondages

Confiance en MM. Mitterrand et Rocard

Remontée de M. Giscard d'Estaing

MM. François Mitterrand, Michel Rocard et Valéry Giscard d'Estaing sont les gagnants du premier baromètre SIFRES-Figaro-Magazine du second septennat du président de la République. Ce sondage (1), publié le samedi 28 mai, indique que 63 % des personnes interrogées font confiance au chef de l'Etat pour résoudre les problèmes, tandis que 35 % lui refusent cette confiance. Cette adhésion n'avait jamais été aussi large depuis le mois de juin 1982.

L'aptitude du nouveau premier ministre à gérer le pays est reconnue par 66 % des personnes interrogées, 26 % étant sceptiques. Si, en juin 1981, M. Pierre Mauroy avait obtenu 69 % d'avis favorables, M. Laurent Fabius en avait recueilli, lui, en septembre 1984, 53 % et M. Jacques Chirac 57 % en avril 1986.

De surcroît, 70 % des interviewés voient le nouveau chef du gouvernement jouer un rôle important à l'avenir. M. Rocard retrouve là le score qu'il avait obtenu en juin 1981, un lendemain de la victoire de la gauche.

A droite, M. Valéry Giscard d'Estaing, qui progresse de 15 points en obtenant 44 % de bonnes opinions, revient sur le devant de la scène des sondages. Il est devancé par M^{me} Simone Veil (54 %) et M. Raymond Barre (50 %), qui progressent respectivement de 4 et

3 points, tandis que M. Jacques Chirac en perd 7. Ne recueillant que 39 % d'avis positifs, M. Chirac obtient son plus mauvais résultat dans ce baromètre depuis mars 1987.

En revanche, M. Jean-Marie Le Pen enregistre, lui, avec 18 % de bonnes opinions, son meilleur résultat depuis avril 1986, date de son entrée à l'Assemblée nationale.

D'autre part, une projection réalisée par IPSOS et publiée, le lundi 30 mai, dans le Point (2) attribue 325 sièges aux candidats de la majorité présidentielle aux élections législatives. Le Parti communiste en obtiendrait 3 et les représentants de l'URC et divers droits 227. Ces estimations diffèrent de celles des autres instituts, car elles tiennent compte des situations locales et ne sont donc pas purement mécaniques.

Les candidats de la majorité présidentielle seraient crédités de 42 % des intentions de vote contre 9 % aux représentants du PCF. A droite, ceux de l'URC recueilleraient 40,5 % des suffrages, les candidats divers droite 1 % et ceux du Front national 7 %.

(1) Sondage effectué du 19 au 21 mai auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

(2) Sondage réalisé les 25 et 26 mai auprès d'un échantillon représentatif de 1 332 personnes.

QUESTION : Souhaitez-vous beaucoup, assez, peu ou pas d'avenir politique en France...

	Ensemble	%
AUX PS ET AUX SOCIALISTES :		
- Beaucoup d'avenir politique	30	57
- Assez d'avenir politique	27	51
- Peu d'avenir politique	22	34
- Pas du tout d'avenir politique	12	19
- Ne se prononce pas	9	14
	100	
AU PC ET AUX COMMUNISTES :		
- Beaucoup d'avenir politique	8	22
- Assez d'avenir politique	14	37
- Peu d'avenir politique	32	71
- Pas du tout d'avenir politique	39	71
- Ne se prononce pas	7	18
	100	
AUX COMMUNISTES RENOVATEURS :		
- Beaucoup d'avenir politique	7	22
- Assez d'avenir politique	15	45
- Peu d'avenir politique	31	77
- Pas du tout d'avenir politique	39	66
- Ne se prononce pas	12	33
	100	
AUX ÉCOLOGISTES :		
- Beaucoup d'avenir politique	22	58
- Assez d'avenir politique	36	88
- Peu d'avenir politique	23	58
- Pas du tout d'avenir politique	13	36
- Ne se prononce pas	6	15
	100	
AUX CENTRISTES DU CDS :		
- Beaucoup d'avenir politique	12	46
- Assez d'avenir politique	34	70
- Peu d'avenir politique	29	70
- Pas du tout d'avenir politique	12	41
- Ne se prononce pas	13	41
	100	
AUX AMIS DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING :		
- Beaucoup d'avenir politique	16	48
- Assez d'avenir politique	32	70
- Peu d'avenir politique	28	70
- Pas du tout d'avenir politique	16	44
- Ne se prononce pas	8	24
	100	
AUX LIBÉRAUX DU PR ET AUX AMIS DE FRANÇOIS LÉOTARD :		
- Beaucoup d'avenir politique	15	43
- Assez d'avenir politique	28	74
- Peu d'avenir politique	26	70
- Pas du tout d'avenir politique	20	46
- Ne se prononce pas	11	30
	100	
AUX AMIS DE RAYMOND BARRE :		
- Beaucoup d'avenir politique	19	53
- Assez d'avenir politique	34	70
- Peu d'avenir politique	26	69
- Pas du tout d'avenir politique	13	39
- Ne se prononce pas	8	22
	100	
AU RPR ET AUX AMIS DE JACQUES CHIRAC :		
- Beaucoup d'avenir politique	25	48
- Assez d'avenir politique	23	43
- Peu d'avenir politique	24	44
- Pas du tout d'avenir politique	22	46
- Ne se prononce pas	6	15
	100	
AU FRONT NATIONAL ET AUX AMIS DE JEAN-MARIE LE PEN :		
- Beaucoup d'avenir politique	6	17
- Assez d'avenir politique	11	28
- Peu d'avenir politique	21	54
- Pas du tout d'avenir politique	56	77
- Ne se prononce pas	6	15
	100	

QUESTION : « Une émission comme le bébé-show de Stéphane Collaro et Jean Roucas sur TF1 vous paraît-elle faire du bien, du mal ou ni l'un ni l'autre aux personnalités politiques qui y sont montrées ? »

	ENSEMBLE	%
● Faire du bien	20	
● Faire du mal	9	
● Ni l'un ni l'autre	60	
- Ne se prononce pas	11	
	100	

QUESTION : Les débats de l'élection présidentielle ont-ils ou non apporté quelque chose d'utile à votre information personnelle en ce qui concerne...

	Ensemble	%
LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE :		
- Oui	20	
- Non	74	
- Ne se prononce pas	6	
	100	
LES QUESTIONS POSÉES À PROPOS DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :		
- Oui	25	
- Non	67	
- Ne se prononce pas	8	
	100	
LES ORIENTATIONS À PRENDRE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE :		
- Oui	33	
- Non	59	
- Ne se prononce pas	8	
	100	
LE THÈME DE L'IMMIGRATION :		
- Oui	33	
- Non	59	
- Ne se prononce pas	8	
	100	
LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE ET LE MARCHÉ UNIQUE DE 1992/1993 :		
- Oui	42	
- Non	48	
- Ne se prononce pas	10	
	100	
LE DÉSARMEMENT ET LES RELATIONS EST-OUEST :		
- Oui	29	
- Non	60	
- Ne se prononce pas	11	
	100	

صكزامت الاصل

Politique

La campagne pour les élections législatives

Pyénées-Orientales

Branchez le décodeur !

PERPIGNAN de notre envoyé spécial

La politique catalane devrait être inscrite au patrimoine. Dans ces Pyrénées-Orientales qui ont le soleil un peu triste, le partage du pouvoir est une curiosité dont les patrons du département — on se demande pourquoi — méconnaissent l'intérêt tonitruant. Il est vrai que sa mise en valeur nécessiterait la création d'une catégorie d'emplois un peu nouvelle. Comme dit un voisin montpelliérain qui s'y connaît : « Là-bas, il faut un décodeur ».

Cette opacité a longtemps fait les affaires du Parti communiste, qui, derrière la figure quasi légendaire de M. André Tourné, vétérans de la Résistance, se vouait à la défense simple et limpide du petit peuple des campagnes contre les routes socialistes et radicales de la ville et de la côte. Les positions les mieux assises finissent par être ébranlées, et, des 30 % de voix qu'il recueillait, le PCF est tombé à moins de 10 %. Le Parti socialiste — celui d'Épiny et de M. François Mitterrand, dont n'avaient pas voulu les caciques de la SFIO locale — a été, électoralement, le principal bénéficiaire de cet effondrement. Politiquement, le rôle de pourfendeur du système était à prendre.

C'était, on l'a compris, une situation en or pour le Front national, que tout appelait à se développer ici : un noyau monarchiste et intégriste prêt à fournir la force militante ; un électoral pied-noir qui attendait depuis toujours sa revanche ; une droite, issue de la dérive de la gauche indigène, qui semblait usée ; une présence maghrébine et, accessoirement, gitane, contre laquelle il était possible d'encourager les amertumes dans une population vieillissante.

Provoquer un choc et un renouveau au sein de la droite, tel était le projet de M. Jean-Antoine Armengol, jeune bibliothécaire de Thuir, intellectuel éclectique, qui se plaît à être désigné comme l'enfant terrible de la politique locale depuis que, conseiller régional, il a été exclu du Front national pour avoir critiqué les

propos de M. Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz.

« Ça n'a pas marché », constate M. Armengol, qui avait été à l'origine de l'invitation faite à M. Pierre Sergeant, ancien chef de l'OAS métropolitaine, de venir prendre la tête des troupes légalistes à Perpignan. Il fallait compter, en effet, avec l'ambiguïté d'un département où la tradition de gauche est forte et où l'on vote Front national, mais sans le dire ni s'engager. Il fallait compter aussi avec l'habileté de la droite, qui a entrepris de piénoter en douceur l'écriture de l'Agenda français amnistié et assagi. « Quel que soit le résultat des élections, dit aujourd'hui M. Armengol, il n'y aura plus de député du Front national ici : il aura été battu, ou bien il changera de parti ».

M. Sergeant refait

M. Sergeant, bien qu'il soit passé par le CNI avant de venir au Front national, se défend de la pensée de quitter M. Le Pen. Mieux : si ce dernier lui demande de se maintenir, un second tour, avec ses autres candidats, il respectera la discipline. « Mais serait-ce une bonne chose ? » demande-t-il. M. Sergeant hésite. Le samedi 21 mai, à la dernière minute du délai de dépôt des candidatures, il était à la préfecture avec deux formations, l'un pour la première circonscription, l'autre pour la deuxième. S'il y avait bien une « primaire » UDF-RPR dans la deuxième, comme on le lui avait promis, il s'y inscrirait ; sinon, il traiterait cher, sur Perpignan, à M. Claude Barate, député sortant et chef du RPR, dans une circonscription où M. Le Pen avait obtenu 25 % des voix le 24 avril.

Samedi soir, on comptait, dans la circonscription de Rivesaltes, un candidat du RPR, M. Alain Marti, et un candidat de l'UDF, M. Jacques Coupet. Trois jours plus tard, M. Coupet, un radical, maire de Canet-en-Roussillon, amonçait son retrait. M. Sergeant était refait. Allez savoir qui a dupé qui ! M. Coupet croyait qu'il serait le seul candidat

de FURC. Le Front national croyait à une « primaire », qui lui permettrait d'être en tête de la course au premier tour. C'est raté, mais M. Jacques Farran, député sortant (UDF-PR), président de la chambre de commerce, risque de payer de son siège sa brouille avec M. Coupet, qui avait aussi, bien des raisons d'en vouloir à M. Barate.

Le divertissement est d'aussi bonne qualité en face. L'issue de la compétition pour le poste de premier secrétaire du Parti socialiste a été fatale à M^{me} Renée Soum, député sortant, qui avait parié sur M. Laurent Fabius pour obtenir des instances nationales gain de cause contre son ennemi habituel, M. Henri Sicre. M^{me} Soum voulait être candidate dans la circonscription de Céret, ville dont M. Sicre est maire et conseiller général. Elle avait été battue dans le vote des militants, mais elle estimait qu'elle était, là, chez elle. La convention socialiste lui a donné tort, et la voici candidate dans la circonscription de Prades, où elle avait soutenu le score du PS, mais échoué dans une élection cantonale partielle en février dernier.

Ce n'est pas tout : face à M. Farran, M^{me} Soum est handicapée par la dissidence de son ancien allié, M. François Belfran, conseiller général et maire de Millas, qui la soutenait dans sa revendication à Céret, afin de bénéficier, lui, de l'investiture à Prades. Le dernier épisode du conflit entre le socialisme des élus, qui, au conseil général, votent le budget d'un président de droite, et celui des militants de Perpignan, qui se veulent le fer de lance de la lutte contre l'extrême droite, prend un tour particulier dans un contexte d'« ouverture » : sur ce terrain-là, les élus peuvent se prévaloir d'une certaine expérience.

L'élection probable de M. Sicre, comme celle de M. Pierre Estève à Rivesaltes, ferait pencher le balancier du pouvoir départemental vers ces socialistes aux solides racines, qui sont, aussi, des hommes novateurs. Les prévisions sont-elles nouvelles ? C'est une autre histoire.

PATRICK JARREAU.

Seine-Saint-Denis : Isabelle Thomas contre Eric Raoult

« Il est instable », « elle est sectaire »

Ce n'est qu'un humble pavillon à Clichy-sous-Bois. Le téléphone n'y a été posé que le vendredi 27 mai. Candidate de la génération Mitterrand, comme elle se présente elle-même, Isabelle Thomas n'a peut-être pas la plus belle permanence du département de la Seine-Saint-Denis. Mais à peine la ligne était-elle installée que le téléphone a sonné. Au bout du fil, le chef de l'Etat, qui venait prendre des nouvelles. Baissez-vous, a conseillé en substance François Mitterrand à l'anniversaire des grèves étudiantes de 1986, qui affronte le secrétaire à la jeunesse du RPR, Eric Raoult, dans la douzième circonscription du département.

Les deux jeunes gens sont de vieilles connaissances. Au plus fort des « événements », Eric Raoult avait tenté, auprès des étudiants, d'incertains médiations, vite avortées, et qui ne laissent ni à l'un ni à l'autre un souvenir mémorable. « Elle est sympas mais sectaire et doctrinaire », dit-il. « Il est instable, versatile et n'a pas beaucoup de principes », réplique-t-elle. Ils s'affrontent aujourd'hui dans cette curieuse circonscription qui amalgame des cités « à problèmes » (Montfermeil, Clichy-sous-Bois), une ville bourgeoise (Le Raincy) et les deux seules communes du département où subsiste une activité agricole (Coubert et Voujeux). Une circonscription qui, le 8 mai, a donné 62,11 % des voix à François Mitterrand.

Une même génération, peut-être, mais incontestablement deux styles. Isabelle Thomas est manifestement plus à l'aise devant une caméra que face à un électeur. « Je sens que je vais me laisser très vite », s'épouvente-t-elle auprès des journalistes après s'être présentée à deux mètres de famille. Elle a tenu à commencer sa campagne devant une école de Montfermeil, essentiellement pour l'image de la maire (divers droite) de la ville n'intéressait pas les acobs

des écoles maternelles aux enfants étrangers ? Avec constance, elle amène sur le sujet des citoyennes qui paraissent plus concernées par la pénurie d'enseignants et de livres scolaires.

Rencontre devant l'hôpital. Un jeune homme entreprend de se plaindre du maire. « Oui, avec ce qu'il fait dans les écoles... », commence la candidate. « Non, moi, je suis entraîneur de football. Il nous refuse un troisième terrain. » Isabelle Thomas, désarçonnée : « Vous croyez que ça va peser sur l'élection, ça ? » « Oh ! oui. Et il refuse aussi de nous mettre des feux clignotants devant le terrain ».

« La gamine des manifs »

Dans le contact avec les médias, en revanche, resurgit la « star étudiante » de 1986. La directrice de campagne plait scrupuleusement les venues des journalistes qui souhaitent « couvrir » l'étape du jour. Le téléphone sonne dans la permanence. Une agence de presse souhaite demander à la candidate si elle pense que mai 88 a modifié le sens de la fête des mères. On trouvera cinq minutes pour lui répondre. Pas question, en revanche, de laisser les caméras envahir des plans d'Isabelle Thomas avec ses couleurs d'affiches de SOS-Racisme. « Ah ! non, protège la candidate. Ils sont trop déguisements. On le fera quand ils seront habitués clean, comme ils sont d'habitude ».

La communication, en revanche, semble être le point faible d'Eric Raoult. Le voici un matin au marché de Livry-Gargan, muni d'un tract que l'on devine soigneusement pensé. La première page reprend le slogan présidentiel « La France unie », mais le mot « unie » est barré et remplacé par le mot « socialiste ». Cinq autres deux secondes sont nécessaires pour comprendre l'astuce, et

c'est apparemment trop pour les ménagères de Livry-Gargan. Après dix minutes d'humiliation totale — les électeurs de droite croient voir là un tract socialiste et les lecteurs de gauche hurlent à la tromperie, — on décide courageusement de mettre tout le paquet au pilon.

RPR oblige, Eric Raoult n'est jamais aussi à l'aise que dans la poignée de main à la charcuterie. « Bonjour, monsieur, bonjour, madame. Vous avez vu qui ils nous envoient ? La gamine qui amène les mères aux manifs il y a deux ans. Celle qui mettait le feu sur les barricades. Vous ne la connaissez pas, Isabelle Thomas, vous allez apprendre à la connaître. Vous savez qu'ils veulent le présenter à la mairie de Livry-Gargan l'an prochain ? »

Eh ! d'un secteur qu'il connaît sur le bout des doigts, Eric Raoult est imbattable dans la compréhension à demi-mot avec le peuple à la dérive de ces cités où l'on ne loue que des cages à poules arabes et où les affiches proposent des tarifs imbattables sur Paris-Djedda. Voici une coiffeuse dont le salon a été fracturé cinq fois depuis Noël. On a même volé la couverture du chien. Voilà une résidente qui attend depuis deux ans la réparation de l'ascenseur de son HLM. Le député soupire. « Oui, vous avez raison, c'est pire qu'un ghetto ici, c'est Harlem. L'essentiel, c'est de faire arrêter les attributions de logements aux familles lourdes, vous voyez ce que je veux dire. » « Notre député a nos idées, gardons-le », proclament les affiches d'Eric Raoult.

Le député sortant peut bien avoir pris une semaine d'avance sur ses challengers, il pressent trop bien que cette campagne ne se gagnera pas seulement sur le terrain. « Si les gens veulent tenir un député, j'ai mes chances. Si on vote Mitterrand, je suis fichu », lâche-t-il dans un soupir qui trahit d'avance la réponse.

DANIEL SCHNEIDERMAN.

Marseille, cible du Front national

Le trottoir et le monde

La cinquième chaîne de télévision a organisé, le vendredi 27 mai, un débat, à Marseille, entre MM. Tapie, Gaudin et Le Pen. Les trois hommes avaient pris place chacun à une petite table. Ils étaient séparés par des plantes vertes. MM. Gaudin et Le Pen ont affirmé qu'il n'y avait pas le moindre accord à Marseille entre FURC et le Front national, après quoi M. Tapie a déclaré que ses deux adversaires prenaient « les Français pour des andouilles ».

MARSEILLE de notre envoyé spécial

Marseille n'est pas ville plus sotte qu'une autre. Désorientée elle-même, à strictement parler déboussolée, le bureau de Béchère a la plus grande peine à s'y retrouver. Homme fin, en dépit de la rodesse de sa tâche de garde du corps, il doit commencer à se demander si son protégé, Jean-Marie Le Pen, n'est pas gagné par la même pénible impression de perdition.

Vendredi soir, après un cocasse épisode de campagne gracieusement offert à trois de nos héros par « Cinq » — nous y reviendrons, — tout ce petit monde n'avait qu'une hâte : vite, à Paris. Cris du cœur. Crime contre la fiction de Penracement.

Bernard Tapie n'est pas moins secouru. Ses jambes sont à Marseille, certes, couronnées et forcées. Mais sa tête est à New-York. Il a l'œil sur l'indice boursier japonais Nikkei, tandis que sa main est prête à s'avancer vers toute entreprise de ce bas monde qui flanche. Imaginez dans ces conditions la cruauté des petites dames de la sixième circonscription qui le tirent par la manche pour lui montrer là-bas, à 18 mètres, le trou dans le trottoir où le gamin risque tous les jours de se fouler la cheville en allant au collège.

Bref, pour un Le Pen, un Tapie, vedettes provisoires de ce feuilleton électoral, la campagne risque d'être au total à l'image de leur prestation télévisée de vendredi soir. Ils auraient pu discuter, s'empoigner, regarder au fond des yeux la réalité, l'adversaire, le concurrent (Jean-Claude Gaudin était là aussi). Ils se

sont ignorés, posés chacun dans un box, isolés des autres par de ridicules petits murs végétaux. Derrière la baie vitrée d'un hôtel du vieux port, Marseille était tout près d'eux et en même temps loin, bien loin.

Sans exagérer l'ampleur toute relative du drame, bien provisionnairement, comme Aix, fortes tentations pour cadres un moment fixés ici.

Le port décline malgré des chiffres impressionnants de trafics variés. Et quand l'industrie prospère, c'est aux marges de Marseille et un peu plus loin. Rien ni personne ne vient plus cimenter l'ensemble. Marseille devient le centre obligé et affaibli d'une improbable métropole beaucoup plus riche à sa périphérie. La ville livrée à son immense émiettement ne se propose plus, en attendant la réalisation hypothétique de plans mirabolants, que la survie. Elle fixe à en avoir le vertige ses petits bouts de trottoir en escamotant un miracle qui ne vient pas.

Faute de connaître sa vraie place dans le monde, elle est gagnée par le sentiment de n'en avoir plus aucune. Les exploités qui se risquent à Marseille, les uns en gans noirs, les autres en gans blancs, le temps d'une campagne législative, auraient donc mauvaise grâce à lui reprocher de s'y perdre ou de les perdre.

MICHEL KAJMAN.

Au vu des résultats de l'enquête préliminaire sur la mort des preneurs d'otages d'Ouvéa

La chancellerie se prononcera mardi sur l'ouverture d'une information judiciaire

Le ministère de la justice a rompu, dans la soirée du vendredi 27 mai, le silence gouvernemental sur l'affaire d'Ouvéa. Dans un communiqué, la chancellerie a en effet annoncé que les résultats de l'enquête préliminaire demandée au parquet de Nouméa par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, seront connus le lundi 30 mai. Cette enquête porte sur les circonstances de l'assaut ayant permis la libération des otages, au cours duquel certains témoins affirment que trois des dix-neuf morts canaques — Alphonse Dianou, Weacasias Lavello et Walms Amossa — ont été tués ou blessés après leur reddition. Confiée à un magistrat parisien, une instruction est par ailleurs en cours sur l'attaque de la gendarmerie de Fayoson (quatre gendarmes tués

par les indépendantistes), pour laquelle trente et un Canaques sont inculpés et incarcérés.

Le magistrat chargé de l'enquête préliminaire, ajoute la chancellerie, procède « à l'audition des témoins oculaires des faits et a demandé que soient recueillies les dépositions des Mélanésiens présents sur les lieux, actuellement détenus en région parisienne. Le contenu de ces premières auditions et les constatations du rapport d'examen médico-légal externe des corps effectués par les médecins experts de Nouméa seront connus le lundi 30 mai. Ils permettront de décider en toute connaissance de cause s'il convient de poursuivre les investigations. S'il résulte des diligences ainsi accomplies des pré-

somptions de meurtres, de violences illégitimes ou de non-assistance à personne en danger quelconque, des directives seront aussitôt adressées pour qu'un juge d'instruction soit désigné et que soit requise l'autopsie des corps des personnes en cause ».

Dans les milieux médicaux, à Paris, les circonstances de la mort d'Alphonse Dianou, le chef des ravisseurs, font apparaître de possibles négligences qui semblent pour partie à l'origine du décès. A Nouméa, une délégation du bureau politique du FLNKS s'est entretenue, samedi matin 28 mai, avec la « mission du dialogue » : ses représentants ont réclamé du gouvernement « des mesures concrètes qui montrent la volonté de décoloniser » en Nouvelle-Calédonie.

Questions sur un garrot

jambe. Il est alors, ainsi que le précise le chef du GIGN, le commandant Philippe Legoux, dans son rapport, « allongé sur un brancard. Le médecin de la Force spéciale [le 11^e choc] lui a administré les premiers soins : garrot, perfusion, pansement ». Des lors, une première question se pose : fallait-il ou non lui poser un garrot ? Tous les spécialistes que nous avons interrogés sont du même avis : « Un garrot ne doit être posé qu'en cas de plaie artérielle en jet. » Dans leur livre *Médecine de catastrophe* (1), le docteur René Nott, médecin-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le professeur Pierre Huguenard, directeur du SAMU 94 et le professeur Alain Larcan, directeur du SAMU 54, estiment qu'il s'agit alors d'« une urgence absolue ».

En conséquence, il importe de transférer un plus vite en l'hôpital le blessé vers l'hôpital le plus proche, en sachant — ce point est capital — qu'un garrot ne doit être desserré qu'à l'arrivée en salle d'opération. Si, donc, Dianou présentait une telle plaie artérielle, son transfert aurait dû être organisé sans tarder. Cela n'a, semble-t-il, pas été fait.

Peut-être alors la blessure dont il souffrait ne justifiait-elle pas la pose d'un garrot. L'hémorragie externe

n'étant pas très importante, un pansement compressif aurait alors suffi : soit un appui local comprimant les vaisseaux sanguins au point de saignement de manière à ralentir le flux sanguin et à permettre la formation d'un caillot, soit, si le saignement ne pouvait être jugulé par un appui local, une compression à distance.

Hypertension

Une fois le garrot posé, qu'aurait dû faire les médecins ? Les Américains, à l'occasion de la guerre du Vietnam, ont bien codifié la conduite à tenir en pareille circonstance : réanimation sur place avec pose d'une perfusion, puis transfert d'urgence en hélicoptère vers l'hôpital le plus proche. Après l'arrivée en salle d'opération, dosage du taux de potassium et de gaz du sang, mise sous électrocardiogramme et, enfin, levée du garrot. Ces précautions élémentaires s'expliquent en raison du risque de survenue d'une hypertension (accumulation brutale de potassium dans le sang) mortelle au moment de la levée du garrot avant une éventuelle transfusion. A Ouvéa, ce protocole connu de tous les médecins n'a, semble-t-il, pas été respecté.

Non seulement la pose du garrot était peut-être inutile mais encore il

n'a pas semblé urgent de transférer Dianou à l'hôpital le plus proche afin d'y lever le garrot. Plus grave encore, le garrot a été levé plusieurs heures après avoir été posé (on considère qu'il vaut mieux ne pas laisser un garrot en place sans le relâcher pendant plus de deux heures), en dehors de l'enceinte d'un hôpital et, semble-t-il, alors que la perfusion qui avait été posée juste après l'assaut n'était plus en place.

Dans de telles conditions, plusieurs témoins ayant affirmé que Dianou serait mort lorsqu'on lui aurait retiré le garrot, il serait mort d'hypertension. (Il apparaît, en revanche, peu probable aux spécialistes, comme il l'avait été envisagé dans un premier temps par certains observateurs, que Dianou ait pu mourir d'un infarctus consécutif à la levée du garrot.)

Quelles que soient les hypothèses, une question demeure : pourquoi n'a-t-on pas transféré Dianou d'urgence vers l'hôpital le plus proche ? Et, corollaire, pourquoi n'a-t-on pas attendu qu'il soit hospitalisé pour lever son garrot ? Deux questions graves, aujourd'hui sans réponse.

FRANCK NOUJEL.

(1) Editions Masson.

Société

EDUCATION

Le jour du catéchisme

Le transfert du congé du mercredi au samedi ne peut pas être imposé par l'administration

Le tribunal administratif de Poitiers a annulé, le vendredi 27 mai, la décision prise en juin 1987 par l'inspecteur d'académie de la Charente de transférer du samedi au mercredi matin les heures de classe dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angoulême.

Le représentant de l'éducation nationale s'appuyait alors sur un « référendum » organisé par la municipalité de cette ville parmi les élèves, les parents et les personnels des écoles, qui s'étaient prononcés à 60 % en faveur de la semaine anglaise.

Mais, pour Mgr Georges Rol, évêque d'Angoulême, la décision de faire travailler les enfants le mercredi matin compromettrait l'organisation du catéchisme. Il portait l'affaire devant la juridiction administrative s'appuyant sur l'arrêté de 1972, qui a reporté du jeudi au mercredi la coupure de la semaine scolaire et sur la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, qui oblige les écoles primaires publiques à « occuper un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires ».

Le tribunal administratif vient donc de donner satisfaction à l'autorité religieuse, en déclarant illégale la décision de l'inspecteur d'académie de la Charente. Mais si le jugement censure la méthode utilisée, il ne s'oppose pas au principe de la semaine anglaise. Le tribunal rappelle en effet que, en vertu d'un décret de 1985 sur la décentralisation, « l'organisation du temps scolaire peut être aménagée pour chaque école pour une durée limitée par l'inspecteur d'académie à la demande de la majorité des membres du conseil d'école et en accord avec la loi ou les collectivités intéressées ».

Mais l'inspecteur d'académie a péché en prenant une mesure applicable à toute une ville, alors que, ont estimé les juges, « une telle décision ne pouvait intervenir que pour chaque école prise isolément et à la demande de la majorité des membres du conseil d'école en cause ». Or le tribunal note que, dans seulement dix-sept écoles sur quarante-cinq, le conseil s'est déclaré favorable au transfert, vingt-deux préférant le maintien des classes du samedi, les autres n'ayant pas délibéré ou ayant partagé leurs voix.

La « guerre du catéchisme », comme on l'appelle déjà à Angoulême, ne fait que commencer car, dès le prononcé du jugement, M. Jean-Michel Boucheron, maire (PS) d'Angoulême et secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales, a répété que « l'expérience conduite depuis la rentrée 1987 (était) positive ». « Aux élèves, aux parents et aux enseignants de la confirmer dans chaque établissement », a-t-il précisé.

Une question de principe

M. Jean-Pierre Perrot, l'inspecteur d'académie, a annoncé qu'il reprendrait la procédure établie pour l'établissement dès le mois de juin. Pour sa part, Mgr Georges Rol a pris acte du jugement en soulignant que « dans un climat de dialogue, par la voie de la négociation au plan national, dans le cadre de la révision des rythmes scolaires, puissent être trouvées des solutions qui respectent le droit des familles catholiques à permettre à leurs enfants d'aller au catéchisme pendant la semaine de scolarité ».

Un autre jugement dans une affaire similaire, concernant la ville de Bourges, doit être rendu par le tribunal administratif d'Orléans dans une quinzaine de jours. Le recours avait été introduit par Mgr Pierre Plateau, archevêque de Bourges et président de la commis-

sion épiscopale de l'enseignement religieux, contre la décision de l'inspecteur d'académie du Cher d'expérimenter la semaine anglaise dans trois classes primaires et cinq classes maternelles de Bourges.

Depuis une dizaine d'années, des évêques français font de la défense du catéchisme du mercredi une véritable question de principe. Il en va pour eux de l'affirmation d'une liberté fondamentale — celle de l'enseignement religieux des enfants.

On estime à environ 45 % le pourcentage des enfants du primaire qui suivent un catéchisme en France (37 % pour la ville de Paris). La suppression du congé du mercredi a fait chuter la pratique du catéchisme dans des proportions estimées par le Centre national de l'enseignement religieux (CNER) de 20 % à 30 % selon les régions. Les établissements catholiques eux-mêmes ont cédé à la tentation de la semaine continue : 600 sur 9 600 l'ont déjà adoptée, mais la situation est actuellement gelée.

PHILIPPE BERNARD et HENRI TINCC.

FAITS DIVERS

Neutrage d'un cargo chargé de produits chimiques en mer du Nord. — Un cargo norvégien transportant des produits chimiques a sombré en mer du Nord après être entré en collision avec un porte-conteneurs suédois. Un membre de l'équipage est porté disparu, a annoncé, le vendredi 27 mai, la compagnie d'assurances Lloyd's. Le *Annapurna* (11 597 tonnes) a sombré après une collision avec l'*Atlantic Compass* (25 348 tonnes) qui s'est produite au large de Great Yarmouth, port de la côte est de l'Angleterre. Les garde-côtes néerlandais ont indiqué que les produits chimiques transportés par l'*Annapurna* étaient inflammables mais qu'ils se dissolvent bien dans l'eau et ne semblaient pas devoir constituer un danger pour l'environnement. — (Reuters).

MÉDECINE

Une base scientifique pour une discipline contestée ?

Les « molécules fantômes » de l'homéopathie

(Suite de la première page.)

Les travaux menés par le docteur Benveniste et par son équipe appuient la théorie selon laquelle il pourrait y avoir « un effet moléculaire sans molécule ». En d'autres termes, une eau dans laquelle on a dilué, à de très hauts niveaux, une substance pharmacologiquement active, pourrait avoir un effet biologique spécifique, alors même qu'elle ne contient plus aucune molécule de cette substance. « Ces expé-

riences pourraient révéler une infrapharmacologie propre à des concentrations très éloignées de la pharmacologie classique, résume le docteur Benveniste. Le support moléculaire de tels phénomènes reste très mystérieux. Il semble cependant que sa mise en évidence puisse conforter beaucoup de nos approches biologiques et permettre d'envisager une organisation de la matière actuellement inconnue. »

On est ainsi amené à parler de « molécules fantômes », d'« empreintes moléculaires » d'une eau qui aurait conservé le « souvenir » des substances avec lesquelles elle a été en contact. « J'observe, mais je ne comprends pas », nous dit-il, « nous fournissons l'explication. Je comprends tout à fait qu'il puisse y avoir un effet moléculaire sans molécule ; je comprends qu'il y ait des réticences sur tout cela, a déclaré le docteur Benveniste à Strasbourg, seule une approche multidisciplinaire nous permettrait d'avancer. Pour l'instant, les résultats que nous avons obtenus ont pu être confirmés par cinq autres laboratoires, quatre étrangers et un français. Il est essentiel que tout cela soit légitimé, cautionné par la communauté scientifique. Seule la publication de nos travaux dans une revue internationale indiscutée, permettra d'avancer. »

JEAN-YVES NAU.

Un phénomène mystérieux

C'est en mars 1985 que le docteur Jacques Benveniste et son équipe ont, pour la première fois, évoqué les résultats positifs qu'ils observaient à partir de produits homéopathiques obtenus après une forte dilution (le Monde du 6 mars 1985). Les travaux portaient essentiellement sur un modèle expérimental bien connu en immunologie sous le nom de « test de dégranulation des basophiles ».

La publication de ces premiers résultats avait alimenté une vive controverse scientifique, les « adversaires » de l'homéopathie mettant notamment en cause la rigueur méthodologique de l'équipe de l'INSERM.

A Strasbourg, le docteur Benveniste a notamment évoqué les résultats positifs observés avec, selon lui, toute la rigueur nécessaire, à partir de très hautes dilutions. Une série de travaux complémentaires très sophistiqués ont été menés (utilisation avant dilution de différentes substances homéopathiques ou non, étude de l'effet de différents paramètres, comme la chaleur, la

congélation-décongélation, l'impact des ultrasons...) qui permettent de mieux cerner le phénomène mystérieux qui aurait été mis en évidence.

Le docteur Benveniste et son équipe ont tenu, cette fois, à faire confirmer leurs résultats par d'autres équipes scientifiques qui seraient parvenues aux mêmes conclusions (1). De nombreuses personnalités scientifiques ont été consultées. Une récente rencontre, aux Bermudes, avec plusieurs physiciens de haut niveau, dont plusieurs prix Nobel, a renforcé le spécialiste français dans sa volonté de développer, à partir de ses résultats, une recherche multidisciplinaire en dehors du cadre trop marqué et souvent trop passionnel de l'homéopathie.

J.-Y. N. et F. N.

(1) Il s'agit des équipes de l'Institut Weizmann de Jérusalem, de l'université de Toronto, de l'université de Milan et de l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille (professeur Jacques Charpin).

Le professeur Alain Milhaud autorisé à exercer

Le professeur Alain Milhaud, qui avait été suspendu de ses fonctions de praticien hospitalier le 28 février « à titre conservatoire » par M^{me} Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, pour avoir pratiqué une expérimentation sur un sujet en état de mort cérébrale, a été autorisé, le vendredi 27 mai, à exercer de nouveau. La commission hospitalière disciplinaire, qui a examiné son dossier, a donné un simple avertissement au chef du service d'anesthésie-réanimation de l'hôpital d'Amiens.

RÉSULTATS (suite et fin) GRAND CONCOURS LE MONDE DU VIN

avec le patronage de l'INAO et de la SOPEXA

DU 98^e AU 500^e PRIX (suite)

Douze bouteilles de grands vins de France AOC

Marie LEPERT, 78 St-Germain-en-Laye • Alain LE ROUX, 56 Lorient • M. LESTANG, 56 Lorient • Luc LETOURNEL, 76 Rouen • Jacques LETOURNEL, 75 Paris • Jacques LOTHOLARY, 86 St-Georges-les-Baillargeaux • Iliana LIBERACKA, 91 Ris-Orangis • Tatiana LUTY, 91 Savigny-Orge • Joseph LONDERO, 78 Poigny-la-Forêt • Claude LOUZOUN, 75 Paris • Michel LOTT, 75 Paris • André LONE, 33 Bordeaux • Arsène MAILLARD, 91 Boutigny/Essonne • Simone MAILLARD, 28 Chartres • Stéphane MARIE, 75 Paris • Louis MALATERRE, 11 Carcassonne • Jean MALIFAUD, 75 Paris • Marsanne MALIFAUD, 75 Paris • Marcel MALRIC, 94 Valenton • Alain MARCHON, 93 Rosny • Thierry MARCHAL, 93 Rosny-sous-Bois • Daniel MARIGNOT, 93 Rosny-sous-Bois • Jacques MARZET, 94 Arcueil • Anny MAS-SOULIER, 63 Clermont-Ferrand • Jean-Pierre MATHEU, 33 Mégnac • Jacques MAUGER, 14 Livarot • Jean-Michel MEUNIER, 67 Bischheim • Jean-Claude MEVEL, 29 Brest • Pierre MIDLAND, 71 Vimeux • Lynda MORMAND, 92 Rueil • Régis MORIN, 63 Vertaizon • Patrick MOREAU, 84 Langes • Michèle NERON, 92 Fontenay-aux-Roses • Roger NICOLLET, 69 Lyon • Marcel NIQUET, 62 Bapaume • Michel NIQUET, 78 Les Clayes-sous-Bois • Marc NOUAILLE, 91 Evry • Auroucouennes • Marie-Claude NOUAILLE, 75 Paris • Yves OUMBEL, 95 Courcouronnes • Olivier MAZET, 38 Grenoble • J.-P. MENARD, 06 Antibes • Clarisse ORCEL, 75 Paris • Claude PAGNOT, 91 Clit'Yvette • Jean-Michel PAILLARSE, 92 Levallois-Perret • Gisèle PANIS, 34 Le Cres • Michel PONTARRIEU, 33 Talence • PARENT,

75 Paris • Pierre PATRIGEON, 75 Paris • Pascal PAZE, 75 Paris • Jean-Louis PAUGHARD, 75 Paris • Rémy PECH, 31 Ramonville-St-Agne • Marie-Noëlle PELLISSARD, 38 Grenoble • Yves PINIER, 06 Nice • Thérèse PENVERNE, 56 Lanester • Jeannine PENVEN, 29 Rosporden • Michel PENVEN, 38 St-Gaultier • Marie-Claude PERONI, 75 Paris • Nathalie PEUVION, 21 Beaune • Georges PHILBERT, 75 Paris • Jérôme PIERRON, 75 Paris • André PHILBERT, 75 Paris • Jean-Paul PLAZONICK, 75 Paris • Pierre POINSONT, 01 Ardenne • Didier PONVERT, 75 Paris • Marguerite POTIER, 75 Paris • André POURTIER, 63 Royat • Pascal POURTIER, 63 Royat • Janine POUTIER, 63 Royat • Eric POUTOT, 77 Chelles • Bernard POULON, 94 Choisy-le-Roi • André PROFFIT, 63 Clermont-Ferrand • Raphaël QUATREIRO, 78 Andrésy • Noëlle QUEMENER, 50 Vains • Simone RABAUD, 78 Versailles • Vincent RAMUS, 69 Lyon • Michel RAPPÉL, 42 St-Galmier • Paul RAVEAUD, 69 Lyon • Arsène REMY, 29 Locudy • Suzanne RENAUDAT, 36 Châteaurox • Serge RENE-CORAIL, 95 St-Gratien • Elisabeth REYNAUD, 38 Montlieu • Jacques RENOUVIN, 75 Paris • Marie-Henriette RIBAUD, 01 Bellegarde • Georges RIBEL, 75 Paris • Christian RIEHL, 93 Romainville • Pascale ROBINEAU, 91 Ballancourt • Christine ROCHA, 33 Le Bouscat • André ROLLAND, 33 Vrac • Marc ROMERO, 75 Paris • Patrick RONGET, 21 Beaune • Josiane ROSELIE, 93 Drancy • Francis ROUSSEL, 78 St-Germain-en-Laye • J.-P. ROUSSEL, 75 Paris • Germaine ROUYER,

91 Boutigny/Essonne • Jean-Philippe RICKELKLIK, 14 Blainville/Orne • Jean-Luc RICKELKLING, 67 Mittelhausbergen • Dominique SAILLARD, 10 St-André-les-Vergers • SANDRIN, 75 Paris • Paul SCHMITT, 51 Givry-Argonne • Arlette SECHAUD, 45 Orléans • Annie SEGAL, 75 Paris • Marcelle SEGUY, 91 Savigny-Orge • Marie-Louise SEGUY, 94 Arcueil • Gilles SENON, 57 Moulin-les-Metz • Dominique SINGRE, 78 Auffargis • Jacqueline SINICO, 93 Rosny-sous-Bois • Claude SOULAS, 91 Savigny-Orge • Marc SOULLIER, 30 Villeneuve-les-Avignon • STRANSBERGER, 54 Nancy • Jacques SUBRA, 87 Limoges • Claudie SUDRES, 12 Aubin • Caroline TAMBURELLO, 83 Toulon • Annette TARDIEU, 75 Paris • Monique TARITS, 75 Paris • Richard TENU, 69 Lyon • Monique THORIN, 21 Beaune • Marie-Thérèse THOUVENIN, 57 Ars/Moselle • Yvonne THUILLIER, 06 Nice • Guy TICHIT, 63 Chamalières • Nicole TILLAUD, 65 Herbilly • Christian TINEL, 63 Clermont-Ferrand • Gabriel TISSANDIER, 63 Clermont-Ferrand • Gilles TRAVAILLARD, 77 Noisiel • Jacques TRIBAUD, 31 Castelnets • Guy UETTILLER, 37 Chambray-lès-Tours • Marc UETVILLER, 75 Paris • Sophie UNDREINER, 31 Toulouse • Toulouse LIZENAT, 22 Oudéac • J.-P. VADET, 75 Yvetot • Robert VALET, 93 Aulnay-sous-Bois • Christian VIEL, 75 Paris • Jules VIEL, 76 Le Havre • Annie VINCENT, 84 Beaumes-de-Venise • Pierre VINCENT, 75 Paris • David WEIL REYNAL, 75 Paris • Philippe WURMSER, 75 Paris • Carlo ZAGATTI, 13 Cassis.

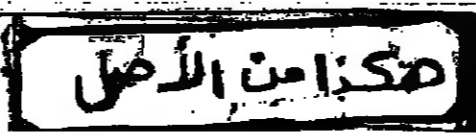
DU 501^e AU 600^e PRIX

Le livre du cinquantenaire de l'INAO. Le Guide Hachette des vins de France 1988

Jean-Pierre AMARDEIJH, 75 Paris • B. APPERT, 60 Beauvais • Philippe APPERT, 60 Creil • Sophie AUBIGNAT, 60 Beauvais • Jean-Paul AUXENFANS, 74 Anancy • Jean-Marie BARATTE, 91 Michelet • Léon BARGE, 38 MEYLAN • Rose BARGETTON, 11 Carcassonne • Louis BEAUGENDRE, 75 Paris • Dominique BERTIN, 60 Le Mont-Saint-Adrien • BIHAN, 44 Arvaud • Jean BOULE, 31 Sables-du-Salat • Jean-Marie BOULE, 35 Grenoble • Maurice CATTEAU, 59 Lys-lès-Lannoy • Michelle CHARPENTIER, 75 Paris • Henri CHAZAL, 30 Villeveille • Jean-Pierre CHEVUTSCHI, 93 Ile-St-Denis • Christine CLERMONT, 59 La Madeleine • Arlet CONAN, 84 La Tour-d'Aigues • Pierre CONTAMINE, 80 Roye • E. CONSTANT, 31 Toulouse • Gabriel DANIEAU, 85 La Mothe-Achard • Roland DANIEAU, 85 La Mothe-Achard • Bernard DAVID, 95 Corneilles-en-Parisis • Alain DEL ALAMO, 64 Bézanos • DE VIVIE DE REGIS, 78 Viroflay • Gilbert DUMAS, 69 Lyon • Robert DUMAS, 74 Anancy • Pascal DUPUIS, 94 Maisons-Alfort • Mireille FABRE, 30 Garons • Thérèse FABRE, 30 Nîmes • Patrick FAURE, 78 St-Arnould • Daniel FAVRE, 10 Ste-Savine • Bernard FOUCHER, 78 Les Clayes-sous-

Bois • Claude FRAPPAT, 92 Clamart • Philippe FRERE, 78 Achères • Anne-Marie GRIMAUD, 60 Le Petit-Serans • François GUERRINI, 77 Roissy-en-Brie • GUESNON, 31 Flourens • Jean-Paul GUYON, 85 St-Gilles-Croix-de-Vie • Paulette GUYON, 85 St-Gilles-Croix-de-Vie • Othon HEILBRONN, 60 Le Petit-Serans • Jean HEISSAT, 75 Paris • Alain HENAUULT, 94 Chevilly-Larue • Daniel HIRA, 54 Hélicourt • Bernard JANIN, 75 Paris • Emile JANIN, 10 Troyes • Philippe JOLY, 30 Nîmes • Pierre KERGARAVAT, 35 Rennes • Monique KONTOMICHOIS, 02 Sainterme • Jean LACAZE, 65 Bagnères-de-Bigorre • LAFON, 75 Paris • Pierre LAMBERT, 75 Paris • Pierre LANORE, 75 Paris • Claire LAPOIRIE, 78 Maurepas • Pascal LATAILLE, 55 Verdun • Michel LAUVILLE, 45 Orléans • LAURILLOT, 75 Paris • François LEDAN, 35 St-Grégoire • Guy LEFLOCH, 13 Marseille • Juliette LEFRANC, 67 Strasbourg • Alain LEGROS, 77 Champs-sur-Marne • LE GOAS, 44 Treillères • Reine L'HERAULT, 75 Paris • Marie-France LAVOREL, 74 Cruselles • Alain LE SAUX, 91 LISSES • Izaura MANON, 31 Toulouse • Rosa MANGO,

57 Ammeville • Gilles MARTIN, 69 Lyon • Fabienne NICLOT, 57 Scy-Chazelles • Michèle NICLOT, 57 Scy-Chazelles • Patrick NICLOT, 75 Paris • Jean-Jacques ODIE, 77 Dammarié-les-Lys • Michel OLLIER, 41 Selles/Cher • PARISSOT, 91 Lisses • Yves PELLETER, 78 Achères • Jean-Baptiste POIROT, 84 Cavallon • Philippe POTARD, 06 Antibes • Françoise PROVOST, 82 L'Hay-les-Roses • Annette PRUDOR, 35 Rennes • Sophie PRUDHOMME, 91 Lisses • Louis PRUVOST, 60 Troissereux • Anne RADCLIFFRE, 84 St-Saturin-lès-Avignon • Monique REBOUL, 34 Montpellier • Gérard REBOUL, 34 Montpellier • Michel RIVIERE, 57 Courcelles-sur-Nied • Henri ROSENKRANTZ, 62 Calonne-Ricouart • Gildas ROUE, 29 Guipavas • Roger RYCKELYNCK, 67 Strasbourg • Didier SIMONET, 74 Anancy • Roger SOUYER, 76 Quincampolx • Nicole SOURDOULAUD, 33 Pessac • Jean-Paul SOYER, 77 Tournan-en-Brie • Jean-Claude TERNAUX, 51 Reims • Odette TONNELLIER, 80 Essertaux • Marine VERDET, 75 Paris • Marinette VERGNE, 33 Bordeaux-Cauderon • Micheline VEVAUD, 93 La Courmeuve • Christian WEIERSHULLER, 41 Meung-Beuvron • Josiane VASSOU, 75 Paris.



Société

Le Carnet du Monde

JUSTICE

Devant la cour d'assises du Val-d'Oise

La mort de Mantessa ou l'excision en procès

Je veux qu'il ne soit pas publié, ni méconnu que, comme dans tout procès d'assises, il s'agit de juger des personnes... D'ès l'ouverture des débats, M^{me} Véronique Chéron, présidente de la cour d'assises du Val-d'Oise, avait estimé nécessaire de rappeler que l'audience du vendredi 27 mai devait être uniquement consacrée à l'examen des responsabilités respectives de Goudo et Malmoussa Baradj, accusés de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur un enfant de moins de quinze ans par ses père et mère » et du mari de ces deux Maliennes, M^{me} Paly Baradj, accusé de complicité.

Leur fille, Mantessa, est morte à l'âge d'un mois, le 3 avril 1983, à Saint-Denis d'une anémie aiguë provoquée par l'hémorragie qui a suivi l'excision opérée sur l'enfant selon un rite couramment pratiqué dans de nombreux pays d'Afrique. Malgré l'avertissement du magistrat, c'est le procès de l'excision qui s'est engagé devant les jurés du Val-d'Oise car l'acte reproché aux accusés est souvent apparu comme le prétexte à un débat de fond sur cette pratique et sur les moyens de la faire cesser.

Selon les régions, l'excision est une opération qui consiste à couper le clitoris et les petites lèvres des petites filles et peut aller jusqu'à l'infibulation ou fermeture presque totale du sexe par suture. Le 2 avril 1983, Goudo Baradj, vingt-sept ans, a coupé le clitoris de sa fille Mantessa avec une lame de rasoir pendant que Malmoussa, vingt-quatre ans, l'autre épouse, tenait l'enfant.

A l'audience, interrogé avec tact par la présidente, Goudo a répondu, par l'intermédiaire de l'interprète : « On a décidé, on a acheté une lame, on l'a chauffée, après j'ai coupé ». Malmoussa, qui ne parle pas le même dialecte, a confié à un autre interprète que la décision avait été prise d'un commun accord. Quant au mari, M^{me} Paly Baradj, trente-neuf ans, agent d'entretien, 7 000 francs par mois, il n'a pas assisté à la scène ; il n'est pas d'usage que l'homme participe à ce rite qui est « le secret des femmes ». Mais il avait promis un cadeau à ses

épouses : il leur offrirait une machine à coudre. Quand il est rentré, il a joué avec sa fille : « Elle était bien ».

Le lendemain, M^{me} Paly est parti à un baptême. C'est là qu'on l'a informé que l'enfant semblait malade. Il est donc revenu aussitôt chez lui et a décidé d'amener sa fille à l'hôpital, pas celui de Garges-les-Bains où ils habitent mais celui de Saint-Denis où Mantessa était née. « On s'est mis en rage et on est resté jusqu'à ce que notre tour arrive », a raconté M^{me} Paly en précisant qu'ils ont attendu longtemps, trop longtemps puisqu'il semble qu'ils aient patienté une heure et demie. « Quand le médecin l'a tenue dans les bras, elle était beaucoup plus calme », a ajouté naïvement le père. En réalité, il était trop tard. Mantessa était morte, « saignée à blanc » selon la formule du médecin légiste.

« J'ai appris ça, c'est pratiqué par tout le monde, on ne peut aller à l'encontre de ça. On ne sait pas pourquoi », a tenté d'expliquer M^{me} Paly. « Ça date des pharaons, a ajouté l'interprète malien, mais on ne sait pas pourquoi ». Juridiquement il s'agit de son rôle mais la présidente compréhensive l'invita à poursuivre. Ce fut un étrange dialogue. « Il ne semble pas que l'on puisse y échapper », dit l'interprète, les civilisations sont faites de traditions. « Mais l'évolution, ça existe ? » a dit la présidente.

« Acte de barbarie »

« Oui, ça change, a admis l'interprète, mais nous n'avons pas la même vitesse de croisière. Dans certaines régions le message passe officiellement, dans d'autres il passe différemment. » Un avocat de la défense, M^{me} Doyen, a alors demandé : « Chez vous, l'avortement n'est pas légal, je crois ? » attirant cette réponse : « Nous sommes sept millions, vous cinq millions. Pourquoi voulez-vous qu'on légalise l'avortement ? »

Le docteur Bitoum a apporté le regard d'un expert psychiatre parti-

culièrement intéressé par ce sujet : « L'acte répréhensible est en rapport direct et immédiat avec une religion et une culture qui rythment leur existence. Il faut se garder d'un certain occidentalisme. La transgression de cette règle équivaut au rejet du groupe, à l'impossibilité de se marier. » Quant à la finalité inconsciente du rite, elle correspondrait, selon le spécialiste en accord avec d'autres psychiatres, à la suppression de tout ce qui peut apparaître comme masculin dans le corps de la femme.

Les femmes et leur mari ont affirmé ignorer l'interdiction de l'excision en France en promettant qu'ils ne recommenceraient pas. D'ailleurs, leurs cinq autres filles nées depuis ne sont pas excisées. Mais le docteur Bitoum s'est montré dubitatif : « Il est possible que si elles rentrent au Mali, elles n'aient plus les mêmes références, les mêmes valeurs ».

Faire peur

Avec l'enquêteur de personnalité, M. Stevens, le débat est revenu sur un plan plus général. S'il a étudié la question, il s'est refusé à le faire avec le regard froid d'un ethnologue ou la compréhension profonde d'un psychiatre. « On ne peut pas assimiler des actes de barbarie à des comportements culturels », a-t-il estimé en considérant que l'excision était « la solution finale de la sexualité féminine ». L'enquêteur s'est opposé à une éventuelle « métacritique de l'excision » qui consisterait à faire effectuer l'opération par des médecins, en se montrant plutôt favorable à une symbolisation pour déclarer : « Toutes les civilisations ont eu leurs crimes rituels. En passant de la barbarie à la civilisation, elles sont d'abord passées par le sacrifice animal puis à une symbolisation. »

Ainsi, dans certaines régions, l'excision est soit seulement réduite à une blessure légère non mutilante, soit encore uniquement mimée. Le professeur Léon Schwartzberg avait tenu à bien apporter son témoignage dans le combat qu'il mène sans concession. Catégorique, le célèbre cancérologue a affirmé : « L'excision est une coutume bar-

bare, infligée aux petites filles et qui fait d'elles, devenues femmes, des couveuses vivantes à qui il est interdit tout plaisir sexuel », avant d'ajouter : « Ceux qui pratiquent les excisions sont des tortionnaires actifs et tous ceux qui acceptent de tolérer cette coutume au nom d'une prétendue civilisation perdus deviennent par là même des tortionnaires passifs. » Pour le professeur Schwartzberg, il faut faire preuve de sévérité, car « la moindre clémence pour ces faits aurait une résonance désastreuse pour ces femmes africaines qui se battent désespérément contre cette horrible mutilation ». L'une d'elles, M^{me} Awa Thiain, auteur d'un ouvrage intitulé Parole de migrantes, est d'ailleurs venue demander « une peine exemplaire » en considérant tout en le regrettant, qu'il s'agissait de « faire peur ».

La menace d'une sanction sévère est-elle susceptible d'apporter une solution à une pratique qu'en Europe personne ne songe à défendre tant elle apparaît comme un rite barbare ? Mais le poids de la tradition ne risque-t-il pas d'être plus fort que la crainte des poursuites et d'entraîner les immigrés maliens à agir dans la clandestinité avec tous les dangers que le silence entraîne ? Cet aspect d'un procès qui semble bien dépasser le cas particulier des trois accusés sera évoqué samedi 28 mai par la défense après les plaidoiries des avocats des associations Enfance et partage, SOS Femme alternative, le Comité français pour l'abolition des mutilations sexuelles et la Confédération nationale du Mouvement pour le planning familial qui se sont constitués parties civiles. Mais, dès l'audience de vendredi, les interprètes maliens, dont l'un est docteur en géologie, se sont une fois de plus placés à la fois dans le rôle d'experts et de défenseurs pour déclarer : « Personne ne peut prouver que les femmes africaines n'ont pas de plaisir sexuel. Pour nous c'est naturel. C'est un mode de vie. Pour le changer, il faudra du temps. Beaucoup de temps. »

MAURICE PEYROT.

Aux assises des Hauts-de-Seine

Daniel Fazille, auteur d'une dizaine d'agressions sexuelles, est condamné à dix-neuf ans de réclusion

« Soyez implacables. Je vous en conjure, écoutez-le, condamnez-le. A vie. » D'un geste ample, M^{me} Stéphane Brally, au nom d'une partie civile, désigne une dernière fois la silhouette voûtée de Daniel Fazille qui, immobile, tête baissée, ne bougera quasiment plus.

Pourtant, il y a quelques minutes à peine, il ne pouvait détacher son regard du visage emporté de M^{me} Stéphane Brally lui lançant avec fureur : « Fazille, je vous hais. » L'accusé le regardait aller et venir à grandes enjambées, les bras chargés de six dossiers de carton jaune contenant des photocopies d'extraits de jugement : les six condamnations antérieures de Daniel Fazille, toutes relatives à des agressions sexuelles sur des mineurs de moins de quinze ans (Le Monde du 27 mai).

Sur les bancs du public, les parents des dix victimes, incommodés par la soif écharnée d'« élimination sociale » de l'avocat, se tortaient les mains, vaguement troublés. Les faits ne suffisaient-ils pas ? Dix jeunes garçons de six à quatorze ans agressés ou violentés en moins de cinq mois. Un tous les quinze jours. Dix enfants menacés de mort et violentés des heures durant dans des caves, des parkings ou des maisons isolées.

Le défenseur, M^{me} Michel Kohn, tentera bien de redresser cette image de monstre pervers. Sans grande conviction. « Si vous l'envoyez en prison, en sortant, il aura encore de beaux jours devant lui, conclura-t-il. Peut-être sera-t-il plus dangereux encore. Les enfants des victimes d'aujourd'hui seront menacés. Mais je n'ai pas d'autre solution à proposer. » Les propos enflammés de M^{me} Stéphane Brally et les embarras de la défense ne masquent-ils pas un même désarroi ?

« On a fait l'effort de le comprendre, on a fait l'effort de l'écouter, on a voulu qu'il s'en sorte, dira l'avocat général, et voilà le résultat. » Alors, quelle démarche adopter, demande-t-il, désemparé par le pessimisme des psychiatres. Faut-il avoir recours à la médecine ? C'est la proposition

Auteur d'une série d'attentats contre des fillettes

Alcides Dos Santos Delgado a été inculpé et écroué

Après s'être rendu à la police le 24 mai à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) (Le Monde du 26 mai), Alcides Dos Santos Delgado, vingt-deux ans, ressortissant du Cap-Vert, auteur d'une série d'agressions sexuelles contre des fillettes et des adolescentes dans la banlieue parisienne et dans la capitale, a été inculpé, le vendredi 27 mai, par M. Didier Ducoudray, juge d'instruction au tribunal de Bobigny et écroué à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonnes). Il devait être peu après hospitalisé à Fresnes en raison des suites d'une tentative de suicide antérieure à son arrestation.

L'inculpation fait suite à deux informations contre X... ouvertes les 4 et 5 mai par le procureur de la République du tribunal de Bobigny, M. Philippe de Caigny, concernant onze affaires portant sur des attentats à la pudeur avec violence sur mineurs de quinze ans, tentatives d'attentats à la pudeur avec violence, vols avec violence et viol sur

mineur de quinze ans sous la menace d'une arme.

Après les aveux de Delgado, d'autres affaires similaires, qui faisaient l'objet d'enquêtes des services de police et de gendarmerie de la Seine-Saint-Denis, auraient été étudiées. Mercredi et jeudi, Delgado a été présenté à certaines de ses victimes dissimulées derrière une glace sans tain. La plupart d'entre elles l'ont reconnu.

De source policière, on indiquait, vendredi, que le jeune Cap-Vertien « a tout reconnu » de la trentaine d'attentats à la pudeur ou de viols qui lui sont imputés, vingt-deux ayant été commis en Seine-Saint-Denis, sept à Paris, cinq dans les Hauts-de-Seine et trois dans le Val-de-Marne.

Pour les agressions commises en Seine-Saint-Denis, on indiquait au parquet que, dès lundi, par réquisition suppléée, le procureur de la République de Bobigny devait saisir le juge Ducoudray « de la totalité des agissements criminels commis par Delgado dans ce département ». Selon toute vraisemblance, les juges d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) et de Créteil (Val-de-Marne) seront amenés à se dessaisir, dans les prochains jours, au profit de M. Ducoudray, dans la mesure où la plus grande partie des faits imputés au jeune homme l'ont été en Seine-Saint-Denis.

Avant l'inculpation de Delgado, les policiers ont rappelé qu'il était sorti de prison le 11 janvier dernier, après une condamnation en 1984, à cinq ans de prison, dont un avec sursis, pour attentats à la pudeur.

« L'enquête pour les violences policières contre un étudiant égyptien. » Le parquet de Paris, auquel a été transmis le dossier ouvert après les violences policières dont se plaignait l'étudiant égyptien, M. Hassan el Chant (Le Monde du 28 mai), a saisi la chambre criminelle de la cour de cassation pour qu'elle désigne la juridiction qui sera chargée de l'instruction. Cette démarche est obligatoire lorsque sont susceptibles d'être inculpés des officiers de police judiciaire pour des faits commis dans le ressort où ils ont compétence pour agir.

Aux assises des Hauts-de-Seine

M. Pierre Joxe aux nouveaux policiers : « Vous êtes les gardiens de la liberté »

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a participé, le vendredi 27 mai, aux cérémonies de fin de scolarité des promotions de gardiens de la paix des écoles de Sens (Yonne) et de Paris. « Vous êtes les gardiens de la liberté dans une démocratie », a-t-il notamment déclaré, en adressant aux nouveaux policiers. Votre formation est donc indispensable et importante. » Soulignant « l'extrême difficulté » du métier de policier, M. Joxe a ajouté : « Un fonctionnaire de police qui commet une erreur, cela peut être irréparable. Une faute, une erreur, même petite, de l'un ou l'une d'entre vous, se répercute toujours sur l'ensemble de la police. »

M. Joxe a profité de cette occasion pour préciser quelques-unes de ses « initiatives » prochaines. Il envisage de créer un

institut des hautes études de la police nationale, calqué sur celui qui existe pour la défense nationale.

L'objectif de cet institut serait « d'arriver à un consensus sur les missions et les techniques de la police nationale (...) et de s'ouvrir sur les problèmes de société, avec l'appui de personnalités internationales ».

Le ministre de l'intérieur souhaite également relancer, « sans tarder, une charte de la formation » des policiers et agir « contre les signes alarmants de remontée de la délinquance » constatés durant les premiers mois de l'année. Enfin, il a l'intention, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution de 1789, « d'y faire participer, avec particulièrement d'éclat, toute la police nationale ».

Décès

M. et M^{me} Ernest Dubois, M. et M^{me} René Dubois, ses enfants, Jacques Dubois et son fils Frédéric, Marie-Christine Dubois, Hervé Laval et leur fille Malika, Philippe et Catherine Davrinche, Céline et Luce, Jean-Bernard et Marie-Claude Dubois, Gaël et Méciane, Lisé Dubois et son fils Méciane, Marc et Sylvie Dubois, Marina, Caroline et Isabelle, Agnès et Pierre Siegel, Anne et Magali, Luc et Marie-Françoise Dubois, Marion et Julien, Franck et Christine Dubois, Gabriel et Sonia, Pierre Dubois, Paul et Jean-Michel Agnès, Cécile et Claire, Christophe Dubois, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, Stéphane Galzy, Arnelde Jobelin, ses amies, Les familles Arnaud, Bengnot, Champenoux, Dubois, Falque, Joanson, Olivier, Schaeffer, Travaillet, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de

Interrogé au la peine de faire part du décès subit de son directeur,

Michel MASSÉ, survenu le 24 mai 1988. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité. 20, rue d'Hamerville, 75010 Paris.

Nicole et Louis Damard, Jacques et Marie-Paule Retel, François Dubois, Jean-Stanislas Retel, Sylvie et François Bouvilliers, et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Jacqueline RETEL, née Javillier, survenue en son domicile, le 26 mai 1988.

Le cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 31 mai 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, 90, avenue Achille-Peretti, suivie de l'inhumation au cimetière de Verpillains-sur-Ouche, dans le caveau de famille.

67, rue Charles-Laffitte, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de

Eder SIMAO-SADER, le 21 mai à Sao-Paulo (Brésil).

Ses amis français garderont le souvenir de la qualité de son engagement et de la chaleur de son amitié.

La famille, Parents et alliés, font part du décès de

M^{me} veuve EMMERSON THEVET, née Yvonne Affre, survenue à Nice, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 30 mai 1988, à 9 heures, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet (Yvelines), suivies de l'inhumation dans son caveau de famille au cimetière du Vésinet.

Soutenances de thèse

Université Paris-Val-de-Marne, le jeudi 2 juin, à 14 heures, salle des Thèses, M. Sery Bally Zacharie : « Ayl Kwei Armah. Destin d'un écrivain, destin d'une œuvre ». Université Paris-IV, le vendredi 10 juin, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, M^{me} Joëlle Nagoli : « Recherches sur les fortifications littéraires romaines ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4753

HORIZONTELEMENT I. Nom qu'on peut donner à celui qui monte plus haut. - II. Son ramage est en rapport avec son plumage. Est un peu comme un marquis. Dans une robe portée. - III. Ancienne capitale. Fumer beaucoup. Plus dans le coup. - IV. Bouffant sur les zouaves. Comme un appareil, quand on est dans le bain. - V. Pas libre. Une masse. - VI. Qui a donc de l'expérience. Grand, est couvert de dunes. En Suisse ou en Allemagne fédérale. - VII. Un homme qui descend des monarches. - VIII. A une vie de capcin. Sur de très anciennes partitions. Poète fugace. - IX. Quand on y entre, c'est souvent par inadvertance. Grand espace entre des tableaux. - X. Se mettait en pièces. Un homme qu'on aime avoir de son côté. Comme Joseph, dans la famille Bonaparte. - XI. Faire le poids. N'est évidemment pas un beau geste. Peut être assimilé à un homme de « paille ». - XII. Une petite planète. Se note dans un verre d'eau. On y recevait les invités. - XIII. Sera donc très affirmatif. Utile pour la magnanerie. - XIV. Symbole. Fit payer cher. Passait sur une bête. Un cri qui prouve qu'on n'a pas apprécié. - XV. On y trouve un canal. Corps gras. Cri de prestresses.

VERTICALEMENT

I. Des spécialistes qui ont besoin de beaucoup de fonds. Où il y a quelque chose de stupéfiant. - 2. Langue étrangère. Ne peuvent être précises que si l'on a une bonne connaissance du code. - 3. Ceux qui l'entendent ne se fâchent pas. Placé. - 4. Ne dure qu'un temps. Un homme qui ne comptait pas. - 5. Un individu qui peut tout gâcher quand il est à la noce. Où il n'y a pas mèche. - 6. Symbole. Partie d'une voile. A poil. - 7. Une tête de cochon. Portait les armes. Donnerai de la force. - 8. Qui a un grand col. Plateau dans une île. - 9. Une vaste surface parsemée de cailloux. Un coin perdu. - 10. Epouse d'enfant. Etablissement où l'entrée est toujours payante. - 11. Effet dont on peut dire qu'il est un peu ficelle. Crie sur les plages. - 12. Lettre. Pris pour aller plus loin. Son fil était

Solution du problème n° 4752

Horizontalement I. Boui-boui. - II. Ultras. - III. Vérité. - IV. Is ; Ile. - V. Urcéol. - VI. Roue. - VII. Sili ; Cédai. - VIII. Défi ; Oit. - IX. Désavoué. - X. Ciseau. - XI. Argélie. Verticalement 1. Buvures. - 2. Olé ; roidour. - 3. Utricales. - 4. Irise ; face. - 5. Bâ ; civil. - 6. Oseille ; osé. - 7. Le ; doué. - 8. Idée ; aléa. - 9. Boiteux.

GUÏY BROUTY.

Culture

theatre

ARTS

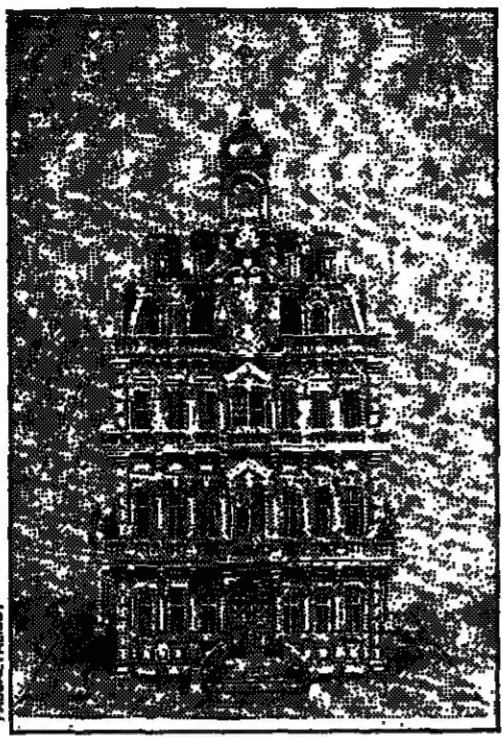
Au Carré rive gauche

L'objet extraordinaire

Sept rues, 130 galeries, 15 000 mètres carrés d'exposition pour trente siècles d'histoire. Quartier d'antiquités délimité par le Musée d'Orsay, les Beaux-Arts et l'Institut, le Carré rive gauche, où se négocieraient vingt mille œuvres d'art par an, présente ses objets extraordinaires.

En douze ans, le nombre des participants a presque doublé. Cette opération a attiré quarante-cinq mille visiteurs en cinq jours en 1987. Du quasi Voltaire à la rue de l'Université, vingt-sept spécialités sont représentées. Le classique (bibliothèque Louis XIV chez J. C. Nicoles), côtoie l'éclectisme (biétois en forme d'épave dix-neuvième siècle chez Philippe Vichot), les griffes (un triptyque de Vuillard à la galerie Bellier, un Gréco chez Jean-Max Tassel), voisinent avec les signatures plus modestes (un violon dit « le grognard » réalisé dans les tranchées à l'off de cheval et de crosses de fusils par Charles Jacquot). Enfin, l'éclectisme est peut-être une tendance : come de rhinocéros dix-septième siècle chez Gérard Levy, cacaxots en ivoire japonais dix-huitième siècle chez Anne Chastel, moins birman en bronze dix-huitième siècle chez Lee and Son, robe en velours du xix^e siècle entièrement brodée de perles fines baroques sortie des mailles aux trésors de Topkapi (Galerie Saint-Martin).

Bien sûr, tout est à vendre. Pour prolonger la fête, quelques artisans ont organisé des expositions : maquettes, œuvres de maîtres (Galerie Actéon), dessins de Brazillier (Barral), aquarelles (air de chasse), Nijinski (G. Courmand), « Trois cent cin-



Maquette d'hôtel de ville quarte ans d'une pharmacie d'Avignon, (Robert Montagut), sans doute le plus passionnant. L. B.

* Carré rive gauche jusqu'au 30 mai, 47-03-44-89.

Meubles, tapis, objets, sculptures...

Le samedi des designers

Pour la troisième année consécutive, dix-sept galeries de mobilier, de textile, de luminaires, réunies autour d'un copieux projet. « Le développement de la promotion et de la distribution du design », invitent des créateurs à venir présenter leur prototype.

Ce genre d'événement existe depuis plus de dix ans à New-York. Des villes comme Londres, Amsterdam, Bruxelles, Düsseldorf, Tokyo ont rapidement suivi. Paris, la petite dernière, a voulu se distinguer des autres capitales : l'ADDD (Association pour le développement du design) a jugé bon d'ouvrir ses portes à tous, alors qu'ailleurs les manifestations installées dans des immeubles sont réservées aux professionnels.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : si un Salon comme Habitat 88 affiche délibérément une étiquette grand public, le Samedi des créateurs s'en tient aux émois fébriles des aficionados. Peu accidenté, le parcours se divise en trois grosses étapes : la Bastille, le Marais, Rivoli (Eclair, Mira X. Ecart, Via) ; le faubourg Saint-Honoré et le huitième arrondissement (Artemide, Artifort, Agora, Verre et lumière) ; Saint-Germain-Grenelle-Raspail (Ercio, Flox, Herman Miller, Meubles et fonction, Airborne, Placide Joliet, Bauman, Tisca, Unifort).

Pour les créateurs, l'intérêt est de trouver parmi les visiteurs (deux mille le premier jour en 1987) l'industriel messianique. Moins autres, plus préoccupés, semble-t-il, par l'utile que par le dépouillement noir et métallique du début des années 80, ils jouent la carte du chaud et du fonctionnel : canapé « ogive » de Jean-François Payen (Placide Joliet), idéal pour recevoir les beaux-parents - accoudeurs

Un pianiste français lauréat à Dublin. - Philippe Cassard, un pianiste français de vingt-cinq ans, élève de Dominique Merlet et de Nikita Megaloff, a remporté le premier prix (60 000 F environ et divers engagements) du premier Concours international de Dublin. Plus de cent jeunes pianistes étaient en lice. Le jury comprenait notamment Charles Rosen, Marcello Abbado et Dominique Merlet.



Pour vous procurer le GUIDE du 1^{er} SALON DE LA MUSEOLOGIE PASSION : 25, rue Falguière - 75015 PARIS. Joindre à votre carte de visite un règlement de 70 F (port compris).

MUSIQUES

Le théâtre Colon de Buenos-Aires fête ses quatre-vingts ans

Une nouvelle jeunesse

Le théâtre Colon de Buenos-Aires, longtemps considéré comme le plus bel opéra du monde, célèbre son quatre-vingtième anniversaire en rajeunissant ses structures.

C'était en 1908 - et probablement pour des raisons politiques - le 25 mai, jour de la fête nationale, que le théâtre Colon, dont la construction avait duré presque vingt ans, a été inauguré avec *Aida* de Verdi. La presse avait fait la fine bouche : « Salle trop grande, trop ornée, acoustique sèche, loges sombres... » Quelques années plus tard, le Colon devenait l'opéra le plus réputé du monde et demeure encore l'un des plus beaux, celui qui offre la meilleure acoustique.

Pour célébrer ses quatre-vingts ans, le Colon a donné des représentations dans quatre villes en même temps. A Buenos-Aires, le *Deuxième Symphonie* de Mahler était au programme, en présence du président Alfonsín. Les musiciens qui ne participent pas au concert, les chanteurs et les danseurs sont

allés à La Plata présenter un spectacle folklorique, à Rosario pour des ballets, à Mendoza, où ils ont joué la *Missa Criolla* d'Aniel Ramirez. Le tout retransmis en direct par la télévision.

Cette décentralisation symbolise la nouvelle politique culturelle : ouverture vers l'intérieur du pays et vers un plus large public. Né dans une Argentine opulente où les inégalités sociales étaient grandes (en 1908, un abonnement à dix représentations coûtait mille pesos alors qu'un peon en gagnait entre trente et quarante par mois) le Colon a parfaitement illustré la situation de son époque.

Marbres de Carrare

Construit avec des fonds publics pour une élite qui profitait jalousement ses privilèges, il a été conçu grand et riche. De pur style Renaissance française, il peut contenir jusqu'à quatre mille personnes - y compris les spectateurs debout et il y en a beaucoup. On n'a pas lésiné sur le luxe : les marbres sont vraiment de Carrare, les vitraux viennent de France.

Pendant ses dix-sept premières années, le Colon n'a présenté que des artistes étrangers, italiens surtout. Les abonnés exigeaient le minst. La deuxième guerre mondiale, qui a isolé l'Amérique de l'Europe, a permis aux artistes nationaux de se faire une place. Mais la tradition s'est poursuivie. Le Colon a reçu Toscanini, Nouriev, Chaliapine, Callas, Pavlova et l'année dernière Pavarotti.

Seulement, les divas sont coûteuses pour un pays en crise et l'Argentine est loin, bien loin, pour les emplois du temps serrés. Alors que certains théâtres lyriques de même niveau assurent huit à neuf représentations par semaine, le Colon n'en donne que six et les grèves sont fréquentes.

La machinerie était jusqu'à présent manœuvrée à la main. Un système électronique vient d'être installé et la scène dans son ensemble entièrement renouvelée. Ici, enfin, pas de vedettariat. Tous les artistes sont payés à peu près au même tarif - entre cinq et six cents dollars par mois - ce qui les oblige à exercer un second métier.

C'est d'ailleurs le cas pour la plupart des mille soixante-dix employés de cette entreprise qui se targue d'être le seul théâtre lyrique entièrement autonome. Dans ses trois sous-sols sont fabriqués et conservés les 85 000 costumes, 45 000 paires de chaussures, ceintures, sacs, les 6 500 perruques, les décors, sculptures, ferronneries, qui ont fait la richesse du théâtre.

Son directeur général, M. Swarczewski, envisage une solution pour augmenter le nombre de représentations. « En jouant les samedis après-midi, les dimanches soir et le lundi soir, on peut à la fois augmenter les salaires et baisser le prix des places », affirme-t-il.

L'opéra à quatre sous ou la crise en robe du soir ? Beau thème pour une Argentine en plein marasme mais toujours prête à oublier le nécessaire pour rêver au luxe.

CATHERINE DERIVERY.

JAZZ

Mort du chef d'orchestre Sy Oliver

Le compositeur, arrangeur et chef d'orchestre de jazz Sy Oliver est mort, le vendredi 27 mai, à New-York, des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Né à Battle Creek (Michigan) en 1911 dans une famille de musiciens - ses parents enseignaient la musique, - Sy Oliver rejoignit très tôt un orchestre, celui de Zack Whyte à Cincinnati, avant d'entrer comme

trompettiste, vocaliste et arrangeur dans l'une des formations américaines les plus populaires et les plus sophistiquées de l'époque : celle de Jimmie Lunceford.

C'était alors l'âge d'or de Harlem. Le jazz brillait de mille feux à travers ses musiciens, ses chanteurs, ses danseurs. Au Savoy, l'orchestre de Jimmie Lunceford se distinguait par son élégance, une recherche incontestable dans le raffinement. Sy Oliver devint l'un des piliers de la formation à qui il offrit quelques-uns de ses meilleurs arrangements : *Sunny Sid*, *of the Street*, *My blue Heaven* et *Ain't she sweet*.

Dans les années 40, Sy Oliver collabora avec Tommy Dorsey (*Easy does it*, *For dancers only*) avant de travailler pour plusieurs firmes discographiques et de faire des arrangements pour de nombreux chanteurs américains : Frank Sinatra, Sammy Davis Junior, Ella Fitzgerald.

Curieusement, il fallut attendre les années 70 pour que Sy Oliver dirige son propre orchestre. Il y fit resurgir le climat des années 30 avec les compositions de Lunceford, Dorsey et Ellington.

THÉÂTRE

L'avant-programme du Festival d'automne

De Tchekhov à Thomas Bernhard

Le XVII^e Festival d'automne aura lieu du 23 septembre au 31 décembre à Paris. La création contemporaine en URSS et en Allemagne en sera le thème principal. Nous avons publié le programme musical (1). Voici les événements dans les domaines du théâtre, de la danse, du cinéma et des arts.

THÉÂTRE

1. URSS. - *La Mouette* et *Oncle Vanja*, d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Oleg Efremov. Théâtre d'art de Moscou au Théâtre national de Chaillot, 27 septembre-3 octobre ; *Frères et sœurs*, de Fedor Abramov, mise en scène de Leo Dodin. Théâtre Maly de Leningrad à l'Opéra-Comique, 20 octobre-23 octobre ; *Cercueil*, de Victor Slavkin, mise en scène d'Anatoli Vassiliev. Maison de la culture de Bobigny, 6 décembre-19 décembre ; *Salle n° 6*, d'Anton Tchekhov, mise en scène de Iouri Erionime, MC Bobigny, 2 décembre-18 décembre.

2. RFA. - *Les Trois Sœurs*, d'Anton Tchekhov, mise en scène de Peter Stein, Schaubühne de Berlin au Théâtre des Amandiers à Nanterre, 11 octobre - 16 octobre ; *Lulu*, de Frank Wedekind, mise en scène de Peter Zadek, Hamburger Schauspielhaus à l'Opéra-Comique, 28, 29, 30 octobre.

3. Pologne. - *Je ne reviendrai jamais*, de Tadeusz Kantor, mise en scène de l'auteur, Centre Georges-Pompidou, 26 septembre-16 octobre.

4. Auteurs autrichiens créés en français. - *Simplement compliqué*, de Thomas Bernhard, avec Jean-Paul Rousillon, mise en scène de Christian Collin, Athénée, 27 septembre-30 octobre ; *Mémoires*, de Thomas Bernhard, avec David Warrilow, mise en scène de Joël Jouanneau, MC Bobigny, 18 octobre-27 novembre ; *Le Faïeur de théâtre*, de Thomas Bernhard, avec Bill Freyd, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, Théâtre de la Ville, 8 novembre-10 décembre ; *Par les villages*, de Peter Handke, mise en scène de Jean-Claude Fall, Théâtre de la Bastille, 29 novembre-

31 décembre ; *Les Derniers Jours de l'humanité*, de Karl Kraus, mise en scène d'Enzo Corman et Philippe Deligou, Théâtre de la Bastille 9, 10, 11, 12, 13 novembre.

5. Créations françaises. - *Le Criminel*, de Leslie Kaplan, mise en scène de Claude Régy, Théâtre de la Bastille, 20 septembre-23 octobre ; *Le Retour au désert*, de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Patrice Chéreau, une production du Théâtre des Amandiers au Théâtre du Rond-Point, à partir du 27 septembre ; *Rencontres avec Bram Van Velde*, de Charles Juliet, mise en scène de Jeanne Champagne, Théâtre de la Bastille, 8 novembre-1^{er} décembre.

DANSE

Karole Armitage à l'Opéra-Comique, 11, 12, 13, 14, 15 octobre ; *Merce Cunningham* au Théâtre de la Ville, Comique, 20 décembre-29 décembre ; Dana Reitz au Centre Georges-Pompidou, 14 novembre-20 novembre ; Jean Guizerix et Wilfried Pliollet au Centre Georges-Pompidou, 9 novembre-13 novembre ; Susanne Linke au Théâtre de la Ville, 16, 17, 18 décembre.

CINÉMA

L'URSS au Cosmos, 23 novembre-6 décembre ; *Rétrospective Frederic Ermler*, le jeu de l'acteur dans le cinéma muet et les films d'Alexandre Sokourov. *Le Cuirassé Potemkine*, de Sergueï Eisenstein (1925), au Théâtre national de Chaillot, musique d'Edmund Meisel, avec la Deutsche Kammerphilharmonie de Frankfurt, dirigée par Mark Andreas, 27 et 28 novembre.

La semaine des Cahiers du cinéma. *Orlando furioso*, de Luca Ronconi, au Théâtre des Amandiers, 22 et 23 octobre, 5 et 6 novembre, 19 et 20 novembre.

EXPOSITIONS

Architecture : José Zanine Caldas à la Chapelle de la Sorbonne, 2 novembre-18 décembre.

Etienné Martin à la Chapelle de la Salpêtrière, 1^{er} octobre-10 novembre.

(1) Le Monde daté 28-29 février.

En concert au Grand Rex

La vitalité de Leonard Cohen

Le chanteur canadien est devenu un classique qui se bonifie avec le temps.

Les années n'ont décidément pas de prise sur Leonard Cohen, qui a su garder autour de lui un public étonnamment fidèle, comme on le voit encore en cette fin de semaine au Grand Rex, où se produit l'auteur de *Suzanne* et de *Bird on a Wire*. Sorti d'une retraite apparente mais ayant préparé sa rentrée six mois durant par la publication d'un nouvel album (*I'm your man*, chez CBS) et par les tournées de promotion sur le continent, Leonard, cinquante-quatre ans, garde son étrange allure de clercyman aux cheveux gominés et à la voix tout en murmures, à la sensualité lasse.

Ce pragmatisme, au fond de lui-même chaleureux et fraternel, qui se livre avec infiniment de pudeur et de générosité mêlées, se bonifie même avec l'âge. Sans se précipiter, en laissant aller les choses un peu à la manière de l'artisan, Cohen tra-

vaille de plus en plus ses chansons : ses poèmes à la beauté classique et ses musiques, à qui il offre de plus en plus d'espace et qui se sont successivement couvertes au jazz, au rock, à la valse, à la country.

Leonard Cohen a prouvé sa vitalité dans le passé : il a su prendre tranquillement plusieurs virages, s'adapter par exemple à un monde plus complexe que celui des années 60. Il a dépassé ses propres contradictions pour trouver ce qu'il nomme lui-même « non-malice », « non-certitude ».

Son concert au Grand Rex a une touche personnelle précieuse et intemporelle : celle des confidences chuchotées, des amours blesées, des désespoirs matinalisés d'ironie, des visites imprévisibles et des valses se heurtant au blues. Nouveauté chez Cohen : il va plus loin dans la recherche des contrastes musicaux et des sonorités nouvelles.

CLAUDE FLEOUTER.

* Grand Rex, samedi 28 mai, 21 h 30.

LIVRES

Jacques Prévert, auteur de films

« Ce n'est pas grand-chose, une tête... Ça ne pèse pas lourd... quand on y pense... Moi, ma tête ne pèse pas. En bien ! vous me créez si vous voulez, quand je me regarde dans le glace, à moi, elle me plaît... Autant cette tête-là que pas de tête du tout... Pas vrai ?... »

« Votre cousin s'était spécialisé dans l'étude des plantes exotiques... des plantes orientales... des plantes vénéneuses... Les plantes vénéneuses : le poison. Voyez cette quantité normale de bouillottes de lait... Le lait : le contrepoison ! Là où il y a poison, il y a contrepoison... Là où il y a contrepoison, il y a poison ! Pour des raisons que nous ignorons encore, votre cousin a empoisonné sa femme ! »

Qui a dit cela ? Zabel (Michel Simon) dans *Quai des Brumes* ; l'inspecteur Bray (Alcover) dans *Drôle de drame*. C'est facile à trouver. Deux films réalisés par Marcel Carné, écrits et dialogués par Jacques Prévert. La fameuse équipe, le réalisme poétique dans le cinéma français, à la fin des années 30. On connaît. Même si ces répétitions ne sont pas les plus célèbres, on les a souvent entendues. On peut maintenant les lire.

Les éditions Gallimard ont entrepris la publication des scénarios de Jacques Prévert, qui, de son vivant, le souhaitait. Le premier volume contient *Jenny* (premier long métrage de Marcel Carné en 1936) et *Quai des*

Brumes (1936). Le second réunit *Le Fleur de l'âge* (écrit d'abord en 1937 sous le titre *Ille des enfants perdus*, repris et modifié après la guerre, mais le tournage fut interrompu) et *Drôle de drame* (1937).

Sur le papier, ces œuvres, avec indications de décors, de mouvements de personnages, ont leur vie propre : construction dramatique, atmosphère sociale, mots d'amour ou de haine, humour, poésie. Tout un monde, d'une beauté littéraire qui trouvera une fabuleuse perfection dans les *Enfants du paradis*. Marcel Carné, dans une courte préface, rappelle sa rencontre avec Jacques Prévert. Les images, la mise en scène sont pour toujours à lui.

Revanche

Mais que ces films soient des films « à lire », on le redécouvre. Comme si Prévert nous racontait lui-même ces histoires pour le cinéma qui tiennent à la fois du roman, de la pièce de théâtre, du poème. Et puis *Jenny*, après tout, s'attache encore, en 1936 à l'étude de meurs en milieu interlope. On voulait y voir une œuvre mineure. Or le rapprochement avec *Quai des Brumes* (très libre adaptation d'un roman de Pierre Mac Orlan) est saisissant. « Les enfants qui s'aiment », la fatalité sociale, les forces du mal, le cri de révolte que la mort, apparue avec

le mythe de Gabin, étouffe : Jacques Prévert bâtit son univers pour la lanterne magique du cinéma de Carné.

Chaque scénario est précédé d'une présentation, qui en rappelle la genèse, qui resitue les films dans leurs époques. On sait que, en 1937, *Drôle de drame* fut un échec retentissant. Le public n'était pas prêt à recevoir l'humour caustique que Jacques Prévert portait jusqu'à la force de frappe surréaliste avec son frère Pierre. Classique pour ciné-clubs, *Drôle de drame* prit, par la suite, une belle revanche.

Mais en cette année 1937, la première mouture de *Le Fleur de l'âge* était un réquisitoire contre les bagnes d'enfants à l'intention d'une opinion publique secouée depuis trois ans par les révoltes des jeunes pensionnaires de maisons de redressement. Jacques Prévert était aux premières lignes. Peut-être n'y eut-il pas d'œuvre cinématographique qui lui tint autant à cœur. Le projet avorta à la veille de la guerre. Et *Le Fleur de l'âge* d'après-guerre resta inachevé après pas mal de péripéties. Le film existe quand même. Avec une puissance que, bien sûr, on ignorait. Autre forme de revanche.

JACQUES SICLIER.

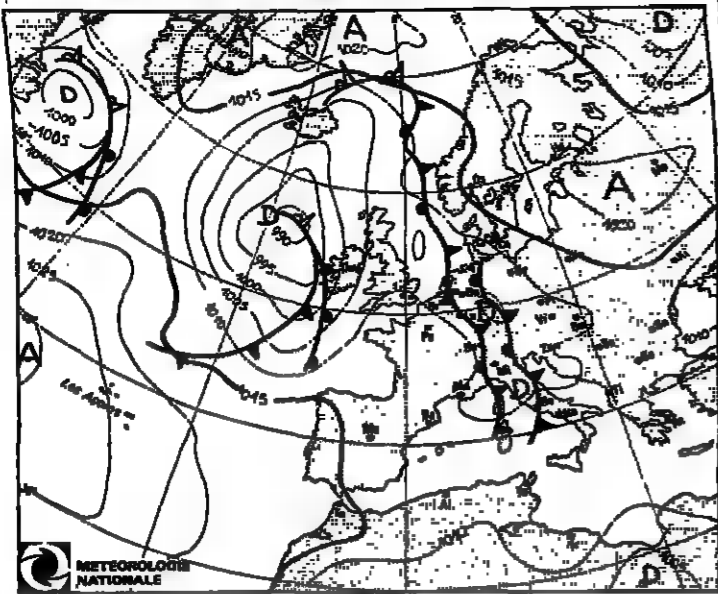
* *Jenny*, le *Quai des Brumes*, Gallimard, 298 p., ill., 150 F. * *Le Fleur de l'âge*, *Drôle de drame*, 266 p., ill., 170 F.

صكيات من الأصل

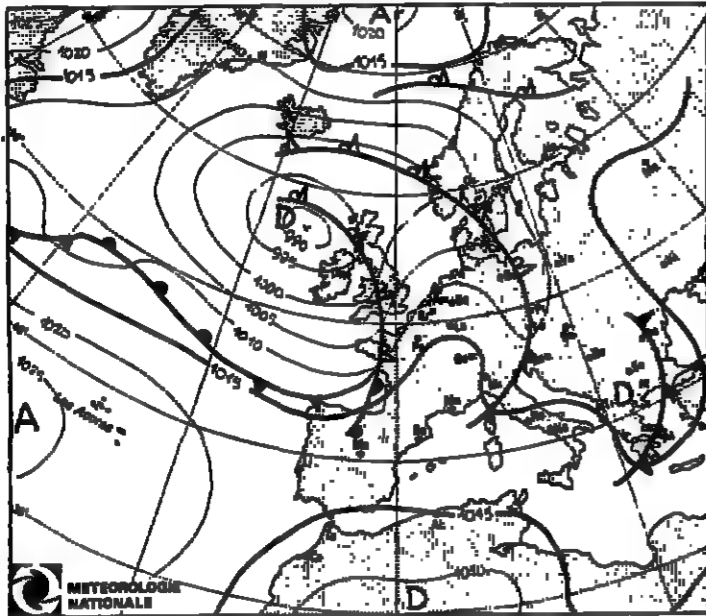
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 MAI 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 30 MAI A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 28 mai à 0 heure UTC et le dimanche 29 mai à minuit. Une dépression située à l'ouest de l'Irlande dirige sur notre pays un flux d'ouest perturbé. La perturbation qui nous concerne traversera le pays très lentement. Il faudra attendre demain soir pour qu'elle atteigne les régions de l'Est.

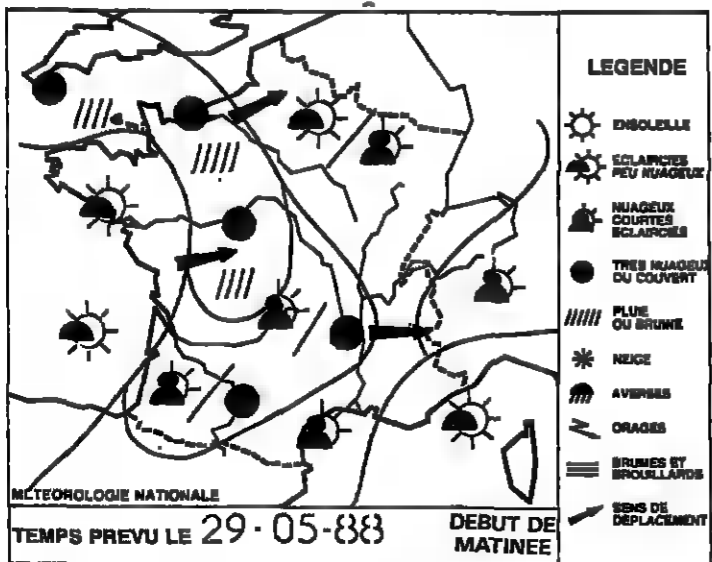
Dimanche : un début de journée, des petites pluies s'étendent de la Normandie au Centre, au Limousin et à l'Aquitaine. De nombreux nuages envahissent déjà la région Midi-Pyrénées et la Méditerranée, mais il n'y pleuvra pas encore.

Des Charentes à la Bretagne, des passages nuageux donneront des averse. En revanche, sur les régions de l'Est et jusqu'au Nord, le soleil se montrera une petite place. Ce sont la Côte d'Azur et

la Corse qui seront les plus ensoleillées. Au fil des heures, les pluies s'affaibliront tout en continuant leur progression vers l'Est. On les retrouvera le soir des Alpes à l'Alsace, ainsi que sur le Nord-Pas-de-Calais.

Après le passage de cette zone pluvieuse, quelques averse tomberont, sur le quart Nord-Ouest dans un premier temps. Puis elles se localiseront de la Normandie à la Bourgogne et du Lyonnais en deuxième partie de journée. Près de la Méditerranée, le ciel se verra au cours de la journée, mais on gardera une impression de beau temps.

Dans l'après-midi, de la Bretagne au Centre, à la vallée du Rhône, jusqu'aux côtes atlantiques et aux Pyrénées, de belles éclaircies se développeront. Mais en soirée, le ciel se voilera à nouveau sur la pointe de Bretagne, amenant une nouvelle perturbation.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 27-5-1988 à 6 heures TU et le 28-5-1988 à 6 heures TU

Table with columns for location (FRANCE, ÉTRANGER), temperature (max, min), and weather conditions (clouds, rain, etc.).

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Sports

TENNIS : les Internationaux de France

Roland-Garros atteint par l'apartheid

La fin de la première semaine des Internationaux de France ne devrait pas être l'occasion de difficultés insurmontables pour les favoris des tournois masculins et féminins de finale. En revanche, les organisateurs de Roland-Garros devaient être surpris de la manifestation anti-apartheid qui a éclaté le samedi 28 mai aux alentours de la porte d'Auteuil pour protester contre la présence de joueurs sud-africains sur les courts.

L'ouverture à Roland-Garros n'est pas un vain mot. Sur les 132 449 personnes qui ont franchi les grilles du stade phare de la porte d'Auteuil au cours des cinq premiers jours du tournoi, les tribunes privilégiées dans la zone présidentielle ont composé un éventail presque complet des nuances politiques momentanément réunies par un intérêt commun pour le tennis.

Pourant le stade devait se trouver, samedi après-midi, dans une mêlée idéologique. Des militants anti-apartheid avaient, en effet, obtenu l'autorisation de manifester contre la présence de sportifs sud-africains sur les courts de Roland-Garros. Le cortège devait défilé de la porte d'Auteuil, où six joueuses et trois joueurs de nationalité sud-africaine étaient inscrits en simple et en double, au Parc des Princes, où devait se disputer la finale du championnat de France de rugby.

Un mouvement analogue s'était produit en 1979 : des militants anti-apartheid étaient alors restés enchaînés quelques heures devant le bureau du président de la Fédération française et de la Fédération internationale de tennis, M. Philippe Chatrier. Slogans et revendications sont identiques : pas de sport libre sans égalité raciale ; exclusion de la compétition pour les ressortissants du régime de l'apartheid.

En revanche, la virulence du ton a changé. En 1979, le mouvement de lutte contre l'apartheid dans le sport, qui avait culminé avec le boycottage des Jeux olympiques de Montréal trois ans auparavant, perdait de son dynamisme. Il semblait même s'être éteint, quand deux causes se sont conjuguées ces derniers mois pour faire resurgir : d'une part, l'aggravation de la répression raciale en Afrique du Sud ; d'autre part, l'inscription du tennis au programme des Jeux olympiques de Séoul. La Fédération internationale de tennis, restant une des rares organisations sportives mondiales à ne pas avoir exclu l'Afrique du Sud de ses rangs, son président, M. Philippe Chatrier, est ainsi devenu une cible d'autant plus facile à atteindre que son tournoi de Roland-Garros est hyper-médiatisé.

Liste noire

« Le succès que les anti-apartheid ont remporté en Grande-Bretagne avec l'affaire Zola Budd (1) les a encouragés à penser que c'est une solution pour améliorer la situation des Noirs en Afrique du Sud, nous a-t-il déclaré. Bien sûr, nous sommes contre l'apartheid. Mais c'est hypocrite d'interdire les rapports sportifs sans toucher aux relations économiques et diplomatiques. Les athlètes sont les otages de la politique. Et nous n'avons pas de solution pour éviter cela. Après le Suède et le Japon, l'Espagne vient de réformer ses frontières aux tennis sud-africains. Pourtant, ce sont des professionnels qui gagnent leur vie en jouant. Les politiques n'ont pas le courage de traiter les problèmes à leur niveau. Cela met les fédérations sportives dans des situations impossibles. Par exemple, l'Inde a interdit à ses joueurs de participer à la Coupe Davis et Israël refuse que New-Delhi n'a pas de relations diplomatiques avec Tel-Aviv. Alors, qu'il y a des joueurs merveilleux dans cette équipe indienne, qui a d'ailleurs disputé la finale en 1987. Nous

avons dû les suspendre. Où est la victoire des politiques ? »

Pourtant, la Fédération internationale a dû faire des concessions au mouvement anti-apartheid, qui dispose, en fait, d'une arme assez redoutable contre les joueurs : une « liste noire » établie par un comité d'événements sous l'égide de l'ONU. Chaque année, les champions qui se sont produits en Afrique du Sud sont fichés. Les tennismen étaient concernés en raison d'une disposition particulière dans le règlement du Grand Prix : les désignations. Les premiers du classement ATP sont tenus de disputer au moins quatorze tournois dans l'année, dont certains leur sont imposés par le conseil professionnel. Or, à la mi-novembre, un tournoi est traditionnellement organisé à Johannesburg qui répond à ces critères.

En 1986, Yannick Noah avait été désigné. Une maladie tuberculotique contractée après la réception d'une lettre personnelle du président camerounais - pays dont est originaire son père - lui avait permis d'éviter le déplacement qu'avait fait auparavant le champion noir américain Artur Ashe. En 1987, ce furent l'Australien Pat Cash, champion de Wimbledon, et le Français Henri Leconte qui furent désignés. Ils firent le voyage parce qu'ils avaient besoin de points pour leur classement mondial. Ils ont été portés tous les deux sur la fameuse « liste noire ».

Pour éviter que cela se reproduise, le conseil professionnel a décidé de ne plus désigner de joueurs pour Johannesburg à l'avenir.

Apartheid ? connais pas. Par nature, le sport de haut niveau est égotiste. Cela l'autorise-t-il à ne pas regarder le monde qui l'entoure pour chercher à mieux le comprendre ? C'était la question que voulaient poser les militants anti-apartheid en manifestant devant Roland-Garros samedi. Une question incongrue quand la seule interrogation qui

intéressait désormais ces Internationaux concernait Noah : le numéro un français était-il en mesure de renouveler enfin ses exploits de 1983 ?

Avant le début du tournoi, le Français avait ressenti une douleur à un genou qui avait nécessité un traitement en Allemagne fédérale et qui avait fait naître quelques doutes sur sa condition physique. Quand celui-ci n'est pas impeccable, Noah est dat sérieux à la victoire dans une épreuve du grand chelem nécessitant la répartition des efforts sur deux semaines. Eh bien, s'il subsistait des doutes après les deux premiers tours, Noah les a balayés le vendredi 27 mai en seizièmes de finale. Plongé dans la volée, courses vers le filet, détente verticale au smash, ne trahissait aucune faiblesse athlétique.

Il a même livré face au Suisse d'origine tchécoslovaque Jakob Hlasek un combat d'une superbe intensité. « Je me suis régalé », a déclaré Noah après un match qui avait aussi ravi le centenaire et unième place mondiale traduit imparfaitement le talent, Hlasek rappelle un vétéran Gélulais sur le court. En tout cas, l'élève de Georges Deniau à Nîmes fait bien jouer son adversaire. A tel point que, contrairement à son habitude, Noah ne connut aucune défaillance en recour de service sur son revers. Et il n'aura manqué au Suisse qu'un peu plus de réussite au service (neuf doubles fautes) pour mettre Noah en difficulté.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Champions du monde de cross-country en 1986 et 1987, Zola Budd, Sud-Africaine naturalisée britannique avant les Jeux de Los Angeles, a renoncé à la compétition après avoir été menacée de suspension par la Fédération internationale d'athlétisme pour avoir participé à une course dans son pays natal.

Les résultats du vendredi 27 mai

- SIMPLE MESSIEURS (seizièmes de finale)
Troisième quart de tableau. Sanchez (Esp., 15) bat Forget (Fra., 44), 6-4, 6-3, 6-4; Noah (Fra., 1) bat Hlasek (Sul., 41), 6-4, 6-4, 6-7 (5-7); 6-3 Agnner (Hav., 30) bat Amasonne (E-U, 59), 6-4, 7-6 (7-5); 6-2; Wildner (Sul., 3) et Zivojovic (You., 25), 6-2, 3-2 (match arrêté par la pluie).
Quatrième quart de tableau. Perez-Roldan (Esp., 17) bat Kubru (RFA, 105), 6-3, 6-3, 6-2; Edberg (Sul., 3) bat Gunnarsson (Sul., 31), 6-3, 6-4, 7-6 (7-5); Gustafsson (Sul., 47) bat Bates (G-B, 72), 6-2, 6-4, 6-2; Agassi (E-U, 11) et Vysnad (URSS, 256), 7-5, 5-2 (match arrêté).

La tribu des Sanchez

Quatre doubles fautes ont scellé la partie. Quatre secondes balles de service qui refusent obstinément de retomber dans leur carré réservé ont donné le point à Emilio Sanchez dans le bureau qui l'opposait, le vendredi 27 mai, au Français Guy Forget. Elles ont surtout à nouveau ouvert le jeu à ce jeune Espagnol, qui commençait à douter de ses capacités, après avoir ramporté ses deux premiers sets et perdu le troisième.

Pauvre Forget, déjà éliminé du double au premier tour ! Il quitte Roland-Garros après cette défaillance dans les seizièmes de finale du simple. « J'espère que je jouerai mieux l'an prochain », lance avec une pointe d'amertume le grand gaillard, qui, d'ici là, espère bien renouer avec le succès au Tournoi de Wimbledon.

Mais avant de s'écarter, Guy Forget live son point de vue sur le tour suivant. Yannick Noah, son ami, son habituel compagnon du double, saura le venger. « Yannick devrait gagner en trois sets. Il y a dans le jeu de Sanchez quelques

fautes qu'il peut exploiter. D'ailleurs, je lui en parlerai. »

Le joueur espagnol refuse, bien sûr, de se lancer dans de tels pronostics. Mais lorsqu'il avoue qu'il était très fatigué après le troisième set, il laisse entendre que le terrain battu n'est plus en surface de prédilection. A vingt-trois ans, l'homme qui n'a jamais dépassé les seizièmes de finale à Roland-Garros n'arrive toujours pas à se convaincre qu'il est un joueur de gagner.

Depuis trois ans qu'il fréquente le circuit international, il a surtout accumulé les victoires en double avec son compère Sergio Casal. Les titres en individuel ne passent pas très lourds dans l'escarcelle de ce joueur néanmoins classé quinzième mondial.

Équipe, famille, groupe... des mots qui reviennent souvent dans la bouche de l'enfant de Madrid. Car Emilio n'est pas le seul à manier la raquette chez les Sanchez. M. Sanchez père, un ingénieur, et Madame, une enseignante, ont fait découvrir les courts très tôt à leurs enfants. Il

tous leurs enfants. Car, lorsque le jeune Emilio décrochait le titre de champion d'Espagne à dix-huit ans, son jeune frère Javier commençait déjà à montrer le bout de sa raquette.

Les filles n'étaient pas oubliées. L'aînée, Maria, arpentait les tournois de la péninsule, alors que le petit dernier, Arantxa, tapait dans la balle depuis l'âge de cinq ans. « Nos parents nous ont poussés à faire des tournois », reconnaît Emilio. Ils nous accompagnaient et facilitaient nos déplacements. Ils ont joué un rôle dans notre carrière. »

Actuellement, la tribu Sanchez compte trois joueurs professionnels, car Maria est dans un collège américain. « C'est ma petite sœur Arantxa qui est la plus douée de nous tous », affirme Emilio. Déjà quart de finaliste l'an dernier à Roland-Garros, la jeune fille de dix-sept ans s'était inclinée devant Gabriela Sabatini. Cette année, elle poursuit sa progression vers les huitièmes de finale, où elle doit rencontrer Chris Evert.

SERGE BOLLOCH.

FOOTBALL : le championnat de France

Le sauveur du Paris-SG

Marquée par un nombre record de buts (42), l'avant-dernière journée du championnat de France de football, disputée le vendredi 27 mai, a apporté quelques éclaircissements au classement général. Large vainqueur de Marseille (4 à 0), Montpellier, pour sa première saison en

première division, s'est assuré la troisième place derrière Monaco et Bordeaux et dépassera, l'an prochain, la Coupe de l'UEFA. Brest à Toulon, le Havre est, en revanche, condamné à la descente en deuxième division. Mais il faudra attendre l'ultime journée, le

4 juin, pour connaître l'autre relégué d'office et le club barragiste. En écrasant Lens (0 à 1), le Paris-Saint-Germain a rejoint Niort, qui se rendra à Lens samedi prochain. Un résultat qui ne peut suffire aux Parisiens pour se maintenir.

Un brin sentimental, Gérard Houllier n'a pas accueilli la spectaculaire victoire parisienne sans un léger pincement au cœur. Le résultat, qui permet à son équipe de s'accrocher à la dix-septième place du classement comme à une bouée, enfonce la RC Lens à la fin de sa saison. A quelques mètres de lui, sur le banc de touche lennois, Arnold

Sovinski souffrait mille morts. Or cet homme, qui avoue quarante années de fidélité au club nordiste, est considéré par l'entraîneur parisien comme son « premier précepteur ». C'est lui qui, naguère, lui a appris le métier, lorsque, venant des clubs amateurs du Touquet et de Neuville-Mines, il a pris les rênes du Racing Club de Lens.

Gérard Houllier n'a pas oublié ses trois saisons à Lens. Une nostalgia que son partage par Daniel Xuereb. L'avant-centre parisien a mis beaucoup d'ardeur à causer la perte de son ancienne équipe, en inscrivant le premier et le troisième but (23^e et 37^e minute). Gabriel Caldero, sur penalty (32^e), et Eric Martin (83^e), ont complété le marque, mais, à chaque fois, le même nom revenait sur les lèvres des 25 000 personnes entrées gratuitement dans les tribunes du Parc-Susie.

Le Yougoslave fut à l'origine de toutes les actions dangereuses du PSG. C'est à la suite de l'un de ses tirs, repoussés en catastrophe par Gaetan Haard, le gardien lennois, que Xuereb a ouvert le score. Fauché par Haard,

alors qu'il filait au but, c'est encore lui qui obtint le penalty, transformé par Caldero. C'est toujours lui qui écrouta la passe décisive sur les deux derniers buts parisiens.

Pendant quatre-vingt-dix minutes, Saifet Susic a coiffonné des milliers de dribbles, déchiré, ce et de longues passes rectilignes. Malgré la pelouse rendue glissante par le déluge, l'artiste a brodé, au milieu du terrain, un football de dentelle et fourni à ses attaquants toutes les munitions qu'ils réclamaient à l'approche de la cage adverse. Fort en triomphe à la fin de la rencontre par ses équipiers, Saifet Susic a gentiment salué le kop de Boulogne, éperdu de soulagement.

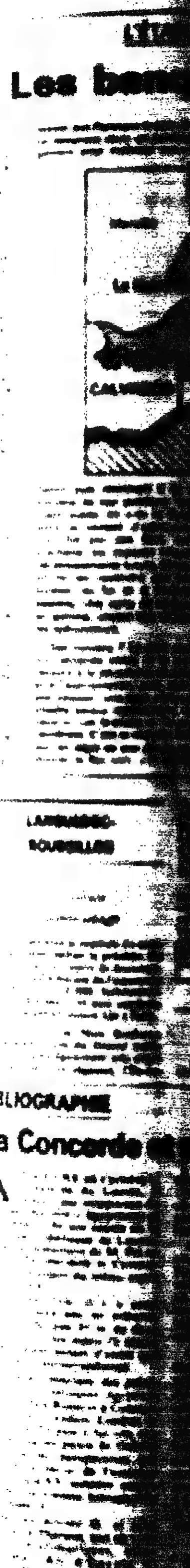
Mission remplie. Le stratège yougoslave venait d'accomplir la prophétie qu'il s'était faite il y a plusieurs mois déjà à un entraîneur sceptique : « Le PSG se sauvera si je joue ». A l'époque, Gérard Houllier ne souhaitait pas « aligner des joueurs qui ne se sentaient pas concernés par la récupération du ballon ». C'est vrai. Saifet Susic rochigne à s'atteler aux tâches défensives et se trouve ainsi en infraction avec les règles du football prétendument moderne.

Après trois mois d'exil en troisième division, il est revenu, invariable dans ses convictions, mais frais et dispos. Le banni a redonné l'espoir à tout le club.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

Les résultats

- CHAMPIONNAT DE FRANCE (treizième journée)
Monaco b. Auxerre 3-2
Bordeaux b. Nice 4-2
Montpellier b. Marseille 4-0
Brest b. Saint-Etienne 1-0
Lille b. Metz-Racing 3-0
Toulon b. Nantes 0-0
Cannes et Metz 5-2
Niort et Laval 0-0
Toulouse b. Le Havre 2-1
Paris-SG b. Lens 4-1
Classement. - 1. Monaco, 52 pts; 2. Bordeaux, 46; 3. Montpellier, 43; 4. Saint-Etienne et Metz-Racing, 40; 5. Toulon et Marseille, 39; 6. Nantes et Metz, 38; 7. Auxerre et Cannes, 37; 8. Lille, 36; 9. Toulouse, 35; 10. Laval, 34; 11. Niort, 33; 12. Lens, 32; 13. Brest et Lens, 31; 14. Le Havre, 27.



سكربتات الأصيل

Le Monde REGIONS

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EN BASSE-SEINE A VINGT ANS

Les banquiers de la terre normande

LES Normands cultivent-ils le paradoxe ? Alors que leur province est absurdement divisée en deux tronçons — la Haute et la Basse-Normandie, — que ses villes majeures — Rouen, La Havre et Caen — entretiennent des querelles de clocher, ils continuent à entretenir de leurs deniers un outil d'aménagement performant et... interrégional.

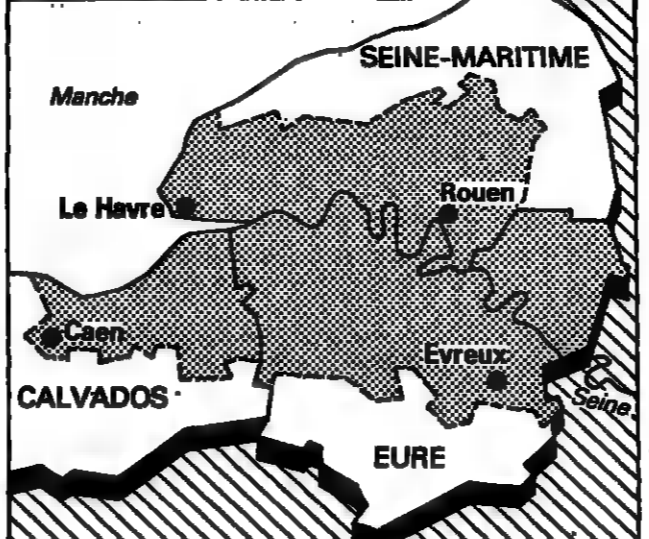
L'établissement public de la Basse-Seine, l'EPBS — c'est lui — est peu connu des Normands eux-mêmes, sans doute en raison de son appellation rébarbative (1). Il vient pourtant de fêter son vingtième anniversaire. Il a rendu d'énormes services aux communes en mettant à leur disposition mille quatre cents hectares de terrain et des dizaines d'immeubles à des prix défiant toute concurrence. Comme il ne coûte pas cher et... qu'il rapporte gros, les élus ne démentent que des satisfécits. Enfin, détail savoureux en cette terre d'individualistes forcés, il travaille de manière occasionnelle sur mille communes réparties sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Calvados) et donc sur deux régions amarrées. Comme dit son président, l'avocat rouennais Michel Duboss : « Nous sommes les précurseurs de la Normandie réunifiée. » Certes, lui ne voit jamais pointer le gros de la troupe.

Pour 0,75 % de plus

C'est dommage, car, si la Normandie trouvait enfin son unité, parvenant ainsi à l'âge adulte, c'est-à-dire la taille européenne, elle disposerait avec cet établissement original d'un atout dont aucune autre région, hormis la Lorraine, ne bénéficie. Il est le fruit d'une saline réaction. Celle de Normandie, comme le géographe François Gay, qui ont compris depuis longtemps que la Seine ne doit pas être une frontière mais un axe de développement. En 1988 — au fort de la croissance à tout-va — ils ne veulent pas

laisser aux Parisiens le soin d'en décider. Ils dessinent donc un schéma d'aménagement pour maîtriser eux-mêmes leur

courage de lever l'impôt, dit-il, ne les dissuadons pas... L'année suivante, Pierre Messmer, alors premier ministre,



destin puis cherchent à se donner les moyens de leur politique. Un établissement public dit « de la Basse Seine », dont le conseil d'administration est contrôlé par des élus, sera chargé d'acheter les espaces nécessaires aux développements futurs, de les conserver et de les rendre aux collectivités locales, au fur et à mesure de leurs besoins. Une sorte de banque foncière, en somme, voyant loin et décourageant les spéculateurs.

Sea moyens ? Le droit de préempter sur certaines zones et la possibilité de recourir à la déclaration d'utilité publique et à l'expropriation ; puis, pour alimenter ses caisses, une taxe additionnelle aux impôts locaux représentant 0,75 % de ceux-ci. Les finances et l'équipement se réorientent. C'est le ministre Michel Debré qui, en dépit de son jacobinisme, finit par donner le feu vert. « Si des élus ont le

faisait créer un établissement au statut identique dans sa région d'élection, la Lorraine. Il n'y en eut pas d'autres. Les finances veillèrent...

L'institution a pourtant démontré son utilité. En Normandie, ce sont les élus locaux qui lui servent de prospecteurs. Quand, en 1981, le maire de Montville, un Seine-Maritime, voit fermer l'usine Thomson qui fait vivre sa localité et met en vente le terrain et les bâtiments pour 1 million de francs, il est bien incapable de se porter acquéreur. L'EPBS achète à sa place. La commune peut alors consacrer son budget à transformer les hangars désaffectés en « nurserie d'entreprises », accueillant bientôt une douzaine de PME. Assuré de nouvelles rentrées fiscales, M. le maire peut alors racheter le terrain à l'établissement public qui le lui cède à un prix fort raisonnable.

L'EPBS a ainsi acquis en vingt ans plus de 5 000 hectares. Il en a revendu 1 400 et en a loué 570 avec des baux à très long terme. Le reste est en « portefeuille », à la disposition des élus. Ce qui ne font pas la fine bouche. Plus de 150 d'entre eux ont déjà profité de la banque foncière. Pendant les années 70, chacun s'ingérait avec un enthousiasme un peu naïf à ouvrir des zones industrielles en plein champ. Puis, la crise passant par là, il fallut trouver aux carcasses des anciennes filatures, où les métiers avaient cessé de bourdonner, de nouveaux usages. Comme à Montville, on récupéra nombre de friches industrielles. Le temps du retour forcé vers les centres-villes était venu. Rouen, La Havre, Yvetot, Elbeuf, sollicitèrent l'aide de l'établissement public. Il pour aménager une « dent creuse » en plein tissu urbain, ailleurs pour ouvrir une rocade, plus loin pour réhabiliter un quartier vétuste ou pour transformer une usine en HLM. L'EPBS procéda pour les immeubles exactement comme il le faisait jusque-là pour les terrains.

Une caserne ici, une abbaye là

Au Havre, par exemple, l'EPBS a participé à hauteur de 15 millions de francs à l'achat de l'ancienne usine à gaz à l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui l'université. A Rouen, une usine textile est devenue l'école d'architecture de Normandie. Depuis sept ans, l'établissement public a acheté dans cette ville pour 30 millions de francs, plus ou moins bâtis, sur le tracé du futur boulevard de ceinture de la rive gauche. Exonérée de cette charge, la municipalité peut payer les démolitions nécessaires.

Puisque l'armée libère les centres-villes, pour partir en campagne, l'EPBS achète à présent ces « friches militaires ». Ainsi Le Havre pourra récupérer un fort, Saint-Adresse un autre et Caen une caserne. A la demande des élus, l'établissement public s'attaque mainte-

nant aux « friches culturelles ». On ne savait que faire de l'Abbaye-aux-Dames, immense vaisseau de pierre planté au cœur de la capitale du Calvados. Grâce à l'intervention de l'établissement public, le conseil régional de Basse-Normandie y a installé somptueusement ses pénates. Trois autres abbayes normandes sont ainsi en train de se découvrir une nouvelle vocation. De même plusieurs bases de loisirs et quatre projets de golf font appel aux bons offices de l'EPBS.

Les opérations sont si nombreuses que l'établissement public vendra cette année plus de 40 millions de francs de terrains et d'immeubles. Pour la première fois de son histoire, cette ressource dépasse celle des rentrées fiscales (37 millions de francs). « A terme, prédit Pierre-Henri Trode, directeur de l'EPBS, l'établissement fonctionnera comme un surrégénérateur. Les ventes servent à financer entièrement les achats, il devrait se réinjecter tout seul. »

Mais voilà qu'on l'appelle sur un nouveau créneau. Les célèbres polders normands sont menacés, elles aussi, par la friche. Par milliers d'hectares, notamment dans le pays d'Auge, elles ne sont plus économiquement exploitables. Ou en faire ? Peut-être les transformer en plantations de taillis à croissance rapide, alimentant en matière ligneuse les papeteries et les chaufferies. Déjà, deux parcelles, de 5 hectares chacune, sont en cours d'expérimentation. Dès cet automne, d'autres plantations de peupliers et de séquoias vont être entreprises. Comme à l'accoutumée, l'EPBS interviendra en achetant les friches, puis les louera aux forestiers industriels. Mais, ensuite, qui en sera propriétaire ? En Normandie, l'aventure de la banque foncière continue.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Etablissement public Basse-Seine : 55, rue Anstral-Cécille, Immeuble Normand II, 76178 Rouen Cedex. Tél. : 35-72-87-84.

CENTRE

Le nouveau cœur d'Orléans

D'importants travaux ont été menés à bien à Orléans sur l'axe central et commercial qui mène de la gare à la place du Martroi, où trône le statue équestre de Jeanne d'Arc. L'idée, ici comme ailleurs, était de rendre plus attrayante commercialement un centre-ville de plus en plus déserté par une clientèle qui « s'égare » dans les grandes surfaces éparpillées aux quatre coins de l'agglomération.

Entre la gare et l'entrée nord de la rue de la République, le groupe Espace-Expansion a édifié en un temps record (dix-huit mois environ) un nouveau temple de la consommation (26 000 m²), agréable d'accès, aéré, comme il en existe dans la plupart des villes françaises, mais esthétiquement sans succès. Une gare routière, une maison du tourisme, des logements (une centaine), des bureaux, des parkings (environ mille places), complètent l'ensemble, qui manque toutefois d'un grand équipement public (une nouvelle bibliothèque municipale fut un moment espérée) qui aurait pu faire de cette place d'Arc — ainsi baptisée — un véritable centre urbain.

Mais il faut rendre justice à Jacques Douffignies, le maire d'Orléans, d'avoir réglé l'aménagement de ce no man's land de 2 hectares entre la gare et le débouché nord de la rue de la République, déserté depuis trente ans, remis sans cesse aux calendes grecques par les municipalités successives. L'ensemble, qui devrait créer cinq cents emplois, a requis un investissement de 600 millions de francs (dont 400 millions de francs d'investissements privés).

Au sud de la rue de la République, la place du Martroi, le cœur de la ville, devient complètement piétonne autour de la statue de la Puelle (due au sculpteur du dix-neuvième, Foyatier). Sous la place, on a creusé un parking destiné à rassurer les commerçants riverains. Cette nouvelle incursion dans les entrailles de la ville a permis aux archéologues de mettre au jour les restes du pont-levis par où pénétra vraisemblablement Jeanne d'Arc en 1429 et qui ont été restaurés et mis en valeur.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

La capitale du cambriolage

Paris n'est plus la capitale du cambriolage. Montpellier la précède. En effet, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), sur 10 000 habitations montpelliéraines, 334 sont cambriolées en une année, contre 326 à Paris.

Marseille, Lyon, Nice, Bordeaux et plusieurs villes du littoral méditerranéen sont également très exposées. Sur le plan régional, l'Ille-de-

France vient en tête avec une fréquence moyenne de 226 cambriolages par an pour 10 000 habitations. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur suit de près (202 vols pour 10 000) ainsi que le Languedoc-Roussillon (146 pour 10 000).

Pour les régions où la densité de population est plus faible, on constate une nette diminution des vols : les cambrioleurs sévissent beaucoup moins en Auvergne (31 cambriolages pour 10 000 habitations), en Bretagne et dans le Limousin (28 pour 10 000).

MIDI-PYRÉNÉES

Une vallée sort de l'ombre

A la recherche d'une véritable identité gommant les particula-

rismes, mais aussi d'un second souffle pour revitaliser le tissu économique et touristique, le « pays toy » vient de se donner les moyens administratifs et financiers d'assurer son développement. Quinze des dix-sept communes de cette vallée encaissée des Hautes-Pyrénées, desservant d'un côté Barèges et le Tourmalet, de l'autre Gavarnie, ont décidé de signer une procédure contractuelle de développement local avec l'appui financier du département de la région et de l'Etat.

Les objectifs sont de faciliter le développement cohérent d'une vallée sous une double vocation, hivernale et estivale. Six millions de francs dans un premier temps devraient être consacrés à la modernisation des structures d'hébergement, à la revalorisation du patri-

moine naturel ou historique et à une meilleure accessibilité aux loisirs, une refonte de la signalisation. Dans un futur très proche, les trois stations de sports d'hiver du pays, Luz-Ardiden, Gavarnie-Gèdre et Barèges, envisagent d'instaurer un « ski-pass » commun.

RHONE-ALPES

L'avenir de la Part-Dieu

La Part-Dieu avait été construite, dans les années 60, pour devenir le « centre directionnel régional » de Lyon. Il avait été conçu non pas comme le centre de la ville — circonscrit et pour longtemps encore à la presque délimitée par le Rhône

et la Saône — mais comme une partie du centre de l'agglomération. A part quelques équipements collectifs — comme la cité administrative ou le siège de la communauté urbaine — ou culturels — auditorium et bibliothèque centrale, — les immeubles abritent essentiellement des bureaux, qui n'assurent pas tous, loin s'en faut, les fonctions « directionnelles » espérées. La construction de la gare de la Part-Dieu, halte principale du TGV, a bouleversé par la suite le paysage urbain.

Pour Charles Delfante, urbaniste, chargé à l'origine, avec Jean Meyer, du plan général, ce qui manque le plus aujourd'hui à la Part-Dieu, c'est « la vie, c'est-à-dire l'essentiel ». Certes, un air plus convivial a commencé à souffler avec l'ouverture progressive du quartier vers l'est et Villeurbanne. L'image de carrefour de communications s'affirmera encore, dans les prochaines années, avec la création d'une liaison ferrée avec l'aéroport international de St-Etienne.

L'objectif des élus de la communauté urbaine et de son maître d'ouvrage, la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL), est d'améliorer progressivement l'image de marque de la Part-Dieu tout en préservant sa spécificité, en continuant donc à développer un tertiaire de qualité et en éditant des logements plus nombreux.

On pense aussi à transformer une voie de communication express en un boulevard urbain où les piétons puissent circuler, animé par des commerces, de la verdure... Il faut assurer une meilleure liaison à l'intérieur du quartier, entre la gare et l'îlot directionnel notamment, mais aussi entre la Part-Dieu et la presqu'île », explique Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme.

Pour redonner un peu d'humanité au quartier, les urbanistes envisagent enfin de faire de l'esplanade entourant la tour dite du Crédit lyonnais une « place centrale », avec commerces, restaurants... Et un soin particulier sera apporté à la qualité des matériaux et végétaux des espaces publics.

Réformer l'Etat, c'est aussi réorganiser ses structures dans la France profonde, alléger la bureaucratie, moderniser l'administration. De ce point de vue, que de choses restent à faire ! Car, la décentralisation a progressé, la déconcentration du pouvoir d'Etat est un véritable travail de Sisyphe.

F. Gr.

* L'Etat républicain au service de la France, par Paul Bernard. Ed. Economica, 377 pages, 145 F.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Roger Becriaux, Bernard Elie, Régis Goyotat, Jean-Jacques Rollat. Coordination : Jacques-François Simon.

BIBLIOGRAPHIE

La Concorde et son obélisque

L'HEURE où s'achève la pyramide du Louvre, il n'était pas inopportun de rappeler l'histoire — égyptienne et parisienne — de son cousin de la Concorde, l'obélisque de Louxor, auquel le monument de M. Pei va offrir enfin, par-delà le Carrousel, un répondant du même esprit pharaonique.

Son érection, il y a cent cinquante-deux ans, en présence de Louis-Philippe I^{er} et de deux cent mille de ses sujets fit couler probablement autant d'encre que la pyramide mitterrandienne.

Il y avait pourtant des précédents : les obélisques égyptiens transplantés à Rome et à Constantinople, en attendant Londres et New-York. Et puis il fut très vite évident que les palais de Gabriel et toutes les perspectives qui s'étoilent à partir de l'ancienne place Louis-XV seraient magnifiées par la colonne hiéroglyphée de Ramsès II.

Pour en arriver là, et sans remonter à Pharaon, que de tractations diplomatiques, entre Mehmet Ali d'Egypte et Charles X de France (l'obélisque est un cadeau et non point un achat ou une appropriation), et surtout que de casse-tête techniques à résoudre ! Heureusement

que Champollion était encore là pour mourir en 1832 pour empêcher que des fonctionnaires pressés ne saucissonnent l'obélisque en trois au bord du Nil !

Il fallut deux années pieuses pour l'amener intact de Thèbes à Paris via Cherbourg, et près de trois ans encore pour le dresser, au milieu d'un suspense dont on nous dit qu'il a travaillé aussi les bâtisseurs de la pyramide de verre.

C'est cette histoire, cette aventure, que raconte avec verve et précision l'égyptologue Bernadette Menu dans un superbe album. Elle propose aussi gravures et photos souvent inédites. On n'a pas idée de tout ce qu'a pu voir l'obélisque de Paris, encore moins du nombre de fois où il a servi de muse aux créateurs les plus divers... Et ce n'est pas fini : à preuve la « pharaonisation » de la cour Napoléon, avec la pyramide.

J.-P. H.

* Bernadette Menu, *L'Obélisque de la Concorde*, préface de Christiane Desroches-Noblecourt, Ed. du Lux, 56, boulevard de la République, 78000 Versailles, 115 pages grand format, 100 illustrations, bibliographie, 240 F.

Le nouvel Etat républicain

L'ETAT républicain est en crise. Comment redéfinir ses bases essentielles, comment délimiter son domaine, dans le droit et dans les faits, par rapport aux nouveaux pouvoirs qui, depuis cinq ans, ont pris du poids : l'entreprise et les collectivités locales — régions, départements, communes, — qui, avec la loi Defferre du 2 mars 1982, ont acquis une légitimité et une influence irréversibles dans le pays ?

Dans son livre : *L'Etat républicain au service de la France*, Paul Bernard, actuellement préfet du Loiret et préfet de la région Centre, auteur d'un précédent ouvrage, *L'Etat et la décentralisation* s'efforce de répondre à cette question.

Le rôle de l'Etat doit être redéfini et son champ d'action délimité sur les plans : juridique, pour élever des barrières à l'arbitraire, administratif et politique (c'est toute l'aventure de la décentralisation avec ses quarante-huit lois et ses deux cent-soixante-dix décrets depuis six ans), économique (l'« Etat-Providence » cède le pas à l'« Etat minimum »), international (comment ne pas penser au « pouvoir » européen). Mais ce

recentrage nécessaire de l'Etat sur l'essentiel ne doit pas être interprété comme un recul. Car, selon Paul Bernard, lorsque l'Etat s'efface, il doit laisser parallèlement un plus grand espace de liberté à ce qu'il appelle « les citoyens actifs ».

Réformer l'Etat, c'est aussi réorganiser ses structures dans la France profonde, alléger la bureaucratie, moderniser l'administration. De ce point de vue, que de choses restent à faire ! Car, la décentralisation a progressé, la déconcentration du pouvoir d'Etat est un véritable travail de Sisyphe.

F. Gr.

* L'Etat républicain au service de la France, par Paul Bernard. Ed. Economica, 377 pages, 145 F.



Crédit d'équipement des PME

NOTE D'INFORMATION

Emprunt du CEPME garanti par l'État, mai 1988

La direction du Crédit d'équipement des PME a décidé, dans un décret du 29 mai 1988, de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal compris entre 0,8 et 1 milliard de francs, représenté par 180 000 à 200 000 obligations de 5 000 F nominales.

Charges relatives à l'opération

Le produit de l'émission s'éleva à 977 200 000 F. Le montant net encaissé par le Crédit d'équipement des PME s'éleva à environ 872 018 000 F après déduction sur le produit ci-dessus des rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers pour 105 182 000 F (TVA incluse) ainsi que des frais légaux et administratifs pour environ 600 000 F.

Caractéristiques des obligations 10 % 1988-1998

Montant nominal : 800 millions de francs. Ces obligations sont assimilées aux obligations 10 % 1987-1998, à compter du 11 janvier 1988. Prêt d'émission : 98,7 %, soit 4 538 F par obligation. Date de règlement des souscriptions : 13 juin 1988. Date de jouissance : 14 janvier 1988. Intérêt : les obligations rapportent un intérêt annuel de 10 %, soit 800 F par titre, payable en une seule fois le 14 janvier de chaque année, et pour la première fois le 14 janvier 1989. Taux de rendement actuariel brut : 9,12 %. Durée : 7 ans 215 jours, à compter du 13 juin 1988. Amortissement anticipé : les obligations seront amorties en deux tranches mensuellement égales, le 19 janvier des années 1994 et 1995. L'amortissement s'effectuera : - soit par remboursement au pair selon les modalités indiquées au paragraphe « Affectations des titres amortis - Publications - Remboursement » ; - soit par rachat en Bourse. En tout état de cause, le rachat au moins du nombre de titres sera obligatoirement remboursé au pair.

Affectations des titres amortis - Publications - Remboursement

Le décaissement des titres à rembourser sera effectué selon les modalités de l'article 9 du décret n° 83-389 du 2 mai 1983, de la façon suivante : Un mois avant la date de remboursement, le teneur de comptes établit le liste des chèques de comptes figurant les titres. Les chèques y sont classés dans l'ordre croissant de leur numéro de compte ou dans tout autre ordre préalablement établi par l'affilié et notifié à la SICOVAM, et le nombre de leurs titres y est indiqué. La liste est datée et certifiée le jour même par le personnel habilité à cet effet par l'affilié. Le teneur de comptes transmet à la SICOVAM le nombre de titres à rembourser, compte tenu des titres remboursés en Bourse ou remboursés précédemment. La SICOVAM détermine alors et notifie à chaque affilié le nombre de titres à rembourser qui lui est imputé. Au reçu de cette notification, l'affilié procède à la répartition des titres à rembourser entre les différents chèques de comptes, conformément aux règles définies par le décret du 2 mai 1983. Un avis publié au Journal officiel préalablement au remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par chaque affilié, le nombre de titres à rembourser et le report d'amortissement. Les intérêts des obligations cessent de courir à partir du jour où le capital sera mis en remboursement par la société. Assurances : au cas où le Crédit d'équipement des PME émettrait ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilées aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates d'amortissement et aux garanties, le Crédit d'équipement des PME pourra utiliser pour l'ensemble de ces obligations les opérations d'amortissement, qui porteront alors, sans aucune déduction, sur les titres des émissions successives. Forme des titres : les obligations pourront revêtir la forme par voie ou nominative, au choix des obligataires. En application de l'article 94-4 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981, les obligations de ce type sont émises au porteur et leur valeur nominale, les intérêts et les dividendes, sont payés en espèces au porteur ou au bénéficiaire par un groupe d'établissements désigné par le Crédit lyonnais et la Banque Indosud. Les titres seront inscrits en compte et négociables le 11 juin 1988. Régime fiscal : le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou de l'imposé que la loi met ou pourra mettre ultérieurement à la charge des porteurs. En l'état actuel de la législation, les intérêts des obligations émises à compter du 1er janvier 1987 payés par un personnel physique sont : - soit, sur option, soumis au prélèvement forfaitaire de 26 % libératoire de l'impôt sur le revenu et de la contribution complémentaire de 1 % ; - soit pris en compte pour la détermination du revenu taxable à l'impôt sur le revenu et à la contribution complémentaire. Pour les revenus perçus à compter du 1er janvier 1988, l'abattement global sur les dividendes d'actions et les produits d'obligations est porté à 8 000 F pour les personnes physiques, veuves ou divorcées, qui ont été leur âge, et à 10 000 F pour les couples mariés soumis à une imposition commune. Garantie : les obligations font l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle (Bourse de Paris). Garantie de l'Etat : le service de l'emprunt est garanti, amontement, intérêt et frais accessoires est garanti par l'Etat. Primes de service de l'emprunt : le présent document fait l'objet d'une prime par un groupe d'établissements désigné par le Crédit lyonnais et la Banque Indosud. Souscription : banques et tous intermédiaires agréés par le Banque de France, Banque populaire, Crédit agricole, Caisses des dépôts et consignations, Caisses d'épargne, Comptable du Trésor et des Postes. L'émission sera ouverte le 30 mai 1988 et pourra être close sans préavis. But de l'émission : le présent emprunt obligataire contribuera au financement des prêts directs à moyen et long terme du Crédit d'équipement des PME.

CRÉDIT D'EQUIPEMENT DES PME

Société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et notamment par les articles 118 à 160. Le montant du capital du CEPME a été porté de 350 000 000 F à 754 944 399 F en date du 6 août 1988, puis à 874 828 700 F en date du 21 mai 1987. Compte tenu de la loi du 24 juillet 1964, le statut du Crédit d'équipement des PME est celui d'institution spécialisée.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 1987

ETAT : 20,14 % CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS : 31,28 % BANQUE POPULAIRE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT : 38,91 % BANQUES : 6,78 % VALEURS PMS : 2,27 % GROUPE DE LA FÉDÉRATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : 1,73 % ORGANISMES DE CAUTION MUTUELLE : 0,47 % SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : 1,01 %

ACTIVITÉ DU CRÉDIT D'EQUIPEMENT DES PME

Leur regroupement de la plupart des activités du Crédit d'équipement des PME, commercial et industriel, de la Caisse nationale des marchés de l'Etat et du Groupement interprofessionnel de la petite et moyenne entreprises, le Crédit d'équipement des PME, créé le 22 décembre 1980 avec effet rétroactif au 1er janvier 1980, a pour vocation de financer le développement et l'équipement des petites et moyennes entreprises de tous les secteurs. Il finance également les entreprises créées de commandes publiques et l'équipement informatique du secteur public.

A. - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES a) Prêts à long terme Activité Le Crédit d'équipement des PME met à la disposition des entreprises des prêts à long terme destinés au financement de leurs investissements immobiliers, mobiliers ou incorporels. Au 31 mars 1988, l'encours de ces prêts directs à moyen et long terme s'élevait à 63,1 milliards de francs, contre 62,8 milliards de francs au 31 mars 1987. Ressources Les prêts à long terme du Crédit d'équipement des PME sont financés au 31 mars 1988 : - par des emprunts obligataires sur les marchés français et étrangers pour un montant total équivalent à 40,3 milliards de francs ; - par des opérations de crédits pour un montant total équivalent à 22,1 milliards de francs (pour l'essentiel, emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, emprunts en devises sur les marchés étrangers, emprunts auprès de la BEI, bons des institutions financières spécialisées - BIFSI). b) Crédits professionnels structure Le Crédit d'équipement des PME donne sa garantie à des crédits, principalement à moyen terme, réalisés par les banques avec ou sans l'intervention de sociétés de caution mutuelle professionnelle ou interprofessionnelle ou de sociétés de développement régional. Au 31 mars 1988, le montant des encours bénéficiaires de cette garantie s'élevait à 15,2 milliards de francs, contre 15,7 milliards de francs au 31 mars 1987. c) Répartition sectorielle Répartition par secteur d'activité des crédits à moyen et long terme accordés en 1987 (en %) : Industrie 27 Bâtiment 5,8 Travaux publics 5,8 Commerce 27 Services 27 B. - FINANCEMENT DES ENTREPRISES TITULAIRES DE COMMANDES PUBLIQUES Au 31 mars 1988, l'encours des avances consenties dans le cadre des paiements à titre d'avance s'élevait à 2,2 milliards de francs contre 2,2 milliards de francs un an plus tôt. Le montant des encours au titre des crédits de préfinancement, des crédits de mobilisation et des cautions pour le financement des commandes et marchés publics, atteignant 1,5 milliard de francs au 31 mars 1988 contre 1,5 milliard de francs au 31 mars 1987. C. - FINANCEMENT DE L'INFORMATIQUE PUBLIQUE Le montant des encours des immobilisations nettes au titre du financement de l'informatique publique représentait 0,8 milliard de francs au 31 mars 1988 contre 7,4 milliards de francs au 31 mars 1987.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement les résultats ou la situation financière de la société.

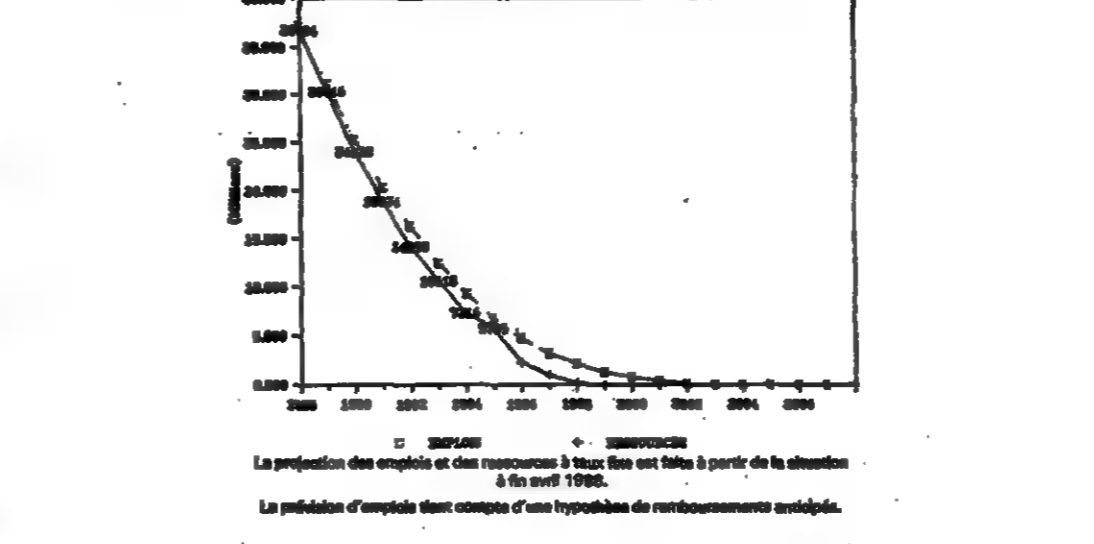
REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS DE PRÊTS

Table showing anticipated repayments of loans by the CEPME. Columns include 'Au titre de l'exercice 1987', 'Remboursés', 'Capitaux', and 'Amortis'. Rows include 'Prêt à usage variable', 'Prêt à usage garanti', and 'Le montant des intérêts payés par le CEPME s'est élevé comme suit'.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ACTIVITÉ

Au cours des quatre premiers mois de 1988, le Crédit d'équipement des PME a consacré pour 4,2 milliards de francs au financement de l'investissement des PME. 2 940 accords de prêts directs à moyen et long terme ont été donnés pour un montant de 3,2 milliards de francs. 2 507 accords de crédits professionnels structure ont été donnés pour un montant de 1 milliard de francs.

EMPLOIS ET RESSOURCES A TAUX FIXE



Echéancier de la dette

Table showing the maturity schedule of debt as of December 31, 1987. Columns include 'Etat de la dette' and 'Echéancier de remboursement' with years 1988 through 1993.

Bilan comparé au 31 décembre 1987

Balance sheet comparison as of December 31, 1987. Columns include 'ACTIF' and 'PASSIF' for the years 1986 and 1987.

Hors bilan au 31 décembre 1987

Table showing off-balance sheet items as of December 31, 1987. Columns include 'ENGAGEMENTS REÇUS', 'OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE', and 'ENGAGEMENTS DONNÉS' for 1986 and 1987.

Table showing treasury operations and credit-bail advances for 1986 and 1987. Columns include 'OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE' and 'REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL'.

Advertisement for 'CREDIT D'EQUIPEMENT' featuring a large image of a person and text including 'Assistance publique' and 'Administration'.

Handwritten text at the bottom of the page: 'دكتور من الأهل'

صحة من الأصل

Economie

SOCIAL

Comptant soixante-cinq mille salariés

L'Assistance publique veut mener une politique « industrielle »

L'Assistance publique de Paris (soixante-cinq mille salariés) qui réunit les hôpitaux publics parisiens, doit avoir une politique plus « industrielle », notamment en matière de gestion de son personnel : c'est ce qu'a affirmé M. Jean Choussat, son directeur général, en présentant, le vendredi 27 mai, un ouvrage de prospective sur l'hôpital au vingt et unième siècle (1).

Pour M. Choussat, les hôpitaux universitaires sont à la fois industrie « de pointe » par les technologies utilisées, et industrie de main-d'œuvre car les salariés y représentent les deux tiers des dépenses. L'AP doit donc à la fois « professionnaliser » son fonctionnement et « intéresser le personnel à la dynamique de l'entreprise » : deux objectifs affirmés dans le projet public à moyen terme (1990-1995) en préparation.

Pour ce plan, sept orientations prioritaires ont été retenues : « Met-

tre l'accent sur la satisfaction des usagers ; accroître l'esprit d'entreprise par une politique sociale dynamique ; accentuer les efforts de communication interne et externe ; améliorer les systèmes d'information et de transmission des données médicales et administratives ; favoriser le progrès médical en s'appuyant sur les centres de référence ; adapter les structures aux besoins et au développement de l'activité ». Ces orientations, a dit M. Choussat, doivent être complétées par des programmes, des moyens et des calendriers, afin que le plan puisse être approuvé par les pouvoirs publics avant le 31 décembre 1989.

Malgré le développement de la concurrence avec la structure privée et la médecine libérale, ce qui est sans doute l'Assistance publique « ne peut se fixer d'autre objectif que l'expansion si elle veut innover », selon M. Choussat : elle doit donc trouver d'autres créneaux, des activités et des tâches nouvelles, celles que sont les difficultés financières.

En matière de productivité, les gains peuvent être « fantastiques », même à moyen terme. « Les services logistiques (chauffage, cuisine, blanchisserie, hôtellerie, qui représentent 27 % des dépenses) s'y prêtent particulièrement, notamment en termes d'emploi. Mais personne n'y échappe : les services cliniques ou médico-techniques peuvent dégager de la productivité par une meilleure organisation. » Parmi les exemples cités dans l'ouvrage figure la suppression des doubles examens faits en ville et refaits à l'hôpital ou effectués plusieurs fois au cours d'une même hospitalisation : ceux-ci représentent, selon la Caisse nationale d'assurance-maladie, 10 % des dépenses d'analyses biologiques, de radiologie et d'exames techniques.

A terme, l'Assistance publique doit pouvoir payer sur les frais de personnel jusqu'à 100 % « moins d'établissements de moins de monde dans l'administration centrale, mais elle emploiera presque uniquement des gens très qualifiés, mieux formés et mieux rémunérés ». Afin d'« assurer un avenir » à ceux qu'elle recrute aujourd'hui, notamment les non-diplômés, l'AP entend jouer davantage sur la polyvalence. D'ores et déjà elle a triplé ses dépenses de formation, passées, entre 1986 et 1988, de 10 millions à 30 millions de francs (hors rémunérations). Mais, a reconnu M. Choussat, la proportion par rapport à la masse salariale est encore inférieure à celle des industries de pointe.

Pour mobiliser son personnel, l'Assistance publique veut développer des systèmes d'intéressement. Certains existent déjà pour les responsables médicaux ou administratifs des établissements. Depuis le début de 1987, la moitié des économies réalisées est allouée à l'hôtellerie qui sont restituées l'année suivante avec la possibilité d'utiliser la somme à son gré (dépenses médicales, entretien, gestion, hôtellerie,

Prix Les hausses du tabac et des loyers expliquent la forte augmentation d'avril (+ 0,5 %)

Les prix de détail ont augmenté de 0,5 % en avril, ce qui confirme les calculs provisoires rendus publics par l'INSEE, il y a une dizaine de jours.

L'indice des prix à la consommation a atteint 170,7 contre 169,9 en mars sur la base 100 en 1980. En un an (avril 1988 comparé à avril 1987), l'augmentation est de 2,5 %. En rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus (février, mars, avril), l'inflation est de 3,9 %.

Les prix alimentaires continuent de progresser très modérément : + 0,1 % en un mois, + 1,1 % en un an.

Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,4 % en un mois et de 1,2 % en un an, ceux des seuls produits manufacturés privés (hors énergie et tabac) de 0,2 % en un mois et de 1,8 % en un an. Les prix de l'énergie augmentent de 0,3 % en un mois mais baissent de 1,4 % en un an.

Les prix des services sont en hausse de 0,9 % en avril et de 5,1 % en un an. Les seuls services privés augmentent de 0,5 % en un mois et de 5,6 % en un an.

La forte hausse du mois d'avril a trois raisons, dont deux sont un peu exceptionnelles : le relèvement des prix du tabac pour financer la Sécurité sociale, d'une part ; celui des honoraires des médecins et des dentistes d'autre part. Ces deux hausses expliquent - à parts égales - 0,2 point sur 0,5 % d'augmentation d'avril. Les loyers ont eux aussi fortement pesé (plus de 1/10 de point) sur le mauvais résultat d'avril.

La hausse des prix sur le premier semestre s'élevait à 1,7 ou 1,8 %. C'est dire que l'objectif gouvernemental d'une hausse de 2,5 % entre janvier et décembre est fortement compromis, sauf baisse prononcée des cours pétroliers.

L'écart d'inflation avec la RFA est resté à 1,5 point, comme en février et mars, ce qui contribue à la bonne tenue actuelle du franc.

GUY HERZLICH.

La CGT chez M. Rocard

M. Krasucki n'a pas masqué ses « désaccords »

M. Henri Krasucki a eu, le vendredi 27 mai, « une première prise de contact » de plus d'une heure avec M. Michel Rocard. A l'issue de son entrevue avec le premier ministre, le secrétaire général de la CGT a déclaré : « Nous avons parlé avec franchise de nos préoccupations sans masquer les désaccords. Nous ne croyons pas que l'on peut combattre le chômage et sortir de la crise sur le dos des travailleurs en satisfaisant les exigences du CNPF. L'action syndicale, c'est notre recours. Rien ne permet de penser que les choses s'arrangeront si les travailleurs ne s'y mettent pas comme il faut. »

« Nous nous déterminerons sur la base du contenu des mesures et sur les actes », a ajouté M. Krasucki, en soulignant que la CGT était

« d'accord pour discuter dès lors qu'on peut aboutir à des progrès ». Mais il n'a pas « l'impression que les mesures et les choix [qu'il croit] percevoir permettent d'envoyer des améliorations substantielles ».

Lors de son entretien avec M. Rocard, qui avait à ses côtés M. Michel Delebarre, ministre des affaires sociales de l'emploi, la délégation de la CGT a, notamment, abordé les questions du pouvoir d'achat, du SMIC, de l'emploi, de la sécurité sociale, et demandé « des mesures urgentes de réparation pour les salariés et les syndicalistes victimes d'injustices lors de condamnations et de licenciements ». Le premier ministre recevra le lundi 30 mai la CFTC et la CGPME, et le mardi 31 mai la CNPF et la CFDT.

Candidat juquiniste à Clermont-Ferrand Le directeur du comité d'entreprise de la SNCF est licencié par la CGT

CLERMONT-FERRAND de notre correspondant

Le comité d'entreprise SNCF de Clermont-Ferrand vient de procéder au licenciement de son directeur, M. Jean-Jacques Ferrier. La nomination de Jean-Jacques Ferrier, militant cégétiste et communiste de longue date, avait fait l'actualité, mais sa ligne politique avait quelque peu évolué et le directeur du comité d'entreprise est aujourd'hui candidat des comités Juquin.

Officiellement, les griefs de la CGT sont d'un autre ordre : mauvaise répartition des crédits culturels dans le projet du budget et augmentation intempestive de quelques salariés au revenu pourtant modeste. Le personnel du CE, dès qu'il a appris ce licenciement, a organisé de nombreuses pétitions et des mouvements de grève. Une action en référé est d'ailleurs envisagée car, pour beaucoup, les vraies raisons du licenciement sont ailleurs.

J.-P. R.

REPÈRES

Assurance-maladie Légère progression

La croissance des dépenses d'assurance-maladie continue lentement. Fin avril, en rythme annuel, selon les statistiques de la Caisse nationale des salaires (CHANTS), elles avaient progressé de 2,8 % (0,7 % à prix constants) contre 2,4 % fin mars.

Les versements aux hôpitaux augmentaient de 4,2 %, comme fin mars. En revanche, la croissance des honoraires médicaux s'accroît : elle était de 7,5 % contre 6,7 % fin mars. Cela tient à l'effet des revalorisations de tarifs (des consultations en septembre 1987, des visites fin mars 1988, notamment) et à une épidémie de grippe qui a entraîné une augmentation de l'activité (consultations et visites) des généralistes de 7,3 % par rapport à avril 1987. En outre, celle des spécialistes a moins progressé qu'en mars (5 % contre 11,4 %). En rythme annuel, les remboursements de consultations augmentent de 14,8 % contre 13,6 % fin mars, tandis que ceux des actes techniques se ralentissent (+ 3,3 % contre + 3,5 %).

Aussi la baisse des dépenses de pharmacie continue-t-elle à se ralentir (l'effet du « plan Séguin » s'avère aussi). La progression des analyses s'accroît (+ 6,8 % contre + 6,2 % fin mars).

Prix à la consommation + 0,2 % en mai en Allemagne fédérale

Les prix à la consommation ont augmenté, en Allemagne fédérale, de 0,2 % en mai par rapport au mois d'avril, en données brutes, selon les chiffres provisoires publiés vendredi 27 mai par l'Office statistique fédéral de Wiesbaden. En glissement (par rapport à mai 1987), l'inflation atteint 1,1 %, contre 1 % en avril. Le rythme annuel de la hausse des prix n'avait jamais dépassé 1 % depuis janvier 1986. Le chiffre provisoire de mai confirme la tendance à l'accélération relevée outre-Rhin depuis le début de cette année. En 1987, les prix allemands avaient crû de 0,2 %. Pour 1988, le gouvernement fédéral table sur une hausse de 1 %. — (AFP.)

Consommation Stagnation en avril aux Etats-Unis

Les revenus après impôts des Américains ont baissé de 0,9 % en avril en rythme annuel, entraînant une stagnation des dépenses de consommation, a annoncé le vendredi 27 mai, le département du commerce à Washington. Le recul de revenu disponible est le premier à intervenir depuis novembre 1987 (moins 0,6 %) et le plus important depuis avril 1987 (moins 2,5 %). Cette baisse s'explique à la fois par le fait que le mois d'avril est le dernier du paiement des soldes d'impôt et par une très faible hausse des revenus individuels avant impôts (plus 0,1 %). — (AFP.)

Endettement Aide japonaise à l'Indonésie

Le Japon accorde un total de 2,3 milliards de dollars de prêts à l'Indonésie cette année, afin d'aider ce pays à faire face à sa dette extérieure de 35,2 milliards de dollars, a annoncé, le vendredi 27 mai, à Tokyo, le ministre japonais des affaires étrangères, M. Sosuke Uno. C'est la plus importante aide financière jamais accordée par le Japon. Elle représente un triplement de l'aide japonaise à l'Indonésie par rapport à 1987.

Tokyo a déjà versé 300 millions de dollars sous forme de prêt gouvernemental à taux d'intérêt très bas au premier trimestre. Un autre prêt de 1,4 milliard suivra à des conditions similaires : remboursable sur trente ans avec un délai de grâce de dix ans et avec un taux d'intérêt de 2,7 %. Les 500 millions restants seront fournis par la banque japonaise d'import-export. — (AFP.)

AFFAIRES

Le Trésor britannique rachète les actions de BP acquises par la Banque d'Angleterre

Le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, a annoncé le 27 mai que le Trésor britannique allait racheter les 38,6 millions d'actions de British Petroleum, acquises par la Banque d'Angleterre, pour assurer l'achèvement de la privatisation de la compagnie pétrolière.

Effectuée fin octobre 1987, en pleine tourmente boursière, la privatisation de la dernière tranche de BP avait été un échec auprès du grand public, les petits porteurs n'ayant acquis que 70,7 millions de titres sur les 2,1 milliards mis en vente à un prix initial de 120 pence par action. Le gouvernement avait maintenu l'opération, mais en prévoyant que la Banque d'Angleterre rachèterait les titres à 70 pence jusqu'à début janvier.

En raison des achats importants effectués par l'Office kowéïtien d'investissement, qui contribuaient à soutenir le cours du titre, la banque centrale n'avait finalement acquis que 1,8 % du capital de BP, pour un coût de 270 millions de francs (environ 270 millions de francs). Le Trésor rachètera les titres au cours actuel du marché (64,5 pence le 27 mai), et les revendra ultérieurement, mais non dans l'immédiat. — (AFP.)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CREDIT D'EQUIPEMENT DES PME (suite)
ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE

COMITE DE SURVEILLANCE : Président honoraire : M. René BERNASCONI
Président : M. Lucien RIEFFER. Vice-présidents : M. Pierre GISSERD
Membres : M. Marcel ALDAY, M. Alain BANZET, M. Dominique BERTHOUD, M. Jean-Patrick BIDEAU, M. Jacques BRUNER, M. Jacques DELMAS-MARSALET, M. Gérard JAVON, M. Jean-François LAROUDE, M. Bruno de MAILLE, M. Patrick MELZA, M. Paul PAOLIT, M. Xavier RICHARD, M. Jacques THE, M. Jean-François VINCENTINI, M. Pauline WELSCH.

DIRECTEURS : Président : M. Roger PULIX, M. Jean-Pierre ALBERT.
Président : M. Michel PRADA ; Directeurs généraux adjoints : M. Pascal GENDREAU, M. Daniel MILLER, M. Pierre SARRAZZI, M. Michel VULLAUME.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : M. Etienne CARRE, 38, rue de Courcelles, 75008 PARIS ; Cabinet Robert MAZARS, 125, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Normé par l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1980 et renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 1988.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 1987
(en milliers de francs)

DÉBIT	1986	1987
Charges d'exploitation basicaire	10 297,689	11 153,875
● Charges sur opéré de tiers, et honoraires	3 861,672	3 217,953
— Institutions d'Etat, et honoraires	143,862	235,991
— commissions	13,879	32,062
● Charges sur opérations avec la clientèle	49 629	324,059
— autres (travaux, honoraires et divers, etc.)	2 491,141	2 988,111
● Intérêts des emprunts obligataires	4 326,689	4 252,137
● Autres charges d'exploitation basicaire	362,277	375,519
Charges de personnel	598,943	591,737
Impôts et taxes	28,571	28,571
Charges générales d'exploitation	282,108	265,901
● Travaux fournisseurs et services extérieurs	213,088	198,998
— crédit bail mobilier - loyers payés	2,481	2,140
— autres (travaux, honoraires et divers, etc.)	210,577	196,858
● Autres charges générales d'exploitation	69,180	66,903
Dot. de l'exercice aux comptes d'attente	108,296	104,453
— amortissements des frais d'émission	65,080	64,441
— amortissements de souscriptions	34,336	40,812
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reçues	291,887	371,998
Charges exceptionnelles	155,630	28,324
Dotations aux comptes de réserve	35	4,701
Participations des salariés	236	0
Impôt sur les sociétés	10,162	24,892
Bénéfice de l'exercice	96,593	173,219
Total	11 884,369	12 796,593
CREDIT	1986	1987
Produits d'exploitation basicaire	11 796,574	12 598,211
● Produits des opéré, de tiers, et honoraires	1 302,559	1 385,211
— Institutions d'Etat et Institut. financ.	47,852	114,426
— prêts contre effets publics ou privés	5,444	24,139
— commissions	6 695,395	6 702,880
● Produits des opérations avec la clientèle	6 539,357	6 446,737
— commissions	146,028	247,635
— crédits à la clientèle	18,918	8,308
● Produits des opérations diverses	3 195,845	3 725,726
● Produits de portefeuille titres	167,261	195,594
● Produits accessoires	386,618	589,689
Produits exceptionnels	36,474	27,200
Reprise de provisions hors exploitation	53,745	167,880
	1,776	3,382
Total	11 884,369	12 796,593

PERSONNES ASSURANT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer le bilan.

Le Président du Directoire
Michel PRADA.

Vu pour vérification en ce qui concerne la situation financière et les comptes annuels et compris ceux du 31 décembre 1987.

Les Commissaires aux comptes
Etienne CARRE Cabinet Robert MAZAR

La notice légale a été publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 30 mai 1988.

VISA DE LA COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE

Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 67.833 du 28 septembre 1967, la Commission des opérations de Bourse a approuvé, sur la présente note, le visa n° 85.157 en date du 23 mai 1988.

Le rapport annuel de l'exercice 1988 est disponible sur simple demande au Crédit d'Équipement des PME, ainsi que celui de l'exercice 1987 dès qu'il sera disponible, service de la communication 14, rue de la République - 75002 Paris - Tél. : (1) 42-38-80-85.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 Le sommet Reagan-Gorbatchev à Moscou. 4 Les tout petits pas du rapprochement gréco-turc. - Yougoslavie : le débat sur les réformes économiques. 5 Le Parti travailliste israélien se rejunit.	6 Le début de la campagne de M. Rocard. 7 La situation en Nouvelle-Calédonie.	8 La guerre du catéchisme. 9 L'exclusion en procès. - La condamnation de Daniel Faziola. 12 Sports : les Internationaux de tennis de Roland-Gerros.	10 Musique : le Théâtre Colon de Buenos-Aires fête ses quatre-vingts ans ; Leonard Cohen au Grand Rex. - Théâtre : le programme du Festival d'automne. - Livres : Jacques Prévert, autour de films. - Arts : l'objet extraordinaire : le samedi des designers.	15 L'Assistance publique veut mener une politique « industrielle ». - Les hausses du tabac et des loyers expliquent la forte augmentation des prix d'avril (+ 0,5 %). 16-17 Marchés financiers.	Abonnements 2 Carnet 9 Mots croisés 9 Météorologie 12	● Législatives : tous les sondages TELO ● Admissibilité aux grandes écoles ECOLES ● Les jeux du Monde JEUX Actualité, International, Campus, Bourse, Abonnements, Loto. 3815 Tapez LEMONDE

Pour avoir conservé des liens financiers avec le groupe Hersant

Michel Droit est inculpé de corruption passive

En pénétrant vendredi après-midi dans le bureau du juge Grellier, un bras - plâtré - en écharpe et l'air bougon, puis en l'entendant lui notifier son inculpation, Michel Droit a dû avoir l'impression de faire un mauvais rêve et de revivre la fameuse scène du 27 octobre dernier, où l'inimaginable lui était arrivé.

Ce jour-là, en lui reprochant ses « faveurs » pour un radio dirigé par un collaborateur du *Figaro-Magazine* - Radio-Courtoisie, - le juge Grellier l'avait inculpé de forfaiture, provoquant sa stupeur avant même sa colère, et déclenchant une contre-attaque immédiate : une plainte pour forfaiture contre le magistrat, ainsi qu'une demande de dessaisissement du même juge adressée à la Cour de cassation. Le scandale était lancé.

D'abord dans les milieux de l'audiovisuel, où l'affaire Droit fut analysée comme le coup de grâce donné à une CNCL déjà brice malade ; puis dans les milieux politiques et notamment à gauche, où l'on ironisa sur ladite commission avant de dénoncer la manipulation de la justice ; enfin dans les milieux judiciaires, où le dessaisissement du juge Grellier, combattu en vain par le procureur général de la Cour de cassation, M. Pierre Arpaillange, aujourd'hui gardé des sceaux, et survenu le 10 décembre souleva de très vives inquiétudes.

Michel Droit en tout cas crut pouvoir respirer et son avocat afficha le soir même à la télévision son triomphe, persuadé que l'examen de l'affaire - dans la confidentialité, le secret et *calme breton* - aboutirait à la clôture rapide du dossier. Espoir déçu : près de six mois après le renvoi au tribunal de Rennes, le non-lieu tant attendu par Michel Droit n'est pas encore intervenu.

Mais du moins renouveau le petit juge parisien K.O. définitivement mis hors d'état d'agir... C'était compter sans Larsen FM, la radio éconduite par la CNCL au moment des autorisations parisiennes et décidée, avec l'aide d'un avocat exceptionnellement ténace, M. Jean-Louis Bessis, à démentir les mécanismes d'attribution des autorisations.

C'était compter aussi sans le courage et l'intégrité du juge Grellier - homme pondéré s'il en est, qui, remis sur la piste de Michel Droit en enquêtant sur une autre affaire (le dossier Valléry-Radot, le chef du bureau radio de la CNCL inculpé de trafic d'influence), ne s'est laissé intimider par aucun des nombreux obstacles mis sur sa route pour le dissuader de continuer cette instruction.

Alerté par un témoignage dès la fin du mois de février, puis par la communication de documents d'origine comptable et fiscale laissant pressager la continuité de liens financiers entre le groupe Hersant et l'académicien, il décidait de faire

L'académicien Michel Droit, membre de la CNCL, a été inculpé, le vendredi 27 mai, de corruption passive par M. Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de Paris. Michel Droit est soupçonné d'avoir, malgré sa nomination à la commission, continué de percevoir des revenus du groupe Hersant - son ancien employeur, - lequel fut justement, au même moment, candidat - heureux - à des autorisations de radios et d'une télévision décaernées par la CNCL.

Reconnaisant l'existence sur son compte bancaire de versements divers émanant du groupe de presse à titre d'indemnité de retraite et de droits d'auteur (1), l'académicien affirme cependant n'avoir « jamais perçu aucune somme qui fut contraire aux règles de la CNCL ». Interrogé vendredi soir sur Antenne 2, il a, d'autre part, dénoncé « les énormités, les mensonges et les accusations calomnieuses » présentés dans le dossier.

La poursuite de l'enquête policière et de l'instruction devrait aboutir, dans les jours qui viennent, à l'audition, voire à l'inculpation d'un ou des responsables du groupe Hersant à l'origine des accords entre ce groupe et Michel Droit.

vérifier ces allégations. Le 16 mars il délivrait une commission rogatoire demandant à la police d'examiner les comptes bancaires de Michel Droit et de rechercher la date à laquelle le groupe Hersant avait cessé de rémunérer son ancien salarié.

Discutée, contestée, tant au ministère de l'intérieur qu'à la chancellerie, l'initiative mit le feu aux poudres. Et alors que les premiers résultats de l'enquête confirmaient largement les soupçons du juge (le *Monde* du 8 avril), le parquet saisissait la chambre d'accusation de la cour d'appel en lui demandant d'annuler purement et simplement la fameuse commission rogatoire et d'évoquer l'affaire, c'est-à-dire de la retirer au juge Grellier.

La procédure fut légèrement retardée, mais voici que le 6 mai, à deux jours du deuxième tour de l'élection présidentielle, le magistrat reçoit du parquet le feu vert qu'il n'osait plus espérer depuis plusieurs semaines : un réquisitoire dit supplémentaire lui donnant mission de poursuivre l'instruction du dossier Valléry-Radot en l'orientant sur le terrain de la corruption...

C'est un tournant déterminant. En tant qu'inculpé, Michel Droit pourra avoir de ce fait communication de son dossier et préparer sa défense. En litige : la nature et la qualification des sommes touchées par l'académicien en provenance du groupe Hersant ; des versements dont l'existence, révélée par l'enquête policière, n'a du reste jamais été niée par Michel Droit.

Deux fois inculpé, Michel Droit pourra-t-il éviter plus longtemps une démission que plusieurs de ses confrères appellent clairement de leurs vœux et qui aurait le mérite d'en terminer avec le statut ambigu qui est le sien depuis sa « mise en congé » le 14 avril dernier, une semaine après la publication des résultats de l'enquête policière ? Un congé-compromis non conforme à la loi et qui engage la responsabilité de

Encore la justice se heurtera-t-elle très vite au problème de l'immunité parlementaire qui protège de nombreux responsables de la Soprope et a fortiori son PDG...

Que l'irrégularité des versements soit avérée et l'affaire pourrait déborder le cadre strictement judiciaire, et l'on pourrait attendre quelques rebondissement d'envergure. Faut-il suivre l'avocat de la partie civile, M. Jean-Louis Bessis, lorsqu'il déclare que c'est tout le paysage audiovisuel qui subirait la secousse ? Le droit commun stipule en tout cas que tout avantage obtenu au octroyé, flûce pour une faible partie, grâce à la corruption doit faire l'objet d'une rétroaction.

Le groupe Hersant, qui s'était publiquement réjoui de la désignation de Michel Droit à la CNCL, fut devant elle un candidat heureux qui s'est vu octroyer coup sur coup l'autorisation de la « 5 » ainsi que de plusieurs radios FM. Faut-il-il donc revenir en arrière ? En tout cas, en choisissant pour représentant dans une instance administrative indépendante un membre éminent de l'équipe Hersant, l'Académie française a pris assurément une grave responsabilité. Premier membre à être désigné en octobre 1986, Michel Droit en scellaient en quelque sorte le déclin...

ANNICK COJEAN.

(1) De novembre 1986 à janvier 1988, Michel Droit a perçu, du groupe Hersant, une somme d'un montant global d'au moins 600 000 F. Des versements qui correspondent, selon lui, à une prime de départ à la retraite et à la cession de ses droits d'auteur sur la rubrique « Le Figaro Histoire », seule rémunération autorisée aux membres de la CNCL par la loi de 1986. Cependant, les déclarations de revenus de l'académicien comme du groupe Hersant font, elles, état de rémunérations de journaliste sous forme « piges ».

Michel Droit : « Je n'ai perçu aucune somme contraire aux règles de la CNCL »

A la suite de son inculpation, Michel Droit a publié le communiqué suivant :

« Il y a un mois et demi, j'ai librement communiqué à la justice, outre un certain nombre de documents administratifs et comptables pouvant aider à la manifestation de la vérité, toute mes fiches de relevés bancaires allant d'octobre 1985 à mars 1988. Tous les versements et virements qui figuraient sur mes comptes ont été, en ma présence, minutieusement examinés un à un, identifiés, expliqués, authentifiés par leurs payeurs quand cela paraissait utile.

« Aucune zone d'ombre, aucun versement - à l'origine mystérieuse - dont se soit tellement complu à parler certaines gazettes, n'ont pu être décelés au terme de cet examen. Je n'ai jamais perçu aucune somme qui fut contraire aux règles de la CNCL. Et je mets au défi ceux qui prétendraient le contraire d'en apporter la preuve, documents sérieux à l'appui.

« J'ajoute que si l'on ne m'avait pas signifié cette inculpation je n'aurais demandé moi-même pour avoir accès au dossier tant il m'est déjà apparu que celui-ci contenait un très considérable d'énormités me concernant ».

M^e Bessis : « un événement majeur qui remet en cause l'attribution de la 5 »

« C'est un événement majeur qui remet en cause tout le paysage audiovisuel français. Voilà en effet la CNCL une fois de plus affaiblie, avec un chef de service inculpé de trafic d'influence et l'un des treize membres - d'ailleurs toujours non exclu - inculpé à la fois de forfaiture et de corruption.

« Les pouvoirs publics se trouvent donc confrontés à deux grands problèmes urgents : un PAF privé quasiment de tutelle ; des autorisations dépourvues de légitimité : celles de la 5 bien sûr et des radios du groupe Hersant, mais aussi de toutes les autres, l'interdépendance entre les autorisations étant la base même de l'édifice ».

AFR 3-Corse La direction renonce au licenciement de trois journalistes

La direction de FR 3 renonce à poursuivre la procédure de licenciement engagée à l'encontre de trois journalistes de FR 3-Corse. Interrogée par l'AFP, la chaîne souligne que le PDG, M. René Han, a décidé de lever ces sanctions en raison « d'une situation professionnelle et d'un climat redevenus normaux ».

pour le respect du pluralisme de l'information en Corse.

La direction de FR 3 avait annoncé, le 29 octobre, à l'issue d'un conseil d'administration extraordinaire, le transfert provisoire du journal régional sur le continent - décision restée lettre morte - ainsi que trois mesures de licenciement à l'encontre de Danièle Jeamment, déléguée syndicale CGT, Yves Gerbault et Jean-Marc Leccia, respectivement délégué syndical et délégué du personnel SNJ. M. Han avait alors déclaré vouloir « mettre fin à une situation extrêmement violente et passionnée, ainsi qu'à la révolte permanente qu'entretenaient trois membres de la rédaction » (le *Monde* du 31 octobre 1987). L'inspection du travail s'était alors opposée à ces licenciements, soulignant l'absence de faute professionnelle.

Le conseil d'administration de Texaco, troisième compagnie pétrolière américaine, réuni le vendredi 27 mai, a rejeté l'offre publique d'achat (OPA) lancée par M. Carl Icahn, l'un des « raiders » de Wall Street et député-président de TWA. M. Icahn, qui possède 14,8 % du capital de Texaco, avait proposé le 25 mai d'acheter le reste à 60 dollars l'action pour un total de 12,4 milliards de dollars.

Selon une étude de l'INSEE Les petites entreprises créent moins d'emplois qu'on le croit

Et si la petite entreprise ne crée pas autant d'emplois salariés qu'on l'imagine ?

Une étude réalisée par l'INSEE (les *Collections de l'INSEE*, 10/10, série E-Entreprises) amène à remettre en cause l'idée selon laquelle seules les unités microscopiques seraient capables d'embaucher et de faire croître leurs effectifs. Bien réelle, l'augmentation observée des emplois salariés tendrait à des phénomènes plus complexes et, surtout, n'aurait pas la même signification. Pour l'essentiel, le mouvement serait dû à la croissance de la part des salariés dans les effectifs employés par les entreprises de moins de dix personnes ou, encore, au transfert du statut de non-salarié à celui de salarié.

En comptes globaux, la différence d'interprétation est importante. L'INSEE, qui se livre à une estimation, établit que, sur les 300 000 postes supplémentaires prétendument apparus entre 1978 et 1983, 210 000 existaient déjà auparavant, sous une autre forme. Finalement, l'augmentation réelle n'aurait été que de 90 000 salariés. Ce qui oblige à relativiser l'effet de l'évolution plus récente selon laquelle 500 000 salariés supplémentaires ont été comptabilisés dans les petites entreprises entre 1975 et 1985, le part de celles-ci dans l'effectif salarié total passant de 18 % à 23 %.

Sociologie et comportement

A l'appui de sa thèse, l'INSEE apporte plusieurs éléments de démonstration qui tiennent à la sociologie et à l'évolution du comportement des chefs d'entreprise, familiaux, habitués à employer leur entourage sans en faire des salariés. Une tendance de fond paraît se dégager. Les mouvements de création et de disparition provoquent chaque année un renouvellement important des petites entreprises.

Or les nouvelles ont un taux de salariat plus élevé que celles qui disparaissent. Dans le bâtiment, où le changement est particulièrement évident, il y a 71,5 % de salariés dans les entreprises créées et 6,7 % seulement dans les entreprises supprimées dans l'année. Les chefs d'entreprise du bâtiment se sala-

rient à 24,8 % quand ils créent leur entreprise, alors que ceux qui dirigent les entreprises disparues ne l'étaient pas du tout.

Au-delà, on constate une augmentation continue du taux de salariat qui a progressé de sept points entre 1970 et 1983. Les avantages accordés au statut de salarié par rapport à celui de non-salarié - régime fiscal, couverture sociale - ont joué en faveur du salarié, qui est plus protecteur. Cette incitation touche le conjoint ou les enfants du chef d'entreprise, mais également celui-ci. Par exemple, le nombre d'aides familiaux parmi les non-salariés est revenu de 21,2 % en 1970 à 15,8 % en 1983. Mais la part des apprentis a baissé, puisque les 16,4 % de 1970 sont devenus 11,2 % en 1983.

Quand on regarde de plus près, ces résultats s'expliquent. Les non-salariés, qui représentent 16 % de la population active totale, sont massivement employés dans les entreprises de moins de dix personnes mais leur place tend à diminuer. On considère que, invariablement, il y a 40 % de petites entreprises qui se réduisent à son seul chef ; toutefois 10 % des chefs d'entreprise ont opté pour le salariat. A l'inverse, 20 % des non-salariés sont des aides familiaux, sauf dans le cas du bâtiment où, en raison des risques d'accident, la proportion de salariés est plus élevée.

Bien entendu, plus l'entreprise est petite, plus elle a un caractère familial. La présence d'un conjoint ou d'un enfant permet, pour son développement, la création d'une activité secondaire ou de reculer le moment où il faudra déléguer des fonctions de direction à un salarié. Voisin de 80 %, le taux de salariat varie. De 45 % dans les entreprises ayant un seul salarié, il dépasse les 90 % à partir de sept salariés et atteint les 94 % à dix salariés.

Au total, tous ces mouvements diffus, rarement observés, viennent tempérer l'affirmation selon laquelle la très petite entreprise est créatrice d'emplois. « Small is beautiful », affirmait le slogan. C'est sans doute vrai, mais moins prometteur que prévu.

ALAIN LEBAUDE.

Texaco rejette l'OPA de M. Icahn

Le conseil d'administration de Texaco, troisième compagnie pétrolière américaine, réuni le vendredi 27 mai, a rejeté l'offre publique d'achat (OPA) lancée par M. Carl Icahn, l'un des « raiders » de Wall Street et député-président de TWA. M. Icahn, qui possède 14,8 % du capital de Texaco, avait proposé le 25 mai d'acheter le reste à 60 dollars l'action pour un total de 12,4 milliards de dollars.

Le conseil d'administration a estimé que l'offre de M. Icahn était peu sérieuse. Il n'est pas le seul, puisque les analystes financiers américains jugent aussi que le « raider » n'a pas les moyens de son offre et qu'il essaie simplement de faire monter le cours du titre pour mieux revendre les actions qu'il possède. Jeudi, le titre Texaco, loin de gagner des points, comme toujours en cas d'OPA, avait perdu 87,5 cents à 49,1 dollars.

Texaco a réglé son énorme litige avec l'autre compagnie pétrolière Pennzoil, portant sur 10 milliards de dollars, par une vaste restructuration et par des cessions, que conteste M. Icahn.

● Collision entre deux trains en gare d'Amibes : quarante blessés, dont deux hospitalisés. Quarante voyageurs ont été blessés, dont deux grièvement, le samedi matin 28 mai, dans une collision entre deux trains qui s'est produite en gare d'Amibes (Alpes-Maritimes).

Prochaine rencontre Mitterrand-Kohl à Evian

Le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl se rencontreront, le jeudi 2 juin, à Evian, dans le cadre de leurs contacts informels réguliers, a annoncé l'Elysée.

Cette consultation franco-allemande, organisée à l'initiative du chef de l'Etat français, est la première depuis la réflexion de M. Mitterrand le 3 mai.

M. Kohl et le président de la République s'étaient rencontrés la dernière fois le 14 mars à Durbach, en Forêt-Noire.

Le numéro du « Monde » daté 28 mai 1988 a été tiré à 542 427 exemplaires

BAYONNAGES BIBLIOTHEQUES A VOS MESURES

PRIX TRÈS COMPÉTITIFS 25 années d'expérience R.-M. Levy, fabricant - 208, av. de Malin, 75014 Paris. Tél. 45-49-57-68

(Publicité) ASTROTHERAPIE Se connaître, s'accepter EN DEVENANT SON PROPRE ASTROLOGUE Conférence : 31 mai à 20 h 30. Stage : 25 et 26 juin, 29 et 30 octobre Consultations sur rendez-vous LA MAISON DU SOLEIL : 43-31-65-88.

Offre fantastique NEUBAUER

berline

Votre 205 (3 ou 5 portes) en livraison immédiate avec l'intérieur en CUIR c'est GRATUIT du 1^{er} au 30 juin



NEUBAUER

227, bd. Anatole-France 93200 ST-DENIS ☎ 48.21.60.21
4, rue de Châteaudun 75009 PARIS ☎ 42.85.54.34

مكتبات الأصل

